



---

## Numéro 2001-2002

---

[Texte intégral](#) | [Citation](#)

---

## Texte intégral

---

Version PDF de ce numéro.

## Pour citer cet article

---

MPA, « **Numéro 2001-2002** », *Mémoire des princes angevins 2001-2002*, 2 | mis en ligne le 29/11/2017 | consulté le JJ/MM/AAAA | URL : <https://mpa.univ-st-etienne.fr:443/index.php?id=367>.

## Editorial

Ce second bulletin atteint la centaine de pages. C'est le signe indiscutable de la croissance régulière de notre association. Augmentation de nos adhérents (près d'une centaine aujourd'hui), renforcement de nos relations internationales avec l'adhésion d'universitaires croates et roumains, publication des actes des journées d'étude de Fontevraud, autant d'éléments qui montrent que l'année 2002 sera bien remplie. Les études angevines témoignent également d'une bonne santé puisqu'il y a cette année deux colloques sur les territoires angevins. Du 21 au 23 février s'est tenu à la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence un colloque sur la justice. Vingt-deux chercheurs français, italiens, hongrois mais aussi anglais et nord-américains ont présenté pendant trois jours les fondements et les formes de la justice temporelle, élément fondamental de cet état que les Angevins s'efforcent de construire. En novembre, se tiendra également à l'université d'Angers un autre colloque plus spécialement orienté sur les problèmes culturels puisqu'il s'agira de la formation du clergé.

Comme l'an dernier, notre bulletin se veut avant tout un outil d'information. On ne trouvera donc pas ici d'articles d'érudition mais au contraire toute une série d'articles permettant d'actualiser nos connaissances sur les princes angevins et sur les territoires qu'ils ont gouvernés. Le volume s'ouvre sur deux études. Michel Hébert présente la ville de Tarascon, lieu de séjour apprécié de René d'Anjou; ville qu'il a longuement étudiée puisque ce fut le sujet de sa thèse de doctorat. Zoltan Korde, pour sa part, fait l'inventaire des sources écrites de l'époque angevine en Hongrie.. Comme on le sait, le XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par l'apogée de la monarchie hongroise médiévale avec une multiplication des actes publics.

Les comptes rendus forment ensuite la partie la plus volumineuse de ce bulletin. Comme notre association est récente il a paru intéressant d'établir quelques bilans historiographiques. Michel Hébert, responsable de l'histoire médiévale à l'université du Québec à Montréal, a bien voulu dresser un état de la recherche canadienne sur la Provence angevine. Le résultat, impressionnant,

montre la vitalité des recherches médiévales au Canada. L'érudition allemande a également beaucoup travaillé sur les Angevins. Christof Ohnesorge et Jacques Gandouly ont fait le résumé de deux thèses majeures sur les Angevins de Naples, qui, bien que publiées il y a plus d'une dizaine d'années, restent peu accessibles aux Français. Il s'agit du travail de A. Kiesewetter sur les débuts du règne de Charles II et de l'enquête de J. Göbbels sur l'armée du royaume de Sicile sous les premiers Angevins. Sylvie Pollastri nous a fait le compte rendu de travaux plus récents parus dans l'excellente collection napolitaine *Iter campanum*. Le dynamisme de l'université Frédéric II se retrouve dans l'ouvrage de G. Vitolo sur l'histoire comparée de Naples et de Salerne. L'année 2001 nous a permis également d'établir un lien avec l'université de Salerne, d'où une présentation du travail du professeur Peduto sur le château de Lagopesole, résidence d'été des premiers Angevins de Naples. Nous avons également tenu à rendre hommage au professeur hongrois Pal Engel qui vient de disparaître après une longue maladie. Il était venu à deux reprises à Angers. Marie-Madeleine de Cevins fait ici un compte rendu de son dernier ouvrage, une synthèse brillante de l'histoire médiévale hongroise.

Nous terminons ce bulletin par l'actualité de la recherche universitaire. Le bilan apparaîtra incomplet puisqu'il présente un caractère exclusivement français. Nous souhaiterions l'année prochaine avoir davantage d'informations sur les travaux soutenus en Italie et en Hongrie.

Comme vous pourrez le voir cette année, ce bulletin est une oeuvre collective puisqu'une dizaine d'entre nous y ont collaboré. C'est une bonne chose et il conviendra de renforcer encore cette coopération l'année prochaine. Nous envisageons également d'établir un annuaire de tous les chercheurs travaillant sur les princes angevins de la fin du Moyen Age. Nous en discuterons plus longuement lors de la prochaine assemblée générale.

Noël-Yves Tonnerre

# ETUDES



MAISON FONDÉE EN 1851

**BOUVET - LADUBAY**  
SAUMUR

02 41 83 83 83

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, A CONSOMMER AVEC MODÉRATION

## Tarascon angevine

Michel Hébert  
Université du Québec à Montréal

Connue de tous par son château, sa Tarasque et ses fêtes de chevalerie, Tarascon semble *a priori* s'identifier très fortement à la seconde maison d'Anjou et, parmi les princes de cette maison, à René lui-même, qui s'y arrête fréquemment et y fait quelques séjours prolongés. C'est là qu'il organise le pas de la Pastourelle en 1449 et c'est aussi à son règne que la tradition attribue l'organisation des premières fêtes de la Tarasque. Pourtant l'histoire de la Tarascon angevine ne se confond ni avec celle du bon roi, ni avec celle de la seconde maison d'Anjou. Elle est plus ancienne et plus riche, et ses relations avec les Angevins ne sont pas toujours marquées au coin de la bonne entente.

Apparue dans les sources au Xe siècle comme *villa*, entre 1033 et 1036 comme *castrum*, la ville se donne au milieu du XII<sup>e</sup> siècle un consulat qui jouit d'une très large autonomie : en font foi des traités de commerce avec Marseille et avec Gênes, ou l'obtention d'exemptions de péages en Provence. C'est pendant la seconde moitié de ce prospère XII<sup>e</sup> siècle que l'on « invente » les reliques de sainte Marthe et que se développe, en parallèle, la légende de la Tarasque, génie tutélaire du fleuve, domestiqué fort à propos par l'hôtesse du Christ. Peu d'années après la découverte des restes de la sainte, les Tarasconnais reconstruisent l'église (qui lui était déjà dédiée) et le nouveau bâtiment est consacré en 1197 par l'archevêque d'Arles Imbert d'Eyguières. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, des dissensions au sein du groupe dirigeant amènent le comte de Provence Raymond Bérenger V à intervenir en s'emparant du consulat (1226). Mais les Tarasconnais s'étant donnés peu de temps après au comte de Toulouse, un arbitrage impérial de 1233 restitue l'autorité consulaire dans la ville. Cette liberté dure jusqu'à l'arrivée

partie de la production urbaine. Artisans, marchands, juristes de Tarascon font des affaires dans la cité des papes et y concluent des alliances familiales. Cette proximité, à son tour, sera un atout pour les princes de la seconde maison d'Anjou lorsque, séjournant dans le château de Tarascon, ils bénéficieront eux aussi du voisinage de la grande ville (dont la prospérité et notamment le rôle financier se maintiennent bien après le départ des papes) tout en séjournant dans leurs propres terres. Une importante communauté juive, par ailleurs, se trouve confinée depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle dans un quartier propre, non loin du château.

Dans sa fonction politique et administrative, Tarascon est à la fois « bonne ville » et capitale régionale. Appartenant au domaine comtal, bien fortifiée et assumant son rôle spécial de ville-frontière, contribuant régulièrement aux dons et subsides offerts par le pays à ses princes désargentés, Tarascon correspond bien à la définition d'une bonne ville de la fin du Moyen Âge, même si cette expression n'a guère cours dans le comté à l'époque angevine. Elle est aussi une petite capitale régionale. Avant la réduction des consulats rhodaniens par Charles I<sup>er</sup> au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, elle se trouvait enclavée dans la grande « baillie d'Autevès » qui étendait ses limites jusqu'à la Camargue. Après le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la ville est placée sous la juridiction d'un viguier comtal dont l'autorité s'étend sur un territoire bien plus restreint mais dont la ville devient désormais la capitale administrative. Siège de la *curia* comtale (viguier, juge, clavaire, notaires de cour et sergents-messagers), elle devient, avec le développement de son propre gouvernement au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, le lieu de cristallisation d'une société politique, certes peu nombreuse, mais tout de même très active. Par des ambassades auprès du pape, des comtes, des villes voisines, par des députations régulières auprès des états de Provence qui pendant un bon demi-siècle participent très activement au gouvernement du pays, les Tarasconnais manifestent que leur horizon politique et culturel dépasse les murs de la ville ou les limites de la petite viguerie. Ils sont partie prenante dans la construction politique du pays, qui caractérise les derniers siècles du Moyen Âge.

#### *Château et fêtes*

Cependant, on ne saurait nier que le château occupe une place fondamentale non seulement dans l'horizon topographique de la ville, mais également dans ses représentations et dans la vie princière, dans la mesure évidemment des séjours princiers dans la ville.

Un château est attesté à Tarascon dès le XI<sup>e</sup> siècle au moins. Dans les années trente du XIII<sup>e</sup> siècle, les Tarasconnais révoltés contre le comte l'ont cependant rasé et la sentence arbitrale prononcée par le légat impérial Caille de Gurzan en 1233 obligera les Tarasconnais à reconstruire l'édifice à leurs frais, dans un délai d'un an. C'est dans ce second château que Charles II fait quelques

séjours et commande certains travaux. Mais la ville ne deviendra pas pour autant résidence comtale : Robert, peu souvent en Provence, préfère le séjour avignonnais et Jeanne ne fait qu'un passage de quelques mois dans le pays en 1348. Au moment de l'avènement des princes de la seconde maison d'Anjou, le château n'est guère plus que la résidence du viguier et le siège de la cour avec son greffe et sa prison. Or, au moment des troubles de la guerre de l'Union d'Aix, les Tarasconnais, refusant cette forteresse « séparée des fortifications communes » (ce qui en dit beaucoup sur l'esprit des partisans de l'Union d'Aix), rasent pour la seconde fois le château, entre 1385 et 1387, jusqu'aux fondations. Par le traité de soumission à la reine Marie de Blois ils tentent, mais sans succès, d'obtenir la promesse que le souverain ne reconstruirait plus de château en ce lieu. Et en effet, la position stratégique et Tarascon, conjuguée certainement à la volonté princière de réaffirmer fortement sa souveraineté sur la ville, conduisent Louis II dès 1400 à poser la première pierre de l'édifice que nous connaissons aujourd'hui.

S'il a été plutôt l'œuvre de Louis III (ou plutôt du sénéchal Pierre de Beauvau, en l'absence du roi), entre 1430 et 1435, le château actuel s'identifie surtout aux séjours provençaux de René. Une légende rapportée par César de Nostredame au XVI<sup>e</sup> siècle veut que la première épouse de René, Isabelle de Lorraine, arrivée seule en Provence en 1435, ait fait envoyer un « pourtrait » du château à René qui séjournait alors dans les prisons du duc de Bourgogne et que celui-ci ait été séduit par la forteresse, à peine achevée, dès avant sa première arrivée en Provence à la fin de l'année 1437. En vérité, et bien que le bon roi ait poursuivi les travaux au château, les séjours provençaux de René sont bien plus souvent des séjours aixois que tarasconnais, à quelques exceptions près. Mais Tarascon demeure un symbole, au moins pour les fêtes qu'on y a célébrées. À preuve, la grande fête qui réunit en ce « moult beau chastel » (selon Gilles le Bouvier) des envoyés de seigneurs et communautés de tout le pays à l'occasion de la première entrée provençale de Marguerite de Savoie, jeune épouse de Louis III en route vers Naples, en mai 1434. À preuve surtout les trois jours du Pas de la Pastourelle, en 1449, la dernière et peut-être la plus éclatante des grandes fêtes de chevalerie organisées par le roi René, et qui correspond au premier séjour prolongé du roi dans sa ville rhodanienne.

#### *Sainte Marthe et la Tarasque*

Si elles n'ont ni le même éclat, ni la même résonance, les dévotions à sainte Marthe et les fêtes de la Tarasque sont, elles aussi, étroitement associées à la fois à la cour et à la ville. Une légende tenace attribue au roi René l'institution des jeux de la Tarasque en 1474. Louis Dumont a montré il y a fort longtemps le caractère légendaire de cette attribution, comme Noël Coulet a pu montrer, de manière tout à fait parallèle, que René n'avait pas non plus fondé les jeux de la

Fête Dieu à Aix-en-Provence ! Dans les deux cas, des fêtes eurent bien lieu dans le cadre urbain mais, d'une part, elles sont antérieures au règne de René, d'autre part elles sont bien plus associées au phénomène de la « religion civique » (processions, distributions caritatives) qu'à une anachronique fête princière.

Nul doute cependant que la dévotion des Tarasconnais à sainte Marthe n'ait été soutenue et encouragée par le bon roi. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, nous savons que certains habitants de la ville entretenaient une dévotion particulière à un tombeau dans l'église paroissiale, croyant que s'y trouvait enfermé le corps de la sainte. Lors de son premier séjour provençal prolongé, entre 1447 et 1449, René avait entrepris de relever le culte des « saints provençaux », d'abord aux Saintes-Maries-de-la-Mer et à Saint-Maximin. En 1458, c'est à sainte Marthe qu'il s'intéresse, faisant procéder à l'ouverture du tombeau de la sainte dans l'église de Tarascon, là où dix ans auparavant le dauphin Louis, futur Louis XI, était venu en pèlerinage. Certains travaux à l'église sont par ailleurs attribués à René, construction d'une sacristie et, peut-être, réfection de la nef.

### ***Bibliographie sommaire***

Fredet-Delebecque, C., « Le consulat de Tarascon: les dernières luttes pour l'indépendance (1229 - 1256) », *Provence historique*, 1956, p.64 -77.

Hébert, Michel, *Tarascon au XIV<sup>e</sup> siècle. Histoire d'une communauté urbaine provençale*. Aix: Édisud, 1979

Kahn, S., « Les Juifs de Tarascon au Moyen Âge », *Revue des études juives*, 39 (1899), p. 95 -112 et 261-298.

Labande, L.-H., « Le château et l'église Sainte - Marthe de Tarascon », *Congrès archéologique de France. LXXVI<sup>e</sup> session tenue à Avignon en 1909*. Paris - Caen, 1910, p. 262 - 281.

Mérindol, C. de, *Les fêtes de chevalerie à la cour du roi René (Les joutes de Nancy, le Pas de Saumur et le Pas de Tarascon)*. Paris, C.T.H.S., 1993.

Pressouyre, S., « Le château de Tarascon », *Congrès archéologique de France. CXXI<sup>e</sup> session, 1963. Avignon et Comtat Venaissin*. Paris, Société française d'archéologie, 1963, p. 221 - 243.

**LES SOURCES HISTORIQUES DE  
L'ÉPOQUE ANGEVINE EN HONGRIE**

Zoltan Korde  
Université de Szeged

La période angevine de l'histoire de la Hongrie médiévale commence le 13 mai 1301 avec le premier couronnement de Charles-Robert (Charles Ier) et prend fin le 31 mars 1387 avec l'avènement au trône de Sigismond de Luxembourg<sup>1</sup>. Il s'agit donc des règnes de deux rois et d'une reine. Charles Ier (1301–1342), le premier souverain de la dynastie angevine sur le trône hongrois, eut pour successeur son fils aîné, Louis I<sup>er</sup> le Grand (1342–1382). Louis mourut en 1382 sans héritier mâle, ce fut donc sa fille Marie qui accéda au pouvoir. Sous le règne de la jeune Marie (elle avait seulement onze ans à son avènement) le rapport entre le pouvoir royal et l'aristocratie se modifia brusquement. Les barons oublièrent vite la fidélité promise à son père, le roi Louis. Ils n'hésitèrent pas à constituer des ligues et ils menèrent de longues luttes pour accaparer une partie importante du pouvoir. Plus gravement encore, Marie et sa mère, la régente Élisabeth ne purent empêcher qu'un groupe de barons couronnât en décembre de 1385 Charles III de Duras, roi de Naples, Charles II pour les Hongrois. Charles II (dit le Petit) mourut deux mois plus tard dans un attentat organisé par les reines. Marie resta donc reine de la Hongrie, mais son pouvoir touchait le fond. Les partisans de Charles II se révoltèrent, étranglèrent la reine-mère Élisabeth et firent emprisonner Marie. Une autre ligue de barons qui avait à sa tête l'archevêque d'Esztergom, Jean de Kanizsa, tira avantage de la vacance du trône et couronna le mari de la reine, Sigismond de Luxembourg (1387–1437). Bien que formellement Marie restât reine de Hongrie jusqu'à sa mort (1395), le sacre du nouveau roi marqua la fin de l'époque angevine et le début d'une nouvelle période dans l'histoire hongroise.

La dynastie angevine est la deuxième dynastie sur le trône hongrois. Elle a succédé à celle des rois Árpadiens. Contrairement aux trois siècles des Árpáds, l'époque des rois angevins ne comprend que 87 ans, moins d'un siècle. Malgré tout, en mettant les deux époques en parallèle du point de vue de la documentation historique, on obtient un résultat intéressant. Le moins surprenant probablement c'est ce que le nombre et la quantité des sources écrites augmente vite à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à la fin de la période Árpadienne (1301) on ne dispose approximativement que de 10.000 actes royaux. Pour l'époque angevine ce nombre monte à environ 60.000 actes. Des cinq premières années du règne de Charles-Robert (1301-1305) il nous reste à peu près 800 diplômes, c'est-à-dire 160 diplômes par an. De la dernière année complète du règne de Louis I<sup>er</sup> (1381) on en recense plus de 1200. Dans le domaine des

---

<sup>1</sup> Pour l'histoire de l'époque angevine en Hongrie voir: articles *Louis le Grand* et *Charles III de Duras*, dans *Dictionnaire du Moyen Âge. Histoire et société*, Paris, 1997, p. 595, 223-224.; F. Menant-H. Martin-B. Merdrignac-M. Chauvin, *Les Capétiens. Histoire et dictionnaire*, Paris, 1999, p. 555–556.; P. Engel, *The realm of St Stephen. A History of Medieval Hungary, 895–1526*, London–New York, 2001, p. 124-202.

sources narratives on assiste également à une considérable augmentation même si elle n'a pas été spectaculaire. Quant aux sources normatives on peut parler plutôt d'une fréquence plus régulière plus que d'un accroissement important : 16 lois complètes ou partielles. On peut donc dire que la période des rois angevins est nettement mieux documentée que celle des souverains Árpadiens. Mais du point de vue de la publication des sources l'image n'est pas aussi belle. L'historien de l'époque Árpadienne se trouve dans une situation beaucoup fois plus favorable que celui de la période angevine. Il a en effet à sa disposition l'édition critique complète des sources narratives hongroises (chroniques, gestes, légendes etc.) et étrangères jusqu'à l'année 1301<sup>2</sup>. Les textes normatifs et la majeure partie des diplômes et des chartes (plus de 90 %) se trouvent aussi dans des éditions anciennes ou modernes.

On ne peut pas dire la même chose sur l'époque angevine. Comme on va le voir, les sources de cette période sont fait l'objet de publications moins nombreuses. Cette situation est due à deux facteurs : d'une part les historiens des XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles s'intéressaient surtout aux rois Árpadiens qui étaient considérés comme les seuls souverains de l'histoire hongroise issus d'une dynastie nationale. D'autre part, l'historiographie hongroise a suivi l'école historique allemande et commença à mettre en place ses méthodes et moyens en étudiant le haut Moyen Age (en Hongrie ce terme couvre le XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle).<sup>1</sup> Il faut ajouter encore que l'idéologie marxiste – l'idéologie officielle en Hongrie après 1945 – négligea le règne de Louis le Grand qui fut considéré comme un roi conquérant et qui pouvait être un modèle pour le "nationalisme" hongrois. La situation ne commença à changer qu'au début des années 1980. A partir de cette époque la publication des sources et les recherches concernant l'époque angevine devinrent de plus en plus intenses

#### *Sources narratives*

---

<sup>2</sup>Szentpétery, Emericus: *Scriptores rerum Hungaricarum tempore ducum regumque stirpis Arpadianae gestarum* (dans les suivants: SRH), t. I-II. Budapestini, 1937-1938. (sources narratives hongroises); Gombos, Albinus, Franciscus: *Catalogus fontium historicae Hungaricae*, t. I-III. Budapestini, 1937-1938. (sources étrangères); Moravcsik, Gyula: *Fontes Byzantini historiae Hungaricae aevi ducum et regum ex stirpe Árpád descenduntium*, Budapest, 1984. (sources byzantines) Hodinka, Antal, *Az orosz évkönyvek magyar vonatkozásai* [= *Les relations hongroises des annales russes*], Budapest, 1916.; Font, Márta, *Magyarok a kijevi évkönyvekben* [= *Les Hongrois dans les Annales de Kiev*], Szegedi középkortörténeti könyvtár 11., Szeged, 1996. (sources russes)

<sup>1</sup>Pour ces causes voir: Kristó, Gyula, *Magyarország története 895–1301* [= *Histoire de la Hongrie 895–1301*], Budapest, 1998. p. 295.

franciscains) rédigèrent des chroniques reprenant la période arpadienne et poursuivant l'histoire jusqu'au règne du roi Charles-Robert jusqu'aux années 1333–1334. Sous le règne de son fils, Louis I<sup>er</sup>, un autre chroniqueur, probablement Marc de Kált (Kálti Márk), custode de Székesfehérvár, ville du sacre du Royaume de Hongrie, rédigea un autre ouvrage qui reçut des chercheurs modernes le nom "*Composition de chronique du XIV<sup>e</sup> siècle*". L'auteur qui commença son travail le 15 Mai 1358<sup>8</sup> utilisa les chroniques anonymes du temps de Charles-Robert, mais il les compléta considérablement surtout avec des textes sur des l'histoire du XI<sup>e</sup> siècle), corrigea certaines "fausses affirmations" et écrivit quelques nouveaux chapitres. Le texte original de cette rédaction ne subsiste pas, mais d'autres manuscrits ont recopié le texte avec ici et là quelques différences. Le plus célèbre de ces manuscrits est la fameuse "*Chronique illustrée*" (*Chronica pictum*), qui est richement décorée par des miniatures et initiales artistiques.<sup>9</sup> Les manuscrits ne suivent les événements qu'à partir du début du règne de Louis I<sup>er</sup>. L'histoire de la vie et des expéditions militaires de ce roi belliqueux est l'oeuvre de Jean de Küküllő (Küküllei János), archidiacre de Küküllő. Son *Chronicon de Ludovico rege* contient deux parties: la première fut écrite vers 1364-1365, la deuxième seulement quelques années après la mort de Louis I<sup>er</sup>, vers la fin des années 1380. Mais ce n'est pas la seule oeuvre traitant l'histoire de l'époque de Louis le Grand. Nous avons à notre disposition une geste fragmentée qui décrit les événements du règne entre 1345–1355. L'auteur de l'ouvrage n'est pas connu. Selon certaines hypothèses il s'agit d'un moine minorite, selon d'autres ce furent deux personnages qui écrivirent la geste. La littérature spécialisée utilise donc en général le nom "Minorite Anonyme".<sup>10</sup> Quant à l'histoire des dernières années de l'époque angevine, nous pouvons

<sup>8</sup>"*Anno Domini M-o CCC-o quinquagesimo octavo feria tertia infra octavas Ascensionis eiusdem Domini incepta est ista cronica de gestis Hungarorum antiquis et novissimis, ortu et progressu, victoria eorundem et audacia, collecta ex diversis cronicis veteribus, earundem veritates ascribendo et falsitatem omnino refutando*" (SRH, t. I. p. 239.).

<sup>9</sup>L'édition des textes des rédactions de l'époque de Charles-Robert et de Louis I<sup>er</sup>: SRH, t. I. p. 239–505.; le texte du manuscrit de Thurocz: JTCH, t. I.; l'édition fac-similée de la chronique illustrée: *Képes Krónika* [= *Chronique illustrée*], t. I., Budapest, 1987. Pour la Composition de chronique de XIV<sup>e</sup> siècle voir l'étude et les notes de SRH, op. cit. p. 219–237 et suivants. Voir encore l'étude de Kristó, Gyula, *A Képes Krónika szerzője és szövege* [= *L'auteur et le texte de la Chronique illustrée*], dans: *Képes Krónika* [= *Chronique illustrée*], Budapest, 1986, p. 459–516.

<sup>10</sup>Le texte de Jean de Küküllő: JTCH, t. I. p. 160–188, et du Minorite Anonyme: Florianus, M., *Chronicon Dubnicense. Historiae Hungaricae fontes domestici*, I. Scriptores, III. Quinqueecclesiis, 1884, p. 143–167.

utiliser la chronique de Jean de Thurocz. Thurocz, qui écrivit son *Chronica Hungarorum* au début des années 1480, utilisa l'œuvre de Lorenzo de Monaci pour raconter l'histoire de la reine Marie et de Charles II. Mais il ne se contenta pas de la simple copie de sa source, il intégra dans sa chronique des témoignages oraux et le contenu de diplômes royaux, ce qui explique sa place parmi les chroniqueurs de l'époque angevine.<sup>11</sup>

#### *.Décrets et sources diplomatiques.*

Pendant les années de la période angevine l'activité législative fut considérable. La réorganisation du pays, les importants changements politiques, sociaux et économiques expliquent ces efforts de réglementation. La tactique des rois angevins apparaît clairement dans les textes. Issus de la dynastie capétienne, ils savaient bien que la Hongrie était un pays coutumier et ils ne voulurent pas détruire les traditions existantes. Ils s'efforcèrent plutôt de bâtir leur régime monarchique sur les fondements existants en les renouvelant avec une certaine prudence. Ce sont les décrets de 1351 qui témoignent le mieux de cette activité législative : Louis I<sup>er</sup>, à la demande de la moyenne noblesse, renouvela la Bulle d'or d'André II (édité en 1222), mais il changea un de ces articles concernant l'hérédité noble de la propriété terrienne et compléta le texte par d'autres articles en accord avec l'intérêt des demandeurs. Les sources normatives de l'époque angevine nous donnent donc des renseignements variés sur la situation politique, sociale, économique même de la Hongrie de XIV<sup>e</sup> siècle. Ces sources étant publiées, elles sont tout à fait accessibles aux chercheurs.<sup>12</sup>

Les sources diplomatiques, peut-être, apportent les informations les plus importantes sur l'histoire de l'époque angevine. Tout d'abord il faut relever une curiosité: les diplômes hongrois, à la différence des diplômes français, nous donnent souvent des renseignements directs sur les événements historiques; ils détaillent les mérites et les actions du personnage qui reçoit un don de terre. Ainsi ces sources peuvent bien compléter les informations des chroniques et des gestes.<sup>13</sup> D'autre part, les diplômes et les chartes nous renseignent bien sur les

---

<sup>11</sup>Le texte de Thurocz concernant l'histoire des dernières années de l'époque angevine: JTCH, t. I. p. 188–204.

<sup>12</sup>Döry, Franciscus-Bónis, Georgius-Bácskai, Vera, *Decreta regni Hungariae (1301–1457)*, Budapest, 1976, p. 73–153.

<sup>13</sup>Les narrations des diplômes hongrois comme sources des événements historiques: *Középkori históriák oklevelekben (1002–1410)* [= *Histoires médiévales dans les diplômes (1002–1410)*], Réd., Kristó, Gyula, Szeged, 2000.

affaires juridiques. Après le démembrement du pays par le traité du Trianon (1920) une grande partie des diplômes et des chartes du Moyen Age est devenue la propriété des États successeurs (Roumanie, Slovaquie etc.). Ainsi les Archives Nationales de Hongrie (*Magyar Országos Levéltár*) ne conservent qu'une partie en forme originale de ces documents (Archives diplomatiques – *Diplomatikai levéltár*: DI). Heureusement pour les autres sources diplomatiques nous avons à notre disposition une base de photocopies et de microfilms (Archives de film – *Diplomatikai filmtár*; Df). Les informations les plus fondamentales de ces diplômes (l'éditeur, le lieu et la date de l'édition) se trouvent sur un CD-ROM des Archives Nationales de Hongrie (*A kosepkori Magyarorszag leveltari forrasainak adatbazisa* - La base de données des sources archivistiques de la Hongrie médiévale). Ce CD-ROM contient également des registres en langue hongroise, mais seulement sur une petite partie des diplômes. En 1990 est paru le premier volume de la série qui a pour objectif de publier tous les diplômes et chartes de l'époque angevine en forme de registre. La langue des registres est dans ce cas aussi le hongrois. Les volumes parus jusqu'ici recouvrent les années 1305-1328 et 1339-1340<sup>16</sup>. Quant à la publication *in extenso* des textes des diplômes, on ne peut parler que d'un résultat très partiel. Les volumes de la série *Codex diplomaticus hungaricus Andegavensis* ne contiennent qu'une partie du matériel jusqu'aux années 1350 et il faut signaler que la méthode de travail est inférieure au niveau scientifique de l'époque<sup>17</sup>. On a malgré tout d'excellentes archives, par exemple celles des Saxons de Transylvanie ou les Archives concernant la partie occidentale du royaume de Hongrie<sup>18</sup>.

Les chercheurs qui travaillent sur la politique étrangère de la Hongrie angevine peuvent utiliser le recueil des sources diplomatiques de Gustztav Wenzel<sup>19</sup>. Il faut mentionner les archives des grandes familles nobiliaires qui

---

<sup>16</sup> *Documenta res Hungaricas tempore regum Andegavensium illustrantia 1301-1387*, Praeside Julio Kristo, adiuvantibus Ladslao Blazovich-Geisa Erszegi-Francisco Makk, t. I-XII, XXIII-XXIV, Budapestini-Szeged, 1990-2001.

<sup>17</sup> *Codex diplom. Hungaricus Andegavensis*, Red, Nagy, I.-Nagy Gy., t.I-VII, Budpast, 1878-1920.

<sup>18</sup> *Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Sieberbürgen*, t.I-VI, Hermannstadt-Köln-Wien-Bukarest, 1892-1981 ; *Urkundenbuch des Burgenlandes und des angrenzenden Gebiete der Komitate Wieselburg, Odenburg und Eisenburg*, Bearb. Von Hans Wagner-Imtraut Lindeck-Pozza, t. I-IV, Graz-Köln-Wien, 1955-1985

<sup>19</sup> Wenzel, Gusztav, *Magyar diplomaciai emlékek az Anjou-korbol* [= *Monumenta Hungariae diplomatica ex aetate Andegavensium*], t.I-III, Budapest, 1874-1876

contiennent plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'actes de cette époque. Parmi celles-ci nous pouvons citer le recueil des archives des familles Teleki et Zichy<sup>20</sup>.

En conclusion de ce survol des sources historiques de l'époque angevine en Hongrie nous pouvons dire que l'époque angevine de la Hongrie est relativement riche en sources écrites historiques et donne beaucoup de possibilités de recherche non seulement aux historiens hongrois mais également aux étrangers, notamment aux Français.

---

<sup>20</sup> *Codex diplomaticus Sacri Romani Imperii comitum familiae teleki de Szek*, Rééd. Barabas, Samu, t.I-II, Budapest, 1895 ; *Codex diplomaticus domus senioribus comitum Zicy de Zich et Vasonkeo*, t.I-XII, Pest-Budapest, 1871-1931.



# **COMPTES RENDUS**

baillie de Moustiers [9], Monique Boulet soutenait en 1975 une thèse sur la communauté juive de Salon-de-Provence, publiée une décennie plus tard à Toronto sous le nom de Monique Wernham [75]. Moi-même, après un mémoire de maîtrise dirigé par Noël Coulet, portant sur une enquête de 1366 sur les péages de la basse vallée du Rhône [33], je terminais en 1975 une thèse sur la ville de Tarascon à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle [35]. Enfin, après une thèse de philosophie sur l'optique médiévale, Bernard Saint-Pierre entreprenait une reconversion vers les études historiques, lançant une enquête sur l'histoire de Brignoles aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, dont il publiait les premiers éléments d'une critique des sources disponibles [66].

Ainsi, entre 1970 et 1980, par un curieux concours de circonstances, des historiens formés à l'école de la Provence angevine, occupaient des fonctions d'enseignement universitaire aussi bien à l'Université Laval (R. Lavoie) et à celle de Toronto (J. Shatzmiller) que dans trois campus du jeune réseau de l'Université du Québec : Rimouski (B. Beaucage), Trois-Rivières (B. Saint-Pierre) et Montréal (M. Hébert). Les convergences intellectuelles nées de cette situation ont favorisé l'éclosion de plusieurs projets de recherche subventionnés par les organismes publics canadiens et québécois (le Conseil des arts du Canada, devenu Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le Fonds FCAR du gouvernement du Québec). L'intervention de ces organismes devait permettre aussi bien l'acquisition de microfilms documentaires, le soutien financier des étudiants attachés aux projets, l'organisation de colloques et le financement d'indispensables missions de recherche en Provence. Si l'enquête lancée sur Brignoles devait livrer une seule thèse, celle de Maryse Guenette en 1994 [32], deux projets postérieurs connaissaient un meilleur succès. D'une part, à l'initiative de Georges Duby, Joseph Shatzmiller, Rodrigue Lavoie et moi-même avons lancé un cycle de travaux sur l'histoire de Manosque au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce projet, auquel plusieurs étudiants ont participé à des titres divers et sur la longue durée, a permis d'accumuler à Québec et à Montréal un fonds documentaire considérable et toujours activement exploité. Le mémoire de maîtrise [10] puis la thèse de doctorat [13] d'Andrée Courtemanche, portant respectivement sur la délinquance féminine et sur les patrimoines féminins dans cette ville, de même que les actes d'une rencontre tenue à Montréal en 1986 autour de ce projet [37], constituent les premiers jalons d'une entreprise qui se poursuit notamment avec la thèse en cours de Steven Bednarski [doctorant, Université du Québec à Montréal, co-dirigé par A. Courtemanche et M. Hébert] sur la criminalité à Manosque dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. D'autre part, dans le cadre d'une équipe dont les objectifs de recherche dépassent les frontières de la Provence pour s'intéresser à l'ensemble de l'espace français à l'époque de la genèse de l'État moderne, plusieurs travaux concernant la Provence angevine ont été entrepris et continuent de l'être, à l'Université du Québec à Montréal où se trouve le siège de l'équipe à laquelle participent actuellement Lyse Roy et Michel Hébert (UQAM), Serge Lusignan (Université de Montréal) et Kouky Fianu (Université d'Ottawa).

En marge de ces équipes constituées, mais en lien avec les enseignements des professeurs issus de la « première génération » aixoise, deux autres thèses consacraient des chercheurs qui allaient devenir eux aussi professeurs dans des universités canadiennes.

John Drendel soutenait en 1991 à Toronto une thèse sur le bourg de Trets dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle [22], et occupe depuis ce temps des fonctions de professeur à l'Université du Québec à Montréal. Francine Michaud, quant à elle, publiait en 1994 sa thèse sur les patrimoines marseillais à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle [55] et elle est aujourd'hui professeur à l'Université de Calgary. Ainsi le réseau des médiévistes canadiens spécialistes de la Provence s'étend désormais de Calgary (Alberta) à Moncton (Nouveau-Brunswick, où enseigne Andrée Courtemanche).

Si le territoire de recherche commun de tous ces médiévistes est celui de la Provence angevine, les thématiques, quant à elles, sont assez diversifiées et peuvent se regrouper en quatre grands ensembles : justice, crimes et châtiments; femmes, familles et société; villes, villages et seigneurie; enfin État et gouvernement.

*1. Justice, crimes et châtiments.* Ce sont les travaux pionniers de Rodrigue Lavoie sur la justice, la pauvreté [48,49] et la criminalité [50] qui ont balisé les recherches ultérieures, tout particulièrement celle de Maryse Guenette sur l'endettement à Brignoles [31]. Aux mémoires de maîtrise d'A. Courtemanche et de M. Boulet déjà cités, se sont ajoutés, à Québec, ceux de Ronald Gosselin sur les plus anciens registres de sentences criminelles de Manosque [28, 29], et ceux de Christian Vachon sur les violences verbales dans la même ville et à partir des mêmes sources [71]. Tout récemment, P. MacCaughan soutenait une thèse sur la procédure judiciaire à Manosque au XIII<sup>e</sup> siècle [52]. Dans la même lignée, à l'UQAM, Martin Drouin tentait de mesurer la corrélation entre la criminalité, les patrimoines fonciers et l'exercice du pouvoir à Tarascon à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle [25] tandis que Bruno Paradis s'intéressait à la figure du bourreau et aux rituels des exécutions judiciaires [58, 59].

*2. Femmes, familles et société.* Les travaux issus des recherches doctorales d'A. Courtemanche et de F. Michaud, de même que les initiatives de J. Shatzmiller sur la société et notamment la famille juive constituent l'essentiel des recherches dans ce domaine. Sensible aux problèmes spécifiques de l'histoire des femmes dès le début de ses études [11], Andrée Courtemanche aborde des questions aussi diverses que le mariage, l'adoption, l'honneur féminin [12] ou les sortilèges [14] avant de s'intéresser, depuis une douzaine d'années au vaste dossier des migrations entre l'Italie et la Haute-Provence [15, 16, 17]. Francine Michaud approfondit l'étude de la société marseillaise des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, s'intéressant notamment à la spiritualité féminine [56], à l'économie domestique et aux liens ville-campagne [54, 57]. Quant à Joseph Shatzmiller, dont les très nombreux travaux sur le judaïsme provençal ne sont pas tous liés à sa carrière torontoise et au développement des études médiévales au Canada, il convient de noter d'une part son intérêt soutenu pour la poursuite des études sur la société manosquine et surtout son milieu médical [68, 70], d'autre part ses études sur la famille juive marquées par un colloque tenu en 1985 à Toronto, dont les actes ont été publiés en 1987 dans la revue *Provence historique* [69]. Enfin, dans le cadre de la préparation d'une thèse sur la société aixoise de

la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Lucie Larochelle s'est intéressée tout particulièrement aux contours de l'oligarchie urbaine [45] et au vocabulaire social dans la définition de la noblesse de l'époque [46].

3. *Villes, villages et seigneurie*. L'histoire urbaine et villageoise s'articule autour des travaux effectués ou encadrés par John Drendel et moi-même à l'UQAM. Les aspects militaires de l'histoire des villes de Provence, Tarascon [36] ou Manosque [38, 40] ont retenu mon attention dans ce champ, de même que le monde du travail [41], celui des étrangers [39] ou, plus récemment, l'histoire de la fiscalité [44]. John Drendel, après avoir tiré de sa thèse un article sur les institutions de Trets [23], a publié d'abord les actes d'un colloque qu'il a organisé à Montréal en 1993 sur les institutions villageoises [24] puis, à la suite de tables rondes tenues à Kalamazoo (Michigan) et à Leeds avec la collaboration de Kathryn Reyerson, un ouvrage collectif d'histoire urbaine et villageoise méridionale [63]. Dans ces deux ouvrages, plusieurs auteurs abordent l'histoire de la Provence angevine. Divers travaux de maîtrise s'inscrivent dans la foulée de ces recherches d'histoire urbaine : ceux de Claire Michaud sur les institutions de Manosque [53], ceux de Danielle Courtemanche sur la défense urbaine d'Avignon [18], ceux de Marc Potter sur le village de Tourves [60, 61] et ceux, en cours, du même [doctorant, UQAM, co-direction A. Courtemanche et M. Hébert] sur la ville d'Apt aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

À cet ensemble de travaux il convient de rattacher ceux que mène Benoît Beaucage sur les Hospitaliers en Provence et dans la basse vallée du Rhône, depuis son édition des visites générales des commanderies de l'ordre en 1338 [2]. La saisie des biens provençaux du Temple [4] et les difficultés économiques des Hospitaliers ont notamment retenu son attention [3].

4. *État et gouvernement*. Le renouveau de l'histoire politique n'est pas non plus absent de la scène canadienne des études sur la Provence. Les travaux que je mène depuis 1977 sur les états généraux de Provence [34], marqués notamment par la publication en 1997 du recueil *Potentia* des procès-verbaux d'assemblées de ces états (avec bibliographie des études antérieures) [30] constituent l'essentiel de ma propre contribution au développement des études sur l'histoire de la Provence médiévale. Je m'y suis notamment intéressé à la formation de l'identité provençale à travers les circonstances historiques de la genèse de l'institution [42] et à travers les rituels de célébration de l'assemblée [43]. Ces travaux sont en lien avec les activités de l'équipe de recherche associant l'UQAM, l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa, et notamment avec la tenue à Montréal en 1995 d'un colloque sur les pratiques de l'écrit dans les chancelleries médiévales, dont les actes ont été publiés en 1997 et concernent en partie l'histoire administrative de la Provence [26]. Plusieurs thèses et maîtrises déposées à Montréal concernent la vie politique provençale ou l'organisation de l'État : les thèses de Régis Veydarier sur Raymond de Turenne [74] et de Jean-Luc Bonnaud sur les agents de l'administration locale de la Provence [6] ont donné lieu à quelques publications partielles ou à des travaux connexes [5, 7, 8, 73]. Des mémoires de maîtrise ont abordé la question des fraudeurs aux péages du comté de Provence [72], de l'affirmation de la justice comtale contre un seigneur local [64, 65], des relations entre le royaume de France et le comté de Provence dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle [21], les baux à ferme des droits comtaux [27] ou

enfin l'enregistrement à la chancellerie du sénéchal au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle [62].

Ce très bref survol des études sur la Provence angevine au Canada doit se conclure par deux remarques : d'une part, on aurait tort de croire que toutes les régions de la France voire de l'Europe sont aussi largement représentées chez les médiévistes du Canada ! L'attrait de la Provence et de l'Université d'Aix ont joué un rôle singulier que l'on ne retrouve pas ailleurs. D'autre part, il est évident que ces études ne se seraient jamais aussi vite et aussi aisément développées sans l'inlassable dévouement de Noël Coulet, maître-assistant, chargé d'enseignements puis professeur à la Faculté des Lettres d'Aix. L'amitié fidèle qu'il entretient avec plusieurs générations de chercheurs canadiens, ses nombreux séjours au Canada, l'hospitalité qu'avec son épouse il a toujours offerte aux jeunes et moins jeunes qui se présentaient chez lui sont au cœur même du développement dont je viens de faire état. Le nombre de contributions de chercheurs canadiens au volume de mélanges que la *Provence historique* lui a offert en 1999 [20] dit assez ces liens privilégiés. La bibliographie choisie qui suit mérite sans nul doute de lui être dédiée.

Michel Hébert  
Université du Québec à Montréal

\*\*\*

### ***Références bibliographiques***

*Avertissement important* : Cette liste n'est pas une bibliographie exhaustive de tous les travaux de chercheurs canadiens sur la Provence angevine. Par sa longueur (plus de 150 notices), une telle liste dépasserait le cadre de la présente publication. Nous avons choisi, de façon peut-être paradoxale, de citer en priorité les travaux les plus difficilement accessibles ou les moins connus en France ou en Provence : mémoires et thèses, ouvrages et articles publiés hors de France par exemple. Ne sont donc généralement pas cités les travaux publiés dans des revues telles que la *Provence historique*, les *Annales du Midi* ou *Le Moyen Âge*. Il serait donc imprudent pour le lecteur de considérer la liste ci-dessous comme parfaitement représentative des publications des auteurs cités. Certains de leurs plus importants travaux n'y figurent pas.

- 1 Beaucage, B., *Démographie, structures foncières et mouvement des rentes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles: la commanderie de Saint\_Pierre de Camppublic*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Aix-en-Provence, 1971, 225p.
- 2 Beaucage, B. (éd.), *Visites générales des commanderies de l'ordre des Hospitaliers dépendantes du Grand Prieuré de Saint -Gilles (1338)*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université, 1982, 668 p.
- 3 Beaucage, B., « Difficultés économiques et réaction seigneuriale au terroir de Beaucaire. La commanderie des Hospitaliers de Saint\_Pierre de Camppublic aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Canadian Journal of History / Annales canadiennes d'histoire*, 25 (1990), p. 1- 20.
- 4 Beaucage, B., « La saisie des biens provençaux de l'ordre du Temple », dans M.-C. Déprez\_Masson (dir.), [19], p. 85-103.
- 5 Bonnaud, J.-L., « L'origine géographique des clavaires et notaires de cour de l'administration comtale locale en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle », dans J. Drendel (dir.), [24], p.131-148.
- 6 Bonnaud, J.-L., *Les agents locaux de l'administration royale en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle : catalogue et étude des carrières*. 2 vol., thèse de doctorat, Université de Montréal, 1996, 761 p.
- 7 Bonnaud, J.-L., « Le processus d'élaboration et de validation des comptes de clavaire en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle », dans K. Fianu et DeL. Guth (dir.), [26], p. 241\_253.
- 8 Bonnaud, J.-L., « La "fonction publique" locale en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle selon l'*informatio de gagis* », *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec*, 1 (1997), p. 43-71.
- 9 Boulet, M., *La criminalité dans la baillie de Moustiers d'après les comptes de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1972.
- 9 Courtemanche, A., *Regard sur la femme médiévale : la délinquance féminine à Manosque au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1981.
- 10 Courtemanche, A., « Écriture historique sur les femmes du Moyen Âge : l'exemple de Manosque », *Atlantis. Journal d'études sur la femme*, 10 (1985), p. 47-63.
- 11 Courtemanche, A., « La rumeur de Manosque : femmes et honneur au XIV<sup>e</sup> siècle », dans M.-C. Déprez-Masson (dir.), [19], p. 127\_144.
- 12 Courtemanche, A., *La richesse des femmes. Patrimoines et gestion à Manosque au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris-Montréal, Vrin-Bellarmin, 1993, 330 p. [Cahiers d'études médiévales, 11].
- 13 Courtemanche, A., « De l'eau, du grain et une figurine à forme humaine. Quelques procès pour sortilèges à Manosque au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec*, 2 (1998), p. 75-106.
- 14 Courtemanche, A., « De l'Italie à Manosque : aspects des migrations italiennes en Provence à la fin du Moyen Âge », *European Review of*

- History / Revue européenne d'histoire*, 5 (1998), p. 127-150.
- 15 Courtemanche, A., « Women, Family and Immigration in Fifteenth Century Manosque : The Case of the Dodi Family of Barcelonnette », dans K. Reyerson et J. Drendel (dir.), [63], p. 101-127.
  - 16 Courtemanche, A., « De Bayons à Manosque. Une expérience migratoire en Provence à la fin du Moyen Âge », dans A. Courtemanche et M. Pâquet (dir.), *Prendre la route. L'expérience migrante en Europe et en Amérique du Nord du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*.
  - 17 Courtemanche, D., *Ces hommes venus d'ailleurs. Les brigands à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1987, 141 p.
  - 18 Deprez-Masson, M.-C. (dir.), *Normes et pouvoir à la fin du Moyen Âge*. Montréal, Ceres, 1990, 200 p. [Inédita et rara, 7].
  - 19 *De Provence et d'ailleurs. Mélanges offerts à Noël Coulet. Provence historique*, 49 fasc. 195-196 (1999), 546 p.
  - 20 Desjardins, M., *Les relations entre le royaume de France et le comté de Provence pendant la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (1355\_1385). Étude politique et diplomatique*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1993, 121 + XLIV p.
  - 21 Drendel, J., *Society and Economy in a Medieval Provençal Town : Trets, 1296-1347*. Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1991.
  - 22 Drendel, J., « The Institutions of Village Government in Later Medieval Provence and the Origins of the Council of Trets », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 19 (1993), p. 249\_266.
  - 23 Drendel, J. (dir.), *La société rurale et les institutions gouvernementales au Moyen Âge*. Montréal, Ceres, 1995, 222 p.
  - 24 Drouin, M., *Criminalité et société à Tarascon dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1996, 140 p.
  - 25 Fianu, K. et DeL. Guth (dir.), *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales: espace français, espace anglais*. Louvain-la-Neuve, F.I.D.E.M., 1997, 342 p.
  - 26 Frenette, J., *Formes et procédures des fermes de droits comtaux en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1998, 140 p.
  - 27 Gosselin, R., *Justice, criminalité et société à Manosque au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1984, 210p.
  - 28 Gosselin, R., « Honneur et violence à Manosque (1240-1260) », dans M. Hébert, [37], p. 45-63.
  - 29 Gouiran, G. et M. Hébert (éd.), *Le livre Potentia des états de Provence (1391-1523)*. Paris, Éd. du CTHS, 1997, XCII + 540 p. [Documents inédits de l'histoire de France]
  - 30 Guenette, M., « Au carrefour de la misère : les poursuites pour dettes à Brignoles et à Saint\_Maximin au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales canadiennes d'histoire*, 26 (1991), p. 225\_240.
  - 32 Guenette, M., *Au cœur du patrimoine familial. Stratégies matrimoniales et*

- Tourves à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », *Memini. Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec*, 2 (1998), p. 107-125.
- 61 Potter, M., *Le gouvernement d'un village en Provence : Tourves, 1379-1397*. Tourves, Association d'histoire populaire tourvaine, 2000, 134 p.
- 62 Quinlan, P., *Mutation de l'administration angevine. Analyse de deux registres d'enregistrement du sénéchal de Provence sous Charles II d'Anjou*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1998, 159 p.
- 63 Reyerson, K. et J. Drendel (dir.), *Urban and Rural Communities in Medieval France. Provence and Languedoc, 1000-1500*. Leiden, Brill, 1998, 334 p.
- 64 Roy, L., *La justice comme outil politique en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle. L'exemple de Boulbon*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1989, 117 p.
- 65 Roy, L., « L'opinion publique : une arme politique au XIV<sup>e</sup> siècle en Provence », dans M.\_C. Déprez\_Masson (dir.), [19], p. 105-113.
- 66 Saint-Pierre, B., « Le corpus notarial de Brignoles (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) : critique et histoire sociale », dans P. Brezzi et E. Lee (dir.), *Sources of Social History. Private Acts of the Later Middle Ages*. Toronto-Rome, Pontifical Institute of Mediæval Studies, 1984, p. 23-48.
- 67 Shatzmiller, J., *Recherches sur la communauté juive de Manosque au Moyen Âge, 1241-1329*. Paris\_La Haye, Mouton, 1973, 185p.
- 68 Shatzmiller, J., « Médecins et expertise médicale dans la ville médiévale : Manosque 1280\_1348 », dans M. Hébert (dir.), [37], p. 105-117.
- 69 Shatzmiller, J., « La famille juive au Moyen Âge, Provence-Languedoc : introduction », *Provence historique*, 37 (1987), p. 485-487.
- 70 Shatzmiller, J., *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque, 1262-1348*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université, 1989, 287 p.
- 71 Vachon, C., *Les violences verbales à Manosque au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle*. Mém. maîtrise, Québec, Université Laval, 1989.
- 72 Veydarier, R., *L'administration angevine et les fraudeurs aux péages dans la Provence de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle: modalités et enjeux de la répression*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1987, 176p.
- 73 Veydarier, R., « Le rebelle et le chevalier : lettres de défi aux Baux à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (7-23 juillet 1393) », dans M.\_C. Déprez\_Masson (dir.), [19], p. 115-123.
- 74 Veydarier, R., *Raymond de Turenne, la seconde maison d'Anjou et la Provence : étude d'une rébellion nobiliaire à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (1386-1400)*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1994, 436 + CLXI p.
- 75 Wernham, M., *La communauté juive de Salon\_de\_Provence d'après les actes notariés 1391\_1435*. Toronto, Pontifical Institute of Mediæval Studies, 1987, 303 p.



Andreas KIESEWETTER. -- *Les débuts du règne du roi Charles II d'Anjou (1278-1295): le Royaume de Naples, le Comté de Provence et l'espace méditerranéen à la fin du XIIIe siècle (Die Anfänge der Regierung Königs Karls II. von Anjou(1278-1295) : das Königreich Neapel, die Grafschaft Provence und derMittelmeerraum zu Ausgang des 13. Jahrhunderts)*, 1999 Husum, Matthiesen(Historische Studien ; vol. 451), 650 p.

Dans l'introduction, A. Kieseewetter indique les raisons qui expliquent le peu d'intérêt accordé jusqu'ici à Charles II d'Anjou ; il cite en premier lieu la personnalité du roi, personnage un peu effacé, longtemps resté dans l'ombre par rapport à d'autres figures plus importantes, tel son père Charles Ier, fondateur de la puissance angevine en Italie, ou son fils, Robert, précurseur de l'humanisme, ou bien encore la figure tragique de la "*regina dolorosa*", Jeanne de Naples, petite-fille de Robert . La seconde raison est l'état des sources : en 1943 les registres conservés aux Archives de l'Etat de Naples et concernant les rois d'Anjou (382 volumes dont 140 consacrés à Charles II) ont été entièrement détruits par les troupes allemandes . Par un patient travail, les archivistes ont pu reconstituer une grande partie des archives détruites.: Les "*Registri angioni ricostruiti*" sont à ce jour le fondement de toute recherche sur les Angevins, auxquels s'ajoutent des documents microfilmés par Charles Perrat et également des découvertes plus récentes à l'Académie des Sciences de la République démocratique allemande en 1993 . A. Kieseewetter justifie la désignation retenue "Charles II d'Anjou" - alors que les rois angevins s'intitulaient eux-mêmes *rex Sicilie ducatus Apulie et principatus Capue* - par le fait que, dès 1282, la Sicile passe aux mains de la dynastie aragonaise. Si Charles II peut difficilement passer pour roi de Sicile, en revanche le désigner comme Roi de Naples apparaît justifié. L'auteur se garde d'avoir voulu écrire une biographie. A ses yeux, il est impossible à "l'historien des temps modernes de comprendre pleinement l'univers mental d'un homme du Moyen âge et donc les maximes qui ont dicté sa conduite". L'ouvrage contient en annexe : 1. La liste des justiciers du Royaume de Naples, 1289-1295 ; 2. La liste des secrétaires et *magistri portulani* du royaume de Naples, 1289-1295 ; 3. Le prélèvement de la *subventio generalis* sous Charles II et Robert d'Anjou ; 4. Les recettes et dépenses du Comté de Provence, 1291-1292 ; 5. La liste des emprunts contractés par Charles II dans les années 1289-1295 ; 6. La liste des localités du royaume de Naples exemptées d'impôts, 1288-1295. On trouve également le texte latin des 47 *Capitula* de San Marino, pp. 557-583. Une biographie abondante, un index des lieux et des personnes, des notes très fournies (en bas de page) achèvent cette étude.

#### 1. La politique provençale de Charles Ier jusqu'à la conquête de la Sicile

Ce chapitre introductif (pp. 1-26) est consacré à Charles Ier et ne relève qu'indirectement du sujet traité.

#### 2. Naissance et jeunesse du roi Charles II

Charles II, qui naît le 18 nov. 1253, est le second fils de Charles Ier et de Béatrice, fille du comte Raimond-Bérenger V de Provence. Si l'on possède peu de documents sur son éducation, on peut toutefois affirmer qu'il a appris le latin et a reçu un bagage culturel, comme le montre la bibliothèque qu'il s'est plus tard constitué. Sa première langue est la "langue d'oïl", mais il connaît aussi le provençal . Parmi les souverains

angevins il est celui qui a le plus longtemps séjourné en Provence, jusqu'à l'âge de seize ans (A. Kieseewetter l'appelle "l'Angevin provençal"). A l'époque des négociations avec la Hongrie qui devaient aboutir en 1270 au mariage du futur Charles II avec Marie, l'une des filles du roi Etienne V, le jeune prince réside toujours en Provence, qu'il quitte en avril 1270, pour se rendre en Italie.

### 3. 4. 5. Les premiers vicariats (1271, 1272, 1273, 1276-1277 et 1278)

A partir de cette date, le prince héritier exerce progressivement des responsabilités administratives et politiques, sous forme de vicariat. Dès 1271, et pour quelques mois seulement (jusqu'en avril), alors qu'il n'est âgé que de 17 ans, il occupe les fonctions de vicaire général, en l'absence de Charles Ier. Ce dernier s'étant rendu à Rome l'année suivante pour saluer le nouveau pape élu, Grégoire X, Charles II est de nouveau nommé vicaire général. Il faut noter que durant cette période Charles I surveille étroitement les activités de son fils. Le 12 juin 1272 les deux princes Charles et Philippe sont armés chevaliers au monastère San Pietro ad Aram, près de Naples et, à cette occasion, Charles Ier, donne en fief à son fils aîné la principauté de Salerne, le *Honor Montis Sancti Angeli* et le comté de Lesina.

Le territoire du comté de Salerne englobait les villes de Salerne, Policologie, Nocera, Castelnaudary di Stabies, Vico Acense et Novice. A. Kieseewetter fait remarquer, à propos des droits de justice civile et pénale accordés pour ce territoire, qu'il s'agit là d'un fait marquant dans l'histoire constitutionnelle du royaume, puisque, pour la première fois, était mise en cause une règle, strictement observée par les Normands et les Staufen, de ne pas accorder aux barons ni aux comtes des droits de justice. L' *Honor* quant à lui comprenait une grande partie du Gargano, ainsi que le comté d'Andria avec Castel del Monte. Ainsi donc, Charles II devint le plus important feudataire du Royaume de Sicile. Dans les deux fiefs il nommait des vicaires, fonction qui sera le plus souvent confiée à des Français. Les vicaires devaient prêter serment de fidélité au roi, mais se fondant sur le *mixtum et merum imperium* qui lui a été accordé, le prétendant au trône tente d'affirmer son autorité, ce qui conduit à des tensions entre les administrations royale et princière, en particulier dans la principauté de Salerne.

Pour les années qui suivent (1273- 1278), les sources sont plus rares. Début 1273, Édouard Ier d'Angleterre, revenant de croisade, s'arrête dans le royaume et le prince l'accompagne jusqu'à Capoue. De là date une amitié qui se révélera précieuse pour le prince de Salerne. Avant de partir pour la Toscane, Charles Ier nomme de nouveau son fils comme vicaire pour la partie continentale du royaume de Sicile (printemps et été 1273 ; les actes de ce vicariat ont disparu au Moyen Age). Charles Ier gardant l'espoir de partir en guerre contre Byzance, le prince s'occupe tout particulièrement de l'équipement de la flotte, mais aussi de la lutte contre la piraterie. Dans le même temps se fait jour une opposition grandissante contre les exigences fiscales et les excès de l'administration angevine, comme le montre la conjuration de 1276, déjouée à temps, qui annonce les Vêpres siciliennes.

### 6. Le vicariat de Provence (1278-1282)

De 1278 à 1282 Charles II occupe en Provence les fonctions de vicaire général. Les raisons qui ont poussé Charles Ier à envoyer son fils en Provence sont d'une double nature : Il y a d'une part le différend à propos de ce territoire entre Rodolphe de Habsbourg (empereur et par conséquent roi d'Arles ou de Bourgogne) et

le roi de Sicile, ce dernier n'ayant pas prêté allégeance à Rodolphe, lequel ne l'a en conséquence pas confirmé dans ses droits sur la Provence. D' autre part la mort de l'évêque de Sisteron prive le roi d'une personne de confiance à un moment où il poursuit une politique de "rattachement", après la conquête du royaume de Jérusalem (1277) et de la principauté d'Achaïe (1278). Le prince héritier est donc cette personne de confiance qui contrôlera l'exécution des nouvelles mesures administratives. Si sur les premiers mois du vicariat général on ne dispose pas d'archives, on sait toutefois que le vicaire général arrive en Provence début septembre 1278. L'année suivante, Charles II se rend à la cour de Paris et visite au printemps les apanages paternels d'Anjou et de Maine. En été il retourne en Anjou, où il publie un édit contre le renchérissement des produits alimentaires dans la ville d'Angers. Cependant la question provençale attend une solution : selon le testament de Béatrice, Charles de Salerne était *de jure* l'héritier de la Provence, mais ces dispositions avaient été habilement dissimulées par son père. Ce n'est qu'en mars 1280, après une année de négociations, que Charles Ier et son fils reçoivent en fief la Provence et Forcalquier. Une autre question qui occupe Charles II est le conflit qui depuis les années 70 couve entre la France et la Castille. Édouard Ier d'Angleterre intervient comme médiateur en 1279 ; un armistice est signé entre les partis, mais Alphonse X propose alors de choisir Charles de Salerne comme médiateur. Ce dernier s'emploie dans les mois qui suivent à régler le conflit : tentative avortée d'une rencontre entre Alphonse X et Philippe III, conférence de Toulouse (juillet 1281) qui n'apporte pas de résultats tangibles. Pendant ce temps se forme autour de Marguerite de France, qui revendique le comté de Provence, une opposition de plus en plus large contre les Anjou ; cette opposition se manifeste particulièrement dans le royaume d'Arles, au point que Charles de Salerne renforce les préparatifs militaires début 1282. Au printemps de cette même année, alors que le sud-est de la France actuelle semble être à la veille d'un conflit, Charles Ier, qui ménage ses troupes en vue d'une attaque contre Constantinople, met son veto à toute opération militaire d'envergure. Toutefois le prince de Salerne mène une intervention militaire dans le Gapençais : la ville de Gap est assiégée, ses fortifications sont rasées. Il est étonnant que cette intervention ait lieu au moment où s'effondre la souveraineté angevine sur le Piémont . Selon A. Kiesewetter, le prince voyait dans une action contre le royaume d'Arles, dont le siège de Gap n'était que le préliminaire, un moyen de renforcer la position angevine dans la région, avec pour objectif de restaurer la domination angevine dans le Piémont.

#### 7. 8. Les Vêpres Siciliennes et le retour à Naples (1283-184)

Kiesewetter consacre un chapitre aux Vêpres siciliennes. On retiendra ici que Charles II lui-même voyait dans l'arbitraire et l'autoritarisme des Français et des percepteurs italiens la raison essentielle de la révolte contre les Français. Alors que se déroulent les événements de Palerme, qui déclenchent une révolte générale en Sicile menaçant la domination des Anjous dans l'Ouest de la Méditerranée, Charles de Salerne se trouve en Provence. Immédiatement il rassemble des troupes fraîches, et embarque à Nice en août 1282. Arrivé à Naples, il refuse tout compromis, tente en vain de faire le siège de Messine, occupée par les Aragonais, et se replie en Calabre. Pierre III (roi d'Aragon et futur roi de Sicile ) exploite son avantage en poursuivant une escadre angevine, à laquelle il inflige de lourdes pertes. Charles Ier fait alors l'étonnante proposition de régler le conflit par le jugement de Dieu ; le combat devant avoir lieu à Bordeaux. Le prince de Salerne est une nouvelle fois nommé vicaire

général, cette fois ci du royaume de Sicile et avec des pouvoirs étendus. La situation militaire et politique très préoccupante engage le vicaire général à agir vigoureusement dans trois directions: entreprendre les réformes afin de s'assurer le soutien de la population de la Terre Ferme,, écarter le danger de l'invasion aragonaise en Calabre, réorganiser l'armée et la flotte pour reprendre l'offensive.

#### 9. Les réformes du royaume de Naples et les *Capitula* de San Martino.

Le 28 janvier 1283 Charles II convoque des Etats généraux pour le 25 mars. Le fait est nouveau en ce sens que, depuis la défaite de Manfred, Charles Ier avait toujours renoncé à réunir un parlement, mais le prince de Salerne n'ignorait pas que son adversaire Pierre III d'Aragon venait de convoquer à Catane un parlement pour la Sicile. Les incursions de l'ennemi en Calabre, tout particulièrement des Almugavars (routiers) qui pratiquent la guérilla, rendent difficiles de telles réunions. Une assemblée est toutefois prévue dans la plaine de San Martino, mais deux revers compromettent ce dessein : début mars un contingent provençal de 500 hommes est décimé, le 13 mars la localité de Seminara, située à proximité du camp du prince de Salerne et où s'est arrêté un transport d'argent, est prise par surprise : la garnison de 800 hommes est exterminée. C'est donc sous des auspices peu favorables que s'ouvre le 25 mars, le parlement général, à l'issue duquel sont promulgués des *Capitula* sur la réforme du royaume.

Cette œuvre législative comprend au total 47 *Capitula* ainsi répartis : dans l'introduction le prince expose les raisons des réformes à entreprendre ; suivent 18 articles sur les droits et privilèges du clergé, cinq constitutions qui règlent les privilèges et immunités de la noblesse, les trois suivants traitant des droits des bourgeois, tandis que les 19 derniers *Capitula* portent sur la réforme de l'administration. (L'auteur donne ici le texte des *Capitula* p. 107 à 111). A. Kiesewetter restitue la controverse qui porte sur le rôle joué par Charles de Salerne. A-t-il été l'initiateur de ces réformes, ou bien était-il sous l'influence de Charles Ier et de ses conseillers ? Retenons les éléments de réponse suivants : si Charles Ier voulait engager des réformes, il le faisait uniquement par nécessité, écartant l'idée de réduire les prérogatives de la Couronne, alors que son fils était intimement convaincu de l'urgence et du bien-fondé des réformes. Kiesewetter s'appuie sur un manifeste du 13 janvier 1295, dans lequel le prince de Salerne prend position sur le gouvernement de son père. Charles II y affirme que depuis son enfance son but a été d'alléger le fardeau qui pèse sur ses sujets, et qu'il s'y est employé énergiquement en tant que prince héritier et vicaire. Par ailleurs la question reste posée de savoir si Charles de Salerne a outrepassé comme vicaire les pouvoirs qui lui sont conférés par le roi, tenant compte du fait que si les *Capitula* de San Marino s'inscrivent dans le prolongement de l'édit de Charles Ier du 10 juin 1282, ils vont aussi bien au-delà. Kiesewetter cite à ce propos le document de janvier 1295 dans lequel le prince de Salerne précise qu'en 1283 il a promulgué *de relevatione graviminum et pressurarum huiusmodi ultra paternam nobis traditam potestatem certa capitula*. On notera qu'aucun registre n'indique que Charles Ier ait approuvé les *Capitula* à son retour de Provence. En revanche, Charles II confirme ces lois dès son retour de captivité et à son couronnement. On peut dire en conclusion que Charles de Salerne, convaincu de la nécessité des réformes, mais aussi influencé par G. de Parme et un groupe de nobles, a réformé le royaume en faisant des concessions aux Etats et en convoquant un parlement, ce qui n'était certainement pas dans les intentions du roi. La réunion des Etats marque le passage de la monarchie centralisée de Frédéric II à un Etat reposant sur les ordres et pose les fondements de la constitution du royaume de Naples au XIVe

plus parce que Pierre III d'Aragon comprend que le prisonnier est un moyen de pression dans les négociations avec Charles Ier et avec le pape. Peu après la suspension du verdict, Charles de Salerne est emprisonné au château de Cefalu.

L'année 1285 représente un tournant dans le conflit sicilien, en ce sens que la plupart des protagonistes quittent la scène politique. Charles Ier d'Anjou meurt au début de l'année, confiant l'administration du royaume de Naples au Saint-Siège ; A. Kieseletter porte un jugement sévère sur ce souverain qui laisse en pièces ce qui était naguère la "*bella monarchia*". Le pape Martin IV disparaît peu après. En octobre c'est le tour de Philippe III de France et en novembre de Pierre III d'Aragon. Mais avant la disparition de ce dernier, l'infant Jacques d'Aragon mène avec Charles de Salerne des négociations qui aboutissent au traité de Cefalu, lequel prévoit entre autres dispositions que la couronne de Sicile lui revient à lui-même et à ses descendants. Charles de Salerne, qui a été transporté en Espagne, est interné au château de Siurana (près de Tarragone) au printemps 1286.

Alors qu'Alphonse III d'Aragon, puis son frère Jacques (de Sicile) ont pris chacun de leur côté l'initiative de négocier avec Charles de Salerne au cours de l'année 1287, le pape Honorius IV décide d'invalidier le traité de Cefalu. De nouvelles négociations menées par le roi d'Angleterre Édouard aboutissent en juillet 1287 au traité d'Oloron-Sainte-Marie dont les dispositions principales prévoient la libération de Charles aux conditions suivantes : livraison des trois premiers fils comme otages ainsi que de 60 Provençaux et paiement d'importantes sommes d'argent. Mais ce traité est muet sur le règlement de la question sicilienne : Charles était simplement tenu de rétablir la paix dans un délai de trois ans. Dans le même temps Alphonse III d'Aragon est confronté à une révolte des nobles qui exigent une plus grande participation aux affaires du royaume. Pour s'assurer que le roi tiendra ses promesses ils exigent que leur soit livré Charles d'Anjou (janv. 1288) qui est interné au château de Mequinenza. La situation gagne en confusion avec l'élection du nouveau pape Nicolas IV qui invalide en mars 88 les traités de Cefalu et d'Oloron, invitant Jacques de Sicile à renoncer à son trône et Alphonse à libérer sans contrepartie le prince prisonnier. De nouvelles négociations s'engagent donc à Canfranc, au cours desquelles, à la demande d'Édouard, on sollicite l'avis de Charles de Salerne. Le traité de Canfranc ne fait que modifier et préciser certains points du traité d'Oloron ; il est muet sur le règlement de la question sicilienne.

Après sa libération en octobre 1288, Charles de Salerne se rend en Provence, puis rejoint Rome en passant par Marseille, Paris, Nice, Gênes, Florence. Le 29 mai 1289., il est sacré roi de Sicile par le pape Nicolas IV.

## 2. La politique envers l'Aragon et la question sicilienne

La résolution du conflit à propos de la Sicile est le problème majeur qui se pose à Charles II jusqu'en 1302. Si la question sicilienne était résolue dans le sens souhaité par les Angevins, c'est-à-dire si l'unité politique du royaume de Sicile était rétablie, Charles II pouvait espérer affirmer face aux autres puissances la puissance angevine en Méditerranée. Ce projet a d'autant plus de chance d'aboutir que Charles II peut compter sur le soutien de la papauté.

## 3. 1 Le traité de Brignoles-Tarascon

Au cours de l'été 1289 s'engagent des négociations en vue de l'application des accords de Canfranc. Charles II fait des promesses aux Siciliens, mais, en fait, son

objectif comme celui de la curie est de gagner du temps. Cependant Jacques d'Aragon débarque en Calabre, menace Salerne, et se replie finalement sur Gaète (juillet 1289) dont il entreprend le siège. En août, les troupes de Charles II, venues de Naples pour dégager la place, atteignent Gaète. Sur intervention de la curie, une trêve est signée et Charles II propose un projet de traité de paix.

Les historiens modernes, mais aussi Robert d'Artois, ont critiqué le comportement de Charles II, l'accusant de faiblesse, c'est-à-dire de ne pas avoir attaqué afin de reprendre l'initiative sur le plan militaire et politique. A. Kieseewetter invoque la situation de l'armée napolitaine, mais insiste surtout sur le caractère scrupuleux de Charles II, qui s'estime lié par le traité de Canfranc et qui n'est pas insensible aux remontrances de l'émissaire anglais (O. von Grandson) lui rappelant la situation critique des Lieux saints. L'armistice (*treuga*) de Gaète met un terme aux actions militaires d'envergure jusqu'en 1298 : Robert d'Artois mène seulement des opérations ponctuelles pour reconquérir la "*terra ferma*" ; dans ce but on décide d'engager des troupes almugavars qui jusqu'alors se livraient au pillage.

Après la levée du siège de Gaète, Charles II retourne à Naples, où il réunit un parlement général, donne en fief à son successeur Charles Martel la principauté de Salerne, le *Honor Montis Sancti Angeli*, et le nomme vicaire général (sept. 1289) avant de rejoindre Rome. Les négociations menées avec la curie portent sur le traité de paix avec Jacques d'Aragon et sur le dédommagement devant être accordé à Charles de Valois pour la renonciation éventuelle à la couronne d'Aragon. Concernant le premier point, A. Kieseewetter établit un lien avec le projet de croisade de Jacques d'Aragon. Il avance l'hypothèse que Charles II et le pape proposèrent au roi d'Aragon de renoncer à la Sicile, lui offrant en compensation le royaume de Jérusalem. Pour régler le second point Charles II se rend en France, se présente en application des accords de Canfranc à la frontière espagnole (nov.1289) et fait constater l'absence de Jacques d'Aragon (revenu ailleurs), accusé aussitôt de non-respect du traité.

La réussite de cette intrigue redonne confiance au roi. Il propose à Jacques d'Aragon un traité de paix (mai 1290), convoque un parlement en Provence et signe en décembre 1289 le traité de Corbeil-Essonnes. Ce traité prévoit que Charles de Valois épouse la fille aînée de Charles II, Marguerite, qui apporte en dot les comtés d'Anjou et de Maine (en contrepartie Philippe IV s'engage à fournir une aide financière de 150.000 onces d'or pour la poursuite de la guerre). Le 23 avril 1290 a lieu à Figières entre Charles II et Alphonse d'Aragon (frère de Jacques) la rencontre, qui prépare le traité de Brignoles, mais, avant la signature de ce traité, Charles II cède officiellement aux Capétiens, par le traité de Senlis (18 août 1290), les comtés d'Anjou et de Maine. Le traité règle également la question du financement de la guerre de reconquête de la Sicile (prélèvement d'une décime au nom de la France de juin 1292 à juin 1294). Du traité de Brignoles (19 fév.1291) on retiendra qu'il écarte le danger d'une paix séparée avec le roi d'Aragon et de plus qu'il isole Jacques de Sicile : Alphonse III d'Aragon s'engage en effet à respecter une stricte neutralité en cas de conflit. Alors que Charles II peut s'attribuer un succès diplomatique qui le place dans un rapport de forces favorable dans le conflit sicilien, la mort d'Alphonse d'Aragon en juin 1291 remet tout en cause.

### 13. 2 Les négociations de l'été 1291 jusqu'à l'élection du pape Boniface VIII

Selon le testament du roi Alphonse, Jacques devait succéder à son frère en Aragon, le frère plus jeune Frédéric devenant roi de Sicile. Mais Jacques II d'Aragon en décide

autrement : il demande la réunion des couronnes d'Aragon et de Sicile, Frédéric devant occuper la fonction de vicaire de Sicile.

Charles II, peu informé au début des intentions de Jacques II, exige le respect des clauses du traité de Brignoles mais se voit opposer un refus catégorique (nov.1291). En avril 1292 meurt le pape Nicolas IV, fidèle soutien de Charles, alors qu'une alliance se dessine entre Gênes et Jacques d'Aragon. Ce retournement conduit le roi de Naples à entreprendre de nouveau la construction d'une flotte en Provence et à Naples, ce qui représente un grave danger aux yeux de Roger Lauria, qui recommande une guerre préventive contre Charles II. La guerre est évitée grâce à la médiation de Sanche IV de Castille qui parvient à organiser du 21 janvier au 5 février 1293 entre Jacques II et un émissaire de Charles II une rencontre dont le résultat est la signature d'un armistice entre Frédéric de Sicile et Charles Martel.

Afin d'aboutir à un traité de paix (objet de la rencontre prévue à Logrono), Charles II se rend en France où il signe à Senlis un accord (avril 1293) qui laisse pourtant en suspens les points essentiels. Le fait nouveau est toutefois que pour la première fois Charles II s'écarte de sa " conception 'monolithique' de la Sicile" (A. Kieseewetter), acceptant de céder ce territoire à son rival pour un certain temps. En juillet-août 1293 a lieu à Logrono la rencontre prévue entre Jacques II, Sanche IV et Charles II. Une entente est trouvée sur la restitution de la Calabre ; quant à la Sicile, Jacques II cède sur ce point à la surprise générale, sans doute parce que Sanche IV se refuse à apporter à son gendre le soutien espéré. La rencontre de Logrono est donc un succès pour Charles II, Jacques II ayant pour la première fois accepté de restituer la Sicile. Toutefois le début du conflit franco-anglais en octobre. 1293 donne à Jacques II une nouvelle marge de manœuvre. En outre, la Sicile devait être restituée à l'Eglise et ceci avec l'accord de Jacques II, ce qui limitait considérablement la portée de l'accord. A. Kieseewetter parle donc d'une victoire à la Pyrrhus. Habile diplomate, le roi de Naples n'aurait pourtant pas su tirer parti des faiblesses de son adversaire pour imposer un traité de paix ; le résultat n'est qu'un compromis avantageux.

A son retour en Italie, Charles II essuie un revers, le collège des cardinaux refusant de reconnaître les dispositions secrètes du traité de Jonquera. Condamné à l'inaction, il se réconcilie avec l'ennemi juré des Angevins, Jean de Provida, et met en chantier une flotte. Un retournement de situation se produit avec l'élection du pape Célestin V (juillet 1294) qui passe complètement sous l'influence du roi de Naples. En octobre l'Eglise reconnaît les dispositions du traité de la Jonquera. Jacques II, pressé d'appliquer le traité, s'y refuse, les raisons de son refus étant un rapprochement en vue entre la France et Aragon (Philippe IV veut éviter une alliance entre les deux grandes puissances maritimes, l'Angleterre et l'Aragon). Le rapprochement prend corps au cours de négociations menées début 1295 par Jacques II. Elles prévoient le mariage de ce dernier non pas avec Blanche d'Aragon, mais avec Blanche, sœur de Philippe IV. En outre Jacques II devait garder le royaume de Sicile jusqu'à sa mort. Ainsi Charles II voyait réduits à néant les avantages du traité de la Jonquera, Jacques II adoptant de nouveau une ligne dure.

### 13. 3 Les traités d'Anagni

Pour le pape nouvellement élu en 1294, Boniface VIII, la question sicilienne représente le problème majeur du pontificat, plus important que le conflit avec Philippe le Bel. Le pape prenant l'affaire en mains, Charles II est réduit au rôle de figurant. Dès

le 5 mars 1295, Boniface VIII demande au roi d'Aragon de tenir les engagements pris à la Jonquera. Le 30 mai, il rencontre Frédéric, vicaire de Sicile près de Valmontone : l'infant doit épouser Catherine de Courtenay qui apporte en dot l'Empire latin, le pape fournissant de son côté une aide financière pour la conquête de la Romanie.

Au mois de juin, la paix est signée à Anagni, d'une part entre l'Aragon et la curie, et d'autre part entre Charles et la France, et enfin (le 20 juin) entre le roi de Naples et Jacques d'Aragon. Ce dernier traité fait obligation au roi d'Aragon de restituer immédiatement les territoires occupés sur la *terra ferma* et de libérer les otages après son mariage avec Blanche d'Anjou. Concernant la restitution de la Sicile, le pape adopte un compromis : ce territoire sera restitué par l'intermédiaire de l'Eglise, dès que Charles II aura réglé ses dettes envers Rome. Si l'on retient que les dettes du roi de Naples s'élevaient à cette date à plus de 250 000 onces d'or, alors que les recettes du royaume n'excédaient pas 100 000 onces, on comprend que la Sicile passe de fait sous l'administration de l'Eglise pour les 6 à 7 années à venir. Les clauses secrètes, selon lesquelles le pape aurait laissé entendre à Jacques d'Aragon qu'il lui donnerait en fief la Sicile, peuvent être considérées comme avérées. A. Kiesewetter s'appuie sur la promesse orale faite par Charles II à Jacques d'Aragon d'intervenir auprès de la curie en sa faveur (8 sept. 1295).

La recherche plus ancienne a souvent considéré le traité d'Anagni comme le triomphe de la Papauté au Moyen Age et comme la victoire du principe théocratique. Cette appréciation a fait place à un jugement plus nuancé, qui considère cette paix comme un compromis et voit dans Jacques d'Aragon le véritable "gagnant". Le fait décisif est que les intérêts maritimes de la puissance aragonaise et sa souveraineté en Méditerranée occidentale ne sont pas remis en question. D'une certaine façon, le pape donne sa bénédiction à l'expansion aragonaise et catalane. Quant à la question sicilienne, Jacques II n'a cédé que formellement et compte s'appuyer sur la résistance des Siciliens et sur son frère Frédéric. Du 29 octobre au 4 novembre 1295, les traités d'Anagni sont ratifiés à Vilabertran. Dans un acte notarié, Jacques d'Aragon s'engage une nouvelle fois à restituer la Sicile à l'Eglise ; en fait il se livre à un double jeu comme le montre la suite des événements : quelques mois plus tard, les Siciliens réunis en parlement à Palerme, avec l'approbation secrète de Jacques II, désignent comme roi l'infant Frédéric.

#### 14. Les rapports avec la papauté et le collège des cardinaux

Pour comprendre les rapports particulièrement étroits entre les souverains angevins et les papes, il faut retenir que les rois de Sicile sont les vassaux de la papauté et tenir compte de la proximité géographique. Un point important est le règlement de la dette des Angevins envers les papes : 32 000 onces d'or, plus 50 000 marks d'argent en 1289. Un mode de règlement est trouvé, par remise ou par compromis. Le pape Nicolas fait en outre une importante concession à Charles II : les nominations dans le haut clergé seront soumises à l'autorisation du roi ; les six évêques élus ou approuvés entre 1289 et 1294 sont des candidats de Charles.

Durant la vacance du siège pontifical (avril 1292-juillet 1294) les rapports avec le collège des cardinaux passent au premier plan. Alors que le roi de Naples avait jusqu'à présent soutenu le parti des Colonna, il change de camp fin 1294 (lors de son passage à Pérouse) et se lie avec les Orsini, qui, plus que les Colonna, pouvaient influencer l'élection du nouveau pape. Le 5 juillet 1294 est élu pape l'ermite de Morrone, sous le nom de Célestin V. Selon A. Kiesewetter il est inexact de voir dans

cette élection un coup monté par Charles II et Latinus Malabranca, comme l'affirmait la recherche. En revanche il ne fait pas de doute que Célestin V devient un jouet entre les mains du roi de Naples. La curie romaine est "submergée" [A. Kieseletter] de dignitaires angevins, le siège de la curie est transporté à Naples en sept.1294. Parmi les nouveaux cardinaux, Guillaume de Ferrières devient le véritable confident du roi ; il occupe la fonction de vice-chancelier du royaume : sous Charles II, les cinq chanceliers ou vice-chanceliers sont originaires du Quercy à l'instar de G. de Ferrières.

En décembre 1294, Célestin V ayant renoncé à ses fonctions, un conclave se réunit. Si Charles II n'intervient pas durant la tenue du conclave, c'est (selon A. Kieseletter) qu'il est sûr de son affaire, c'est-à-dire de l'élection de son candidat, Guillaume de Ferrières. Or le conclave choisit Benoît Caetani (Boniface VIII), sans doute parce qu'il n'appartient ni au camp des Orsini, ni à celui des Colonna. Le premier soin de Boniface VIII est de démettre de leurs fonctions tous les Angevins présents à la curie, pour ensuite libérer la papauté de sa "captivité angevine" et ramener à Rome le siège de la curie. Mais il serait faux de croire que Charles II aurait eu des rapports difficiles avec le pape, du moins durant les premières années du pontificat. Le plus grand succès du roi de Naples est la reconnaissance par Boniface VIII des reliques de Marie Madeleine d'où la fondation du monastère de la Sainte-Baume près de Saint-Maximin en 1295.

15. La principauté d'Achaïe et les relations de Charles II avec l'Épire et Byzance. Le royaume de Jérusalem.

Le conflit à propos de la Sicile ne permet pas à Charles II de mener dans les Balkans une politique aussi offensive que celle de Charles Ier. On assiste donc à un changement d'orientation ; c'est ainsi que Charles II décide d'accorder à la Morée une plus grande autonomie. En sept.1289, à l'occasion de son mariage avec Floris de Hennegau, Isabelle de Villehardouin reçoit en fief la principauté d'Achaïe, Charles II se réservant le droit d'intervenir dans les affaires intérieures (si Floris venait à décéder, le remariage dépendrait du roi de Naples). Charles II se rendant compte que la dispersion géographique des territoires représente un gros inconvénient, Corfou et Butrinti (Albanie) sont administrativement réunis en avril 1290, Floris de Hennegau étant nommé vicaire de ces deux territoires.

Mais les difficultés surgissent avec l'entrée en fonctions de Floris en Achaïe : la duchesse d'Athènes, soutenue par son époux Hugues de Brienne, refuse de reconnaître Floris comme suzerain. Les hésitations de Charles II, qui entre 1289 et 1294 se laisse influencer tantôt par le prince d'Achaïe, tantôt par Brienne, révèlent une des faiblesses majeures de son caractère. La situation évolue au cours de l'année 1292, lorsque la guerre éclate entre le roi de Byzance et le roi d'Épire ; ce dernier redoutant la supériorité de Byzance se tourne alors vers Floris de Hennegau qui fournit une aide militaire laquelle contribue à une victoire que Charles s'empresse d'exploiter au plan diplomatique, en imposant à Nikephoros un traité de paix en 1293, selon A. Kieseletter "un chef-d'œuvre de la diplomatie angevine et un triomphe personnel pour Charles II". Du côté de Byzance une dernière tentative est faite en 1295 de conclure avec Charles II au moins un traité d'amitié, mais sans succès.

A partir de la fin de l'année 1293 l'intérêt de Charles II se porte sur le redressement de la situation politique dans les Balkans ; à cet effet, il rétablit la principauté de Tarente pour la donner en fief à son quatrième fils Philippe (fév. 1294). En août de cette même année il renonce solennellement à toute prétention dans les

Balkans au profit de son fils, qui reçoit en outre en fief Corfou et Butrinti. Mais cette nouvelle situation a pour conséquence de créer la confusion dans les rapports de vassalité ; de ce fait le litige entre le prince d'Achaïe et le duc d'Athènes ne trouve pas de règlement. Charles II apparaît d'un côté comme un diplomate chevronné qui est assez habile pour assurer à sa dynastie la domination (formelle) sur les bords de la Mer Ionienne, mais qui d'un autre côté par ses hésitations, tenant à son caractère influençable, ne parvient pas à clarifier la situation en imposant un rapport de forces.

Quant au Royaume de Jérusalem (sur lequel règne Henri II de Lusignan), même si le conflit sicilien interdit toute intervention armée, Charles II est loin de se désintéresser de la situation en Terre Sainte. La preuve la plus visible en est fournie par le "Conseil du roi Charles" qui a influencé le traité de Pierre Dubois *De recuperatione Terrae Sanctae*. Deux points sont à souligner dans ce document : la proposition de création d'une force multinationale pour la reconquête de la Terre Sainte et l'exposé d'une nouvelle stratégie pour préparer et mener à bien la croisade. Cette stratégie renonce au principe du *passagium generale* et préconise dans un premier temps un blocus économique ainsi qu'une guerre de corsaires afin d'affaiblir le sultanat des Mamelouks. Ce projet apparaît certes bien théorique, mais Charles II prend aussi des dispositions pratiques, ainsi en accordant des avantages aux ordres chevaliers (Templiers et Ordre hospitalier de Saint. Jean) dont il voudrait faire une armée permanente.

#### 16. Le Royaume de Hongrie et la politique extérieure de Charles II d'Anjou

En 1270 Charles II avait épousé Marie, fille du roi Etienne V de Hongrie. A cette date il pouvait difficilement s'imaginer l'importance que revêtirait un jour ce mariage pour la maison angevine. En juillet 1290, Ladislas IV, frère de Marie, est renversé par une révolution de palais. Étant donné d'une part qu'il ne laisse pas d'héritier et que d'autre part la question de la succession n'a pas été fixée par des règles précises, quatre candidats prétendent à la couronne hongroise : Marie de Hongrie (épouse de Charles II), André (le dernier des Arpads, fils du roi André II), Rodolphe de Habsbourg et enfin la papauté.

La premier qui réussit à faire valoir ses prétentions est André (le Vénitien) qui est couronné roi de Hongrie dès le mois de juillet 1290. Devant cette situation, le pape dépêche un légat, tandis que Rodolphe donne la Hongrie en fief à son fils. A cette date, Charles II est retenu en France et le couronnement d'André le place devant le fait accompli. S'il est parvenu à renverser la situation à son profit, c'est qu'il a su tirer parti de l'opposition des grandes familles hongroises à un renforcement du pouvoir monarchique. Parmi ces familles cinq jouent un rôle déterminant : les Közegi, les Csak, les Frangépan, les Babonic et les Subic. En septembre 1290, Charles d'Anjou prend position dans l'affaire hongroise en envoyant une délégation qui doit recevoir l'hommage de la noblesse et du clergé hongrois. Au printemps 1291 éclate entre André III et Rodolphe un conflit qui se termine à l'avantage du premier. C'est alors que Rodolphe de Habsbourg qui cherche une compensation se tourne vers Charles II. Les deux souverains se rencontrent à Cudefrin (avril 1291) : Rodolphe renonce à la couronne hongroise, tandis que Charles II abandonne le royaume d'Arles.

Étant donné que les forces de Charles sont retenues en Italie par le conflit sicilien, André III apparaît au premier abord se trouver dans une situation favorable ; mais c'est sans compter sur la résistance des seigneurs territoriaux, sur lesquels André III ne parvient pas à asseoir son autorité. De son côté Charles II comprend qu'il peut

difficilement intervenir depuis Naples ou de la lointaine Provence, outre le fait que le parti angevin n'a pas présenté de prétendant officiel. Pour ces raisons, Marie de Hongrie cède ses droits sur la Hongrie en janvier 1292, à Aix-en-Provence, à son fils Charles Martel, qui est tout aussitôt proclamé roi de Hongrie par son représentant Henri de Vaudemont. Au printemps 1292, une délégation se rend donc en Hongrie afin de recevoir l'hommage et le serment de fidélité des populations acquises à Charles Martel. Celui-ci cherche à isoler son rival, mais ni Venise, ni les villes de la côte dalmate ne changent de camp. La guerre qui éclate au printemps 1292 tourne à l'avantage d'André III et devant l'impossibilité d'envoyer des troupes en Hongrie Charles II et Charles Martel se résignent à accorder des privilèges pour préserver l'avenir, tels ces privilèges commerciaux accordés aux Vénitiens en Apulie.

Le 5 août 1295, Charles Martel, roi en titre de Hongrie, meurt à Naples, laissant un héritier âgé de sept ans : Charles-Robert. En dépit de ce revers, Charles II maintient ses prétentions à la couronne de Hongrie. Selon A. Kiesewetter, il faut porter au crédit de Charles d'avoir maintenu avec l'aide de Boniface VIII et contre André III la candidature au trône du jeune Charles-Robert, durant les années de crise de 1295 à 1300. Cette ténacité devait être récompensée : Louis, arrière-petit-fils de Charles II et fils de Charles Robert, le seul angevin appelé "le grand", est issu de la ligne hongroise de la famille.

17. Les relations avec le Saint-Empire et le royaume d'Arles. Premières tentatives pour rétablir la domination angevine sur le Piémont

En avril 1291, une rencontre a lieu entre Charles II et Rodolphe de Habsbourg. Même si les sources renseignent peu, Kiesewetter croit pouvoir affirmer que les entretiens portent non seulement sur la Hongrie ( Ladislas est mort en juillet 1290), mais aussi sur le royaume d'Arles. A la suite de cette rencontre, Rodolphe renonce à toute prétention sur la Hongrie, tandis que Charles II s'engage à ne pas donner le royaume d'Arles en fief à son fils Charles Martel. Rodolphe a ainsi les mains libres dans le conflit qui l'oppose à Amédée de Savoie. Quant à la Provence, qui formellement fait partie du Saint Empire, il est impossible d'établir si le roi de Naples rend hommage et prête serment de fidélité au Habsbourg. Par la suite, Charles d'Anjou continue à intervenir dans les affaires du royaume d'Arles ; ainsi au cours de l'été 1293, Humbert I (dauphin de Vienne) et Amédée V de Savoie demandent à Charles II d'intervenir dans le conflit qui les oppose. L'affaiblissement de la position angevine dans cette région tient à l'importance que prend le conflit sicilien. Le signe visible de cet affaiblissement est l'hommage rendu en 1294 par Humbert de la Tour au roi de France Philippe IV.

En dépit d'une situation au Piémont qui ne l'avantage guère, Charles II tente une action diplomatique en vue d'une intervention à Montferrat. En décembre 1292, un armistice d'une durée de 5 ans est signé entre Jean Ier (Montferrat) et Asti, mais dès mars 1293 le contingent angevin quitte Montferrat pour la Provence. Les rapports entre Jean de Montferrat et son protecteur, Charles II, se détériorent après la conclusion du traité de Montferrat ; le roi de Naples avait en effet promis à Jean Ier le mariage avec Blanche d'Anjou ; or le traité de la Jonquera prévoit une alliance entre Blanche d'Anjou et Jacques d'Aragon. Mis au courant de cette clause tenue secrète, Jean Ier en tire les conséquences : il prend en mains les affaires du margraviat, où il assoit son autorité, privant Charles II d'un bastion potentiel en Italie du Nord. Pour A. Kiesewetter, Charles II a fait preuve de réalisme en renonçant à disperser ses forces. Plus de dix ans après

cette première intervention, Charles II parvenait, entre 1303 et 1305, à rétablir la domination angevine sur le Piémont.

## 18. Politique intérieure et administration dans le royaume de Naples 1289-1295

### 18. 1. Le gouvernement du royaume par les vicaires et les capitaines généraux

Durant les six premières années de son règne, Charles II ne séjourne qu'une année dans le royaume (juin - sept. 1289 ; avril 1294 - janv. 1295) ; pendant ses absences l'administration est confiée à des vicaires. Le premier est Charles Martel, pendant le vicariat duquel est créé un conseil de régence ; à sa tête on trouve Robert d'Artois qui exerce également la fonction de capitaine général. Son successeur sera Jean de Montfort. L'institution du conseil de régence limite considérablement les pouvoirs du vicaire qui est expressément tenu de suivre les ordres et conseils du capitaine général. En outre Charles II se réserve le droit de réviser tout jugement prononcé par les tribunaux ordinaires et confirmé par l'instance d'appel.

En juillet 1294, Philippe de Tarente est nommé vicaire, mais le fait nouveau est qu'il partage cette fonction avec son frère Charles Martel à partir de février 1295. Ce dernier administre la Campanie et le Principat, tandis que le premier s'occupe de l'Apulie. Après la mort de Charles Martel (août 95), le pape Boniface VIII confirme Philippe dans ses fonctions, mais lui adjoint le cardinal Landulf Brancaccio, ceci sans consulter Charles II, alors retenu en France. Peu de temps après il remplace Philippe et Brancaccio par la reine Marie. Dès son retour à Naples, Charles II rétablit Philippe de Tarente dans ses fonctions, qu'il exerce conjointement avec sa mère.

### 18. 2. La poursuite des réformes et le développement d'un Etat d'ordres

En sept. 1289, Charles II réunit une diète qui élabore et approuve des *Capitula*, aussitôt proclamés. Dans l'introduction, le document se réfère aux constitutions de mars 1283, s'inspire aussi de la *Constitutio Siciliana* et des statuts de Jean Scott pour la Provence. Les 21 lois qui constituent les *Capitula* de 1289 se présentent comme un ensemble hétérogène de dispositions qui concernent l'administration, les privilèges du clergé et des feudataires. A la différence des lois de 1283, ces *Capitula* traitent essentiellement de règlements administratifs.

Ceux ci rappellent les limites imposées aux compétences des châtelains, font obligation au *magister iustitiarius* et à sa curie de tenir cour de justice dans les différentes parties du royaume. Une loi prévoit une enquête sur les limites des "anciennes et nouvelles" forêts de domaine. Les droits du clergé sont expressément préservés, tandis que l'ordre de succession collatéral est introduit dans les fiefs donnés depuis la conquête, afin de freiner la régression de l'élément français dans le royaume.

A la différence des *Capitula* de San Martino, ceux de 1289 reconnaissent le rôle consultatif des ordres avant la promulgation des constitutions, préfigurant ainsi l'évolution future du royaume vers un Etat d'ordres. Dans les années qui suivent, le parlement se réunit à plusieurs reprises. Celui qui se tient en juin 1290 instaure à l'usage de la noblesse une loi somptuaire qui restera sans effet. Le parlement réuni à Eboli (sept. 1290) s'intéresse à la situation financière critique, à laquelle doivent remédier les *capitula et statuata super regimine regni*. Le fait marquant de ce parlement est une réforme qui règle la périodicité des réunions : en mars et septembre. Selon Kiesewetter, même si la périodicité des réunions est restée lettre morte, il n'en

reste pas moins que la noblesse et le clergé ont dès lors un droit consultatif dans les affaires du royaume, ce qui signifie une évolution importante de la monarchie sicilienne qui n'est plus la "bureaucratie despotique" de Frédéric II.

### 18. 3 Réformes de l'administration centrale et régionale.

Selon Kiesewetter, la recherche doit soumettre à un nouvel examen les différents offices de l'administration, car "presque toutes les études qui ont pour objet l'administration angevine, se bornent à reprendre les propos de Cadier", celui-ci jugeant de l'administration angevine selon les principes d'une administration moderne. Pour mesurer l'importance d'une fonction administrative sous Charles II, il faut surtout tenir compte de la personnalité qui occupe cette fonction et de son influence à la cour du roi et beaucoup moins du partage des compétences.

Kiesewetter passe donc en revue les principaux ressorts de l'administration centrale :

- la fonction de *connestabulus sui* passe aux mains du capitaine général après les Vêpres Siciliennes.
- le grand amiral a sous sa responsabilité la flotte de guerre et les équipements. En outre il peut, avec l'accord du roi, désigner un représentant, ce qui indique que Rainald d'Avella ne pouvait exercer ses fonctions que nominale.
- la fonction de *magister iustitiarum* n'a pas fait l'objet de changement important, si l'on excepte l'obligation de changer de résidence (voir *supra*).
- une nouveauté est par contre le rétablissement de la fonction de protonotaire, occupée par Bartholémy de Capoue qui joue un rôle de premier plan auprès de Charles II. Il dirige la chancellerie et tient ses propres registres. En août 1295 Charles II crée la fonction de représentant du protonotaire
- le logothète était chargé sous Charles Ier de transmettre au roi les pétitions orales et de lire les réponses du roi. Sous Charles II cette fonction se confond de plus en plus avec celle du protonotaire. Les deux fonctions sont réunies en 1296.
- l'innovation administrative la plus importante concerne l'administration des finances et particulièrement la fonction de *comes camerarius*. Celle-ci est confiée à Jean de Monfort qui étant devenu grand capitaine en 1291 peut difficilement s'occuper des finances. Au cœur de l'administration des finances angevines on trouve donc le *magister rationalis*, donc le nombre passe de 4 sous Charles Ier à 8 sous Charles II.
- la fonction de sénéchal n'a aucune signification politique.

Les deux personnalités qui dominent dans l'administration civile sont Bartholémy de Capoue et Giovanni Pipino da Barletta ; le choix des dignitaires ne se fait plus comme sous Charles Ier uniquement selon des critères ethniques.

Pour ce qui concerne l'administration régionale et locale, Charles II crée des commissions chargées de contrôler le fonctionnement de la justice, il réforme l'administration des châteaux. Les fonctions de secrétaire et de *magister portulanus* connaissent une intéressante évolution, dans la mesure où sous Charles II on trouve pour la première fois des Français à ces postes, ce qui prouve l'assimilation progressive des Français et Provençaux restés dans le royaume. Un autre fait remarquable est le déclin de l'influence des marchands de la côte d'Amalfi, qui sont remplacés par ces Toscans qui à partir du début du XIVe siècle vont contrôler l'économie du royaume.

### 18. 4 Le renforcement des forces centrifuges.

Dès le début du règne de Charles II apparaissent les signes de cette anarchie qui va plonger le royaume de Naples dans une grave crise. La cause en est double : l'œuvre de réforme engagée par les Capitula de San Martino et le conflit avec la Sicile. Les registres angevins portent de plus en plus souvent mention de cas où le roi renonce au *servitium feudale*. La situation financière oblige aussi le roi à admettre le remplacement du *servitium feudale* par *l'adohamentum*. De plus Charles II a adopté envers les anciens partisans de Conradin ou de Pierre III une politique de réconciliation qui n'est en rien payée de retour. Deux exemples illustrent l'affaiblissement du pouvoir royal : la "tromperie" de Jean de Chauderon et le procès contre Eudes de Sully. La conséquence des tensions sociales et de l'appauvrissement de nombreux vassaux à la suite des dommages de la guerre est le développement du brigandage (prise en otage de l'archevêque de Salerne en 1293 p.ex.). La langue française est en net recul : elle disparaît complètement comme langue de chancellerie à partir de 1300. Les Français qui jouent un rôle actif dans l'activité économique du pays sont assimilés ; les noms sont italianisés : de Baux donne del Balzo ; Estandard devient Standardo.

A. Kiesewetter tente une comparaison avec l'Angleterre, où les ordres ont arraché d'importants privilèges à la royauté et le Royaume de Naples ; il voit dans l'hétérogénéité ethnique de la noblesse du royaume la cause du triomphe des intérêts particularistes.

#### 19. Politique intérieure et administration du comté de Provence 1289-1295.

Il est difficile de porter un jugement sur la politique provençale du roi de Naples. Charles recueille un héritage difficile et d'une certaine façon il est le prisonnier de la politique de son père. Celui-ci considérait la Provence comme une pourvoyeuse en hommes et en matériel, servant à soutenir ses projets en Orient ; il avait de ce fait suscité chez les Provençaux du ressentiment. Charles s'inspire des réformes entreprises dans le royaume de Naples. Il cherche à donner aux ordres un droit de consultation plus étendu et mène une politique plus conciliante envers la noblesse, même s'il cherche à agrandir le domaine comtal. Sa tentative de faire progresser les revenus du comté se solde par un échec ; la raison en est la guerre de Sicile : une partie des revenus du comté sont donnés en gage aux sociétés marchandes de Toscane dont les crédits financent la guerre. Les mesures prises en faveur de l'autonomie administrative du comté représentent en revanche une "rupture radicale" avec la politique de Charles Ier. Au lieu de la "centralisation technocratique" de ce dernier, Charles II prend des mesures, plutôt informelles, mais qui vont dans le sens de l'autonomie, tel l'échange fréquent de charges entre la Provence et le royaume de Naples.

#### 20. Économie et finances

Kiesewetter met en garde contre une vision de la politique économique qui retiendrait certains critères de l'économie moderne, tel celui d'une intervention de l'Etat visant à réglementer l'activité économique. Les mesures économiques de l'Etat angevin ne poursuivent qu'un seul but : l'augmentation des revenus de la couronne. Dans les présentations de l'économie du Mezzogiorno au Moyen Age, on trouve souvent évoquée la "question méridionale" et des interprétations hâtives établissent un lien entre le retard de l'Italie du Sud et telle ou telle personnalité. De telles analyses n'ont plus cours dans les travaux les plus récents.

Les données économiques objectives montrent que l'économie du royaume est de nature agraire, aussi la perte de la Sicile, qui est le grenier à blé, ébranle-t-elle l'Etat angevin, ce qui conduit Charles II à développer la culture en Apulie. Une autre conséquence de la guerre est la paralysie du commerce maritime : les transports de céréales empruntent donc la voie terrestre, beaucoup plus longue. Enfin la guerre fait rage sur la *terra ferma*, dont certaines régions sont dévastées (la Calabre, le Basilicate). Dès le début du règne de Charles II, on observe des signes de récession dans ces territoires ; pour Almafí commence une période de déclin. Dans les pages consacrées aux recettes venant des impôts indirects, Kiesewetter souligne le déséquilibre des finances publiques : la guerre provoque une explosion des dépenses qui ne peut être maîtrisée. C'est dans ce contexte, financier et non religieux, qu'il faut situer l'expulsion des Juifs des comté de Maine et d'Anjou (1289).

L'ultime moyen pour dégager de nouvelles ressources est le recours au crédit. A partir de 1289, Charles II s'adresse de plus en plus fréquemment à des sociétés commerçantes de Toscane, auprès desquelles il contracte des emprunts. Étant donné qu'il n'est pas en mesure de rembourser ses dettes (en particulier auprès des Bardi et Peruzzi), il accorde à ses créanciers des charges dans le domaine économique et fiscal. De ce fait l'Italie du Sud est de plus en plus marquée par une "économie dualiste" : exportations de matières premières et importations de produits finis. Les sociétés toscanes trouvent leur intérêt à écouler en Italie du Sud les produits fabriqués en Toscane.

Quelques pages (501-503) présentent l'économie du comté de Provence.

## 21. L'Eglise, les minorités religieuses et la culture.

### 21. 1. L'Eglise.

Les chroniqueurs de l'époque ont souligné la piété de Charles II ; certains, dont Charles Ier, s'en moquaient. Toutefois l'image d'un roi entièrement dévoué aux prêtres doit être corrigée et Charles II a toujours défendu les prérogatives de la couronne contre les empiètements du clergé, comme le montre le conflit avec l'archevêque de Salerne. Cette piété se manifeste dans la construction de monastères et dans une attitude beaucoup plus dure que sous Charles Ier envers les minorités religieuses.

Charles II entretenant des rapports privilégiés avec les dominicains (depuis sa captivité), les quatre couvents fondés entre 1284 et 1294 sont placés sous l'autorité de l'ordre dominicain. Parmi ces quatre, on retiendra les deux communautés fondées en Provence : celle de Nazareth (Aix-en-Provence, 1292) et celle de Saint-Maximin (1295). Les cisterciens et bénédictins jouissent à un degré moindre de la faveur du roi. Les rapports avec les franciscains sont plus tendus ; d'une part Charles II reste étranger à l'idéal de pauvreté de cet ordre, et d'autre part l'un de ses fils, Louis d'Anjou, entre chez les franciscains en 1296, alors qu'il voyait en lui un futur cardinal. A côté de ces quatre monastères, la décision la plus importante est celle de la reconstruction de la cathédrale de Naples, dont on peut affirmer, selon Kiesewetter, qu'elle a été entreprise sous Charles II.

Les mesures prises contre les minorités religieuses, les sarrasins et les juifs, ont valu à Charles II la réputation de "roi très chrétien". Le durcissement de la politique envers les Sarrasins s'explique par la crainte de nouvelles révoltes mais aussi par le fait qu'il sont incroyants. Il faut également noter les conversions de chrétiens à l'islam ; en 1294, le roi ordonne de livrer ces chrétiens islamisés à l'inquisition s'il refusent de se

reconvertir. Quant aux juifs, il faut rappeler que sous Frédéric II et Charles Ier les juifs avaient joui en Italie du Sud d'une relative tolérance. Le changement d'attitude à leur égard, qui touche l'ensemble de l'Europe à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, a pour cause les besoins financiers de Charles II, mais aussi l'influence grandissante des dominicains. Quant à l'attitude ambiguë de Charles II envers les juifs de Provence, elle tient au poids numérique de leur communauté (10 à 15000 sur une population de 350000 personnes) ; des mesures trop rigoureuses n'auraient fait qu'aggraver les difficultés économiques et financières.

Pour ce qui est de la culture courtoise, Charles II, à la différence de son père ou de son fils Charles-Robert, a peu contribué à son développement. La cour angevine n'attire pas de poètes français ou italiens de renom. En fait Charles II s'intéresse plus aux joutes et rudes combats qu'aux arts. Le développement de l'université de Naples, en particulier de la faculté de droit, n'en est que plus surprenant. Les juristes de cette faculté, qui s'intéressaient tout particulièrement à la réception du droit romain public, aux lois angevines et au droit féodal, pouvaient rivaliser avec les juristes de Bologne.

## 22. Charles II d'Anjou, un *homo incognitus*. Essai de caractérisation

Deux traits de caractère distinguent Charles II : sa piété d'une part et sa générosité, sa clémence d'autre part. Cette piété a longtemps été tournée en ridicule ; ainsi B. de Neocastro voit en Charles II le *pullus aquile* qui succède à l'aigle Charles I et qui prie sous sa tente à l'heure du combat. Mais sa clémence et sa générosité ont tout autant frappé les chroniqueurs.

Le jugement porté par le *grande fiorentino* a durablement assombré l'image de Charles II. Pour Dante, le roi de Naples était l'homme de main de Boniface VIII et de Charles de Valois, tandis que son fils Charles Martel passait à ses yeux pour l'idéal du prince chrétien. Par contre l'historiographie précédant la Révolution Française couvre d'éloges le roi angevin. L'ouvrage qui va le plus marquer l'image du roi de Naples est celui de Michele Amari *Un periode delle istorie siciliane del secolo XIII* (1842). Dans cette histoire de la guerre des Vêpres siciliennes, Charles II apparaît comme un épigone faible et insignifiant, jugement sévère qui sera souvent repris par la suite. Il faut attendre les années 50 du XXe siècle pour que s'ébauche une réhabilitation de Charles II, qui doit beaucoup à Lesage et Léonard, mais aussi à August Nitschke.

Dans sa conclusion, A. Kiesewetter revient sur le lourd héritage que Charles II reçoit de son père. Homme de paix, il a dû faire longtemps la guerre, ce qui lui répugnait intérieurement. Ses qualités administratives ne font pas de doute, et se manifestent dans le comté de Provence épargné par la guerre. Pendant ces années de guerre, il lui a manqué ce trait de caractère qui ne recule pas devant la brutalité et il donne l'impression d'être à contre-emploi. En conclusion, on peut retenir que l'individu Charles II d'Anjou - si l'on excepte quelques vagues déclarations dont les sources font état - est difficile à cerner et "qu'il reste donc dans une large mesure un '*homo incognitus*'".

J. Gandouly. Université  
d'Angers

\*

Joachim GÖBBELS, *Das Militärwesen im Königreich Sizilien zur Zeit Karls I. von Anjou (1265-1285) (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 29)*, Stuttgart, Anton Hiersemann, 1984. VII-344 p.

Il est bien connu que c'est le sort des armes plus qu'autre chose qui fit en 1268, après la victoire de Tagliacozzo, d'un frère du roi de France et comte de Provence un roi de Sicile et fondateur de la première maison royale d'Anjou. L'organisation militaire qui est à la base de la puissance royale de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou – et qui entraîne après Tagliacozzo l'exécution brutale du jeune Conradin, dernier rejeton masculin de la maison impériale des Hohenstaufen - est donc un domaine de recherche important, voire indispensable pour comprendre les débuts de la première maison d'Anjou en Italie. C'est le mérite d'un historien allemand, Joachim Göbbels, élève de M. Peter Herde, d'en avoir étudié dans un gros travail qui date de 1984 les aspects et le fonctionnement.

L'auteur nous le dit dès le début (introduction, p. 1-4) qu' il a fait l'étude du domaine militaire et de ses offices et institutions dans le cadre de l'histoire politique générale entre 1265 et 1285 (le règne de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou), sans pourtant se limiter au seul royaume de Sicile, mais en jetant aussi des regards sur la France, la Provence, l'Italie du Nord et méridionale ainsi que sur la Grèce et l'Albanie. En exposant les événements historiques, M. Göbbels montre pourquoi Charles d'Anjou regarda les forces armées comme le pilier le plus sûr de son pouvoir souvent contesté. En plus, le roi angevin eut des visées beaucoup plus vastes que le seul royaume de Sicile cherchant à constituer un empire méditerranéen, avec une restauration des empereurs latins à Constantinople, visées qui furent ruinées par le massacre dit des Vêpres Siciliennes en 1282.

M. Göbbels a divisé son travail en trois sections. La première s'occupe de l'organisation de l'armée (p. 5-133). L'auteur commence par la description des offices de *connestabulus* (connétable) et de maréchaux - dont il démontre les origines françaises - pour ensuite consacrer un chapitre important à l'exercice des fonctions de commandant en chef de l'armée, il en étudie ensuite les aspects administratifs et financiers. Le seul connétable de Charles I<sup>er</sup> fut Jean Britaud de Nangis (jusqu'à 1278), tandis que l'on compte bien huit maréchaux entre 1265 et 1289 : Jean de Brayselve (1265-1268), Guillaume l'Étendard (1268-1271), Adam Morrier (1271-1280), Anselme de Chevreuse (1280-1302), Guillaume de Milly (1268-1269), Dreux de Beaumont (1269-1277), Philippe de Lagonesse (1279-1284) et son frère Jean de Lagonesse (1284-1289). Le rôle politique et militaire de ces personnages et leurs carrières - par exemple comme vicaires et baillis - est retracé non seulement pour l'Italie mais aussi pour les autres entreprises de Charles (Albanie, Grèce). Puis, d'autres fonctions militaires et leurs détenteurs sont passés en revue par Joachim Göbbels, d'abord les *capitaines généraux* (*capitanei generales*), lesquels dans l'Italie des Staufen sont la même chose que les vicaires généraux, mais Charles I<sup>er</sup> utilise le mot aussi pour désigner les lieutenants généraux), surtout autour de 1282, ensuite les vice-maréchaux (qui ne sont pas de grands officiers) et les capitaines de guerre (*capitanei*, seulement dans le sens de chefs militaires) dont le nombre fut sensiblement augmenté pendant la guerre des Vêpres. L'auteur a pris soin de bien distinguer le titre de connétable (*connestabulus regni Sicilie*) de l'emploi du mot *connestabuli* pour les officiers exerçant des fonctions de police et d'expliquer la tâche des *magistri passuum* auxquels incombaient la garde des frontières. Pour mieux contrôler la noblesse de l'Italie du Sud, Charles d'Anjou

aggrava et renforça les liens avec les feudataires ce que l'auteur décrit dans tous ces aspects ; puis, il passe aux mercenaires (*stipendiarii*) : Charles utilise des chevaliers comme des mercenaires venant du peuple français et italien, qui jouent un rôle important dans son organisation militaire. Après une résistance initiale, même les Sarrasins qui avait été du côté des Hohenstaufen font partie des armées de Charles d'Anjou mais sont utilisés, avant 1282, surtout hors de l'Italie. Finalement, l'auteur nous donne, pour conclure cette première section, quelques exemples de la composition de contingents militaires.

La deuxième section est consacrée à l'organisation des fortifications (p. 134-175) et commence par une étude de la mise en place de leur administration, étude déjà entamée autrefois par Eduard Sthamer.<sup>14</sup> Dans un objectif de centralisation, on plaça à la tête du système défensif un *magister balistariorum*. Raymundus Ysardus en fut dès 1269 le premier détenteur, suivi par Guido Conversus et Jean Payen qui dirigèrent en même temps l'administration des fortifications, par Guillaume de Gaubertain - la charge devenant momentanément un office plus ou moins honoraire - et enfin par Teodisco di Cuneo. Les *provisores castrorum*, probablement créés par Frédéric II, furent sans doute au nombre de deux officiers à la tête de chaque province. L'auteur donne une ample description de leurs droits, finances et fonctions et montre les dispositions prises par Charles d'Anjou en vue d'une réforme administrative de l'organisation des fortifications. Ensuite, il nous explique le rôle des lieutenants avant-coureurs des *provisores* au sommet de cette administration, les châtelains (*castellani*). Sous Charles I<sup>er</sup>, ceux-ci furent désignés directement par le roi et cela par écrit. Il s'agit toujours de spécialistes militaires qui eurent aussi à payer les gens d'armes. Comme les *castellani*, les *servientes*, plus bas dans l'hierarchie administrative, furent des gens d'origine non-italienne. À la fin de cette seconde section, M. Göbbels nous apprend que le capitaine général *a Faro citra*, Louis de Mons, devint l'un des officiers les plus importants au sein de l'administration castrale.

Le fait que la troisième section soit assez longue et détaillée s'explique par l'importance même de son contenu : l'organisation de la flotte (p. 176-259). L'office de l'amiral est d'origine normande, son nom d'origine arabe ; ses fonctions furent déjà délimitées par Frédéric II, et Charles garda cet héritage. Il octroya la dignité d'*amiratus regni Sicilie* quatre fois : à Guillaume de Beaumont (1268-1269), à Guillaume l'Étendard (1269-1271), à Philippe de Toucy (1271-1277) et enfin au fils de ce dernier Narjaud de Toucy qui garda l'office jusqu'à sa mort en 1293. Outre la flotte sicilienne, le prince angevin eut à sa disposition les forces navales de la Provence qui connut l'office d'amiral à son tour, mais réglé par des *capitula* seulement sous Charles II. Au-dessous des commandants suprêmes de la flotte on trouve les vice-amiraux dont l'auteur retrace l'histoire jusqu'à 1277. Les arsenaux furent d'abord gérés par les *magistri tarsianatum*, institués par Frédéric II, et sous Charles répartis sur les régions littorales *Terra Laboris et Principatus, Apulia et Sicilia et Calabria*. À partir de 1277-1278 l'on créa l'office des *provisores et prepositi navigii vassellorum et tarsianatum curie* lesquels adoptèrent les fonctions des *magistri*. Entre 1278 et 1283, on voit un nouveau changement : il y eut désormais trois vice-amiraux avec des circonscriptions bien précises dans les régions littorales. Ces officiers ne participèrent pas personnellement aux entreprises - cela fut plutôt le devoir des *capitanei* de la flotte.

---

<sup>14</sup> Eduard Sthamer, *Die Verwaltung der Kastelle im Königreich Sizilien unter Kaiser Friedrich II. und Karl I. von Anjou*, Leipzig 1914.

De nouveau un changement intervint en 1283, quand Charles abandonna le système des trois vice-amiraux en les remplaçant par un seul *viceamiratus regni Sicilie*, Jacques de Burson. L'office intermédiaire indispensable entre les forces navales et l'administration de la flotte fut celui des *prothontini*, pratiquement des commandeurs de bases navales. L'auteur en donne une liste détaillée avec les ports concernés. Ces officiers, entre autres, eurent l'obligation de payer les gens de mer au service de l'Angevin. Ensuite, on nous propose encore les fonctions des comtes de galère (*comiti*), des capitaines et capitaines généraux, des *nauclerii* qui furent les seconds dans la hiérarchie au-dessous des *comiti* et les équipages. M. Göbbels donne aussi une vue d'ensemble des navires : galère, *terida* (seulement deux mâts), galéone, *vaccetta* (petit navire à rames), barque, *sagitta* (navire à rames étroit et rapide) et *navis* (navire de commerce) et conclut la section avec de brèves remarques sur les arsenaux et les ports. Dans sa conclusion (p. 260-271), l'auteur nous dit, encore une fois, que Charles I<sup>er</sup> préféra, par méfiance de conquérant, les *ultramontani* (Français, Provençaux) aux *latini* (Italiens) dans toute l'organisation militaire - ce qui explique facilement les difficultés de son administration.

À la fin du livre, l'on trouve deux cartes qui expliquent l'organisation militaire en montrant les sièges des *prothontini* dans les provinces du royaume et les régions dont furent responsables les *provisores castrorum*; ensuite, il y a une bibliographie exhaustive (état de la recherche en 1984, bien entendu !) et un index assez détaillé non seulement de lieux et personnes mais aussi de matières, ce qui facilite bien l'usage d'un livre si riche et si spécialisé.

Nous avons dit au début que M. Göbbels est l'élève de M. Peter Herde qui longtemps a été professeur à l'université de Würzburg ; celui-ci, à son tour, est l'auteur d'une biographie très précise de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou en allemand.<sup>15</sup> C'est à l'occasion du 65<sup>e</sup> anniversaire de son ancien maître que M. Göbbels a encore décrit un événement militaire du règne de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, sa guerre contre les Sarrasins de Lucera (1268-1269).<sup>16</sup>

Christof Ohnesorge  
Kirchhain, près de Marburg (Allemagne)

---

<sup>15</sup> Peter Herde, *Karl I. von Anjou*, Stuttgart, Berlin, Cologne 1979.

<sup>16</sup> Joachim Göbbels, *Der Krieg Karls I. von Anjou gegen die Sarazenen von Lucera in den Jahren 1268 und 1269*, dans *Forschungen zur Reichs-, Papst- und Landesgeschichte. Peter Herde zum 65. Geburtstag von Freunden, Schülern und Kollegen dargebracht*. Herausgegeben von Karl Borhardt und Enno Bünz, I, Stuttgart 1998, p. 361-402.

Giuliana VITALE, *Araldica e politica. Statuti di Ordini cavallereschi «curiali» nella Napoli aragonese*, Carlone Editore, [Iter Campanum, 8], Salerno, 1999, 219 p.. Postface Liliana Monti Sabia, «Una preziosa copia dello statuto dell'ordine dell'Ermellino».

Carmela BUONAGURO, Iolanda DONSI GENTILE, *I fondi di interesse medievistico dell'Archivio di Stato di Napoli*, Carlone Editore, [Iter Campanum, 9], Salerno, 1999, 252 p..

Ces deux volumes de l'éditeur Salernitain Carlone reflètent les buts fixés par la collection «Iter Campanum» dirigée par le professeur Giovanni Vitolo de l'Université Frédéric II de Naples: donner au lecteur les transcriptions de textes rares ou d'accès difficile provenant d'archives et de bibliothèques napolitaines et faciliter l'accès aux sources médiévales contenues dans les fonds des archives publiques de Campanie.

Le premier ouvrage, le n° 8 de la collection, concerne l'édition des statuts de trois ordres chevaleresques fondés par les souverains aragonais de Naples: l'Ordre de la Jarre (1403-apporté à Naples en 1443), l'Ordre de l'Hermine (1465) et l'Ordre de la Toison d'Or (1474-1475). L'éditeur a privilégié les manuscrits napolitains ou ayant été possédés par des membres de l'aristocratie napolitaine, ayant recours à une transcription castillane du XVe siècle pour l'Ordre de la Jarre et à une transcription complète latine de l'Ordre de l'Hermine, conservée à la British Library de Londres, parce qu'il s'agit d'un exemplaire possédé par Virginio Orsini (p. 109), celui des Archives d'Etat de Naples étant mutilé. Le second intérêt de ces textes provient de ce que l'auteur a privilégié les manuscrits écrits en «vulgaire», l'italien de la cour des souverains aragonais. Et si les statuts de la Toison d'Or sont, comme l'indique le sous-titre, de l'humaniste Johannes Tinctoris, ceux de l'Ordre de l'Hermine, grâce à l'étude de Liliana Monti Sabia, s'avèreraient être une copie réalisée par le grand humaniste, et chancelier, Giovanni Pontano. L'attrait de cette édition n'est pas simplement d'avoir réuni de tels statuts, en une époque où les royautes occidentales multiplient les espaces pour contenir, fidéliser et doter de prestige une noblesse en mal de chevalerie tout en s'assurant concrètement un appui militaire qui ne peut plus être refusé mais d'offrir une transcription philologiquement et linguistiquement valables.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première (p.19-100) est une analyse historique des ordres chevaleresques institués par les souverains aragonais. La seconde (p.103-199) contient les statuts des trois Ordres chevaleresques. La postface (pp.201-211) est une étude critique et philologique du manuscrit napolitain de l'Ordre de l'Hermine par Liliana Monti Sabia, à laquelle nous avons fait référence.

Après un bref parcours historiographique (p. 11-15), où la thèse de J. Huizinga est définitivement abandonnée pour celles de M. Keen et de J. D. A. Boulton (d'où le sous-titre «ordini cavallereschi curiali»), l'auteur ouvre son commentaire par une remarque pertinente: les règles minutieusement énumérées relèvent de la «comptabilité du courage» (p. 19), indiquant la pénétration dans tous les secteurs mentaux de la culture mercantile (p. 27), comme l'ouvrage précurseur de Jacques Chiffolleau l'expliquait en 1980. Cette observation, suggérée par la lecture des statuts, s'applique malheureusement aux statuts angevins du Noeud (1354) et de la Nef (1381) et Trastamare de la Jarre (1403). En effet, les emblèmes des ordres aragonais sont fixes, alors que dans les ordres précités il évoluent au fur et à mesure des opérations guerrières entreprises.

Intégrer, dans la genèse des ordres chevaleresques de la seconde moitié du XVe siècle, l'Ordre de la Jarre, comme parler des Ordres du Nœud et de la Nef, était

nécessaire; mais en donner un texte en castillan apparaît nettement moins indispensable, surtout quand l'auteur s'est limitée à en citer la copie latine, conservée à la Bibliothèque Brancacciana (Biblioteca Nazionale «V. Emanuele» de Naples), F. Branc. II. A. 10 (p. 52 n. 27) publié par C. Padiglione en 1877 (p. 54), pour relever que J. D. A. Boulton avait omis de citer les chapitres 6, 7 et 8.

La problématique que pose l'auteur est pourquoi fonder deux nouveaux ordres alors que la dynastie possède, avec l'Ordre de la Jarre, les moyens d'enrôler et d'endiguer la chevalerie au service de la dynastie? La réponse est simple, déjà mise en relief par H. Bresc pour les ordres monarchiques siciliens: l'Ordre de la Jarre se réfère à la dynastie Trastamare et est placé sous le contrôle de l'héritier direct et légitime de la Couronne. La dynastie aragonaise de Naples se présente comme une dynastie autonome, tout en rappelant la tradition, puisque l'Ordre de la Jarre est transféré à Naples (p. 62-63). Elle a donc besoin de symboles propres pour «divulguer les collaborations diplomatiques et militaires de princes appartenant à d'autres états ou récompenser la dévotion d'hommes d'armes ou de partisans de la Couronne» (p. 55).

Les symboles créés par la nouvelle dynastie sont :

▲ Saint Michel Archange (Ordre de l'Hermine ; mais saint André pour la Toison d'Or), dédicace d'autres ordres chevaleresques français et anglais.

▲ L'hermine, la chaise ardente (scintilles ardentes pour la Toison d'or) qui figure aussi sur les pièces de monnaie de Ferrante et d'Alphonse II d'Aragon. La chaise ardente, un trône, est une réponse stylistique aux revendications françaises sur le trône de Naples (p. 59).

Les ordres chevaleresques aragonais ont des finalités militaire, religieuse et politique. Ils se présentent comme un instrument de recrutement militaire et de contrôle politique des représentants de la féodalité régnicole (p. 64). Les chapitres de l'Ordre de l'Hermine (l'auteur établit des parallèles avec l'Ordre du Noeud) insistent sur les «conditions de la loyauté» et débute par un rappel vigoureux des obligations purement féodales de ses membres: conseil et aide au supérieur (qui n'est autre que le souverain). Ces principes sont sanctionnés par une condamnation sévère du crime de lèse majesté, autorisant même les confrères à dénoncer qui y contrevient. La fonction purement militaire est rétribuée jusqu'à conclusion des opérations. Enfin, c'est la solidarité qui gouverne les relations entre les membres. Ici, comme ailleurs en Europe occidentale, les ordres chevaleresques suppléent à l'absence d'armée régulière et à la crise de la structure féodale, créant un corps militaire sûr et disponible (p. 69), peut-être organisé en compagnies (p. 75)<sup>17</sup>.

Le recrutement des membres, même si l'exemple sur lequel s'appuie l'auteur est pris dans l'Ordre du Noeud, indique aussi la volonté de la part du Supérieur-souverain de s'assurer le soutien de l'aristocratie féodale, mais dont le poids est rééquilibré (libérant le souverain d'un quelconque chantage) par la présence de familles de la capitale, actives au sein de l'administration des Duras (p. 72-75). En fait, les ordres chevaleresques napolitains (à la différence de l'Ordre du Croissant ou de la Nef) se présentent comme de formidables instruments d'anoblissement, où la vertu et la loyauté se substituent à la noblesse de sang, qui elle seule permettait de ceindre le baudrier militaire (p. 80-81).

Les finalités des ordres chevaleresques, fidélité et aide au Prince (avec un rappel générique de défense de la chrétienté et de soutien des faibles), relèvent d'un

---

<sup>17</sup>Comme les *societates* de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, lors de la conquête du royaume de Sicile par Charles I<sup>er</sup> d'Anjou.

comportement éthique (un «code de l'honneur», p. 83). À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Charles III de Duras cherchait, au contraire, des collaborateurs sûrs pour rétablir les fondements de l'Etat (p. 81)<sup>18</sup>. Il n'en reste pas moins que ce «code» peut générer des conflits entre les obligations purement féodales (relevant du royaume d'appartenance) et la solidarité politique relevant de l'appartenance à l'ordre (p. 84), face à l'avantage évident que conférer l'ordre est une arme politique pour se lier un ennemi potentiel. En principe, les statuts excluent que les membres puissent appartenir à deux ordres contemporanément. L'auteur identifie dans la fondation de l'ordre de la Toison d'Or une réponse à l'ordre du Croissant de René d'Anjou, qui a en Roberto di Sanseverino, comte de Marsico et de Tursi, un de ses membres (p. 88-95). Le conflit d'intérêt est en partie résolu, puisque les ordres de l'Hermine et de la Toison d'Or prévoient l'expulsion des membres qui s'en sont rendus indignes, manquant à la règle primordiale de la fidélité (p. 99).

Ce petit livre complète utilement ce que l'on connaît déjà des ordres chevaleresques angevins et siciliens, mais aussi français et anglais.

Le second ouvrage, n° 9 de la collection, reflète le deuxième but de la collection: valoriser les fonds d'archives ayant trait à la Campanie médiévale. L'ancienne directrice des Archives d'Etat de Naples, Iolanda Donsi Gentile, en collaboration avec Carmela Buonaguro, présente ici l'ensemble des sources médiévales contenues dans les différents fonds des Archives d'Etat de Naples. Entreprise méritoire si l'on sait que les nombreux inventaires, complets et partiels, peuvent confondre le chercheur et que les informations contenues dans le livre de J. Mazzoleni, *Le fonti documentarie e bibliografiche dal sec. X al sec. XX conservate presso l'Archivio di Stato di Napoli* peuvent le limiter, involontairement, aux seuls documents de la Reconstruction angevine ou des archives privées, sans laisser penser que les fonds relatifs aux procès modernes (ecclésiastiques ou civils) renferment souvent des textes médiévaux.

Les rubriques sont réparties d'après les schémas anciens de division des archives, tels qu'ils apparaissaient dans les *Fonti documentarie* et les plus anciens ouvrages de présentation des archives de Naples<sup>19</sup>. Ces divisions correspondent aux Sections des Archives d'Etat de Naples et c'est d'après ces sections que sont organisés les inventaires particuliers de chaque fonds. Les rubriques de l'ouvrage, données ci-dessous, reflètent donc et la division en section des Archives et les inventaires propres à chaque section:

- ▲ Diplomatico
- ▲ Ricostruzione Angioina
- ▲ Cappellano Maggiore
- ▲ Regia Camera della Sommaria
- ▲ Processi Antichi
- ▲ Corporazioni religiose
- ▲ Notai
- ▲ Archivi Privati
- ▲ Archivio Farnesiano
- ▲ Museo

---

<sup>18</sup>«La foy catholique est en peril très grant, l'Eglise est desceue, chevalerie anullée et le menu peuple destruit» (p. 81).

<sup>19</sup>F. Trinchera, *Degli Archivi Napolitani*, Naples, 1995 (éd. anastatique).

Cette diversité des fonds provient de la spécialisation toujours plus poussée des archives royales, qui constituent presque exclusivement les Archives d'Etat de Naples. Cette richesse apparente pourrait faire nourrir de fausses espérances, surtout pour le chercheur de documents antérieurs au XVe siècle et, plus particulièrement, de l'époque angevine. La destruction des Registres Angevins en 1943 a laissé un vide documentaire. Mais l'on pourrait parler aussi de l'inexistence de registres de notaires et de la quasi absence de documents de l'époque normande et souabe, fait compréhensible en soi car la capitale, alors, n'était pas Naples mais Palerme ; il faut alors se tourner vers les congrégations religieuses de Campanie.

Les auteurs ont reporté la liste des fonds qui peuvent être consultés, ou le pouvaient être au moment de l'édition (1999), signalant ceux hors consultation, comme le fonds «Arrendamenti» (p. 65) parce que les deux séries qui le composent sont partiellement ordonnées et inventoriées. Chaque fonds est précédé d'une brève note qui en présente les caractéristiques (sources fiscales, judiciaires etc.; personnel administratif qui les tenait et nature du contenu) et accompagné de notes sur des études antérieures de telles sources. Mais plus importants sont les renvois aux inventaires propres des Archives de Naples. Ils demeurent le passage obligé avant de demander les documents découverts par la lecture de cet opuscule. Leur importance est primordiale d'autant plus qu'aujourd'hui l'actuelle directrice Mme Felicità de Negri a lancé, en parallèle avec l'informatisation des fichiers et des processus de demandes de documents, une réorganisation des Sections d'après lesquelles sont divisées les archives (p. 11), alors que le présent ouvrage maintient les Sections dans leur ordonnancement ancien, qui était celui des divisions des archives royales, versées directement aux Archives d'Etat. En introduction, le professeur Giovanni Vitolo signale le caractère «en construction» du volume. D'une part, les fonds ainsi énumérés sont parfois incomplètement dépouillés: les auteurs n'ont pu que signaler l'intérêt de la source en se fondant uniquement sur les dates génériques d'inventaires partiels, sous réserve que les archivistes et les chercheurs les complètent, les augmentent et les précisent. D'autre part, bien qu'il puisse apparaître presque inutile de reproduire le vieil ordonnancement, cela est nécessaire toutefois car les habitudes (inventaires des archives, compilation des demandes, ancien personnel) utilisent encore ces tout premiers critères. G. Vitolo ne cache pas que ce livre sera sujet à nouvelle édition et il renvoie au site du «Centro interuniversitario per la storia delle città campane nel Medioevo» (<http://www.storia.unina.it>: sous catégorie «Ospiti») pour l'insertion d'informations nouvelles et pour «rendere accettabile un'opera che nasce deliberatamente incompleta» (p. 10).

Pour les documents angevins, voici ce que l'on peut relever de la lecture de ce livre et préciser (d'après les dates) :

Ricostruzione angioina. C'est uniquement l'Armadio I qui peut être consultée. Encore faut-il préciser que l'accès n'est pas direct et que le chercheur est volontiers dirigé vers la consultation des seuls microfilms (actuellement: Notamenta de C. De Lellis;

Repertoria de S. Nicola et de M. A. Chiarito) (p. 19-24).

1. Capellano Maggiore. Curia: processi di Regio Patronato (p. 26-31); Diversi (p. 32).

2. Regia Camera della Sommaria. Diversi 1<sup>a</sup> Numerazione, n. 4, 42, 52/II, 68, 148 (p. 35-36), 2<sup>a</sup> Numerazione, n. 239, 255/II, 257/II (p. 37-38).

3. Museo (Materia Feudale). Museo 103 A 5/2, 5/3, 5/4 (p. 39).

4. Processi Antichi perduti n. 6731 (p. 82), n. 6930 (p. 83-85); Processi civili del secolo XV: Ordinamento Zeni, 722/14501PN, 750/15202PN (p. 100); Privileti in copia

5. e in originale ritrovati nei processi civili: Ordinamento Zeni, 47/45RCS, 62/28RCS, 85/6RCS (p. 104), 114/20RCS, 140/7RCS, 167/23RCS (p. 105), RCS/70749PN, 7/2SRC, 64/1SRC, 139/3SRC, 182/1SRC (p. 106-107), 234/1SRC, 234/14SRC, SRC 162/4 (p. 107). Regia Camera della Sommaria: Pandetta dei processi civili Ordinamento Zeni: 3/12, 62/28 (p. 108), 108/36 (p. 109), 167/23 (p. 110), 168/2 (p. 111). Sacro Regio Consiglio: Pandetta dei processi civili Ordinamento Zeni, 2/3 (p. 114), 7/2, 64/1 (p. 115), 139/3 (p. 116), 234/1 (p. 117). Pandetta Comune: Ordinamento Zeni, SRC 1800-1805 (p. 122), RCS/1405, RCS/2681 (p. 123). Sacro Regio Consiglio: Ordinamento Nicodemo 3/32 (p. 127), 56/622, 57/636 (p. 128).

6. Corporazioni religiose: Amalfi (5680), Ischia (107) (p. 129), Marigliano (1038, 1039), Napoli S. Agostino Maggiore (3, 4), S. Aniello a Portapetrucchia (5349), Carmine Maggiore (224 bis), S. Caterina a Formiello (1677) (p. 130), S. Chiara (2677, 2684), S. Domenico Maggiore (425-434, 607, 616, 635) (p. 131-132), Donnaregina (3501-3502), S. Francesco dell'osservanza (4460) (p. 132), Galatina (5503), Padula (5603-5669)<sup>20</sup> (p. 142-145).

7. Notai. A. Auriemma etc. di Massalubrense (1)<sup>21</sup>

8. Archivi Privati (p. 149-190)

9. Archivio Farnesiano (1146, Benefici di Campi -1330-1340-) (p. 194)

10. Museo, Armadio A 99/4, 5 (p. 201); Armadio B 99/147, 99/150\_ (p. 203), 99/151/II(6), 152/II (famiglia Vulcano), 99/153 (Aquino) (p. 204), Armadio C 99/19/I<sup>4</sup>, 99/19/II<sup>8</sup>, 99/19/III<sup>14</sup>, 99/46.

Nous voudrions signaler seulement deux choses pratiques. Rappelons que le principe de présentation des documents médiévaux adopté par cet ouvrage suit les divisions des Archives qui déterminent, à leur tour, la compilation des demandes de documents. Les inventaires par section suivent l'ordonnement même des Archives. C'est pour cela que les auteurs, après avoir mentionné chaque fonds, indiquent l'inventaire correspondant. Nous pouvons déplorer seulement que ces indications ne soient pas aussi précises quand plusieurs inventaires sont cités par numéro progressif, sans correspondre nécessairement à l'ordre (numérique progressif aussi) des documents cités dans le texte. Nous disons cela parce que, dans le cadre de la réorganisation des Archives, il est préférable d'avoir recours systématiquement aux inventaires avant de faire la demande de documents. Enfin, signalons une maladresse: les «Processi antichi» inventoriés dans l'«Ordinamento Zeni» (inventaire n. 4) correspondent effectivement à un fonds, celui de la «Pandetta Nuova II». Mais les «Privilegi in copia e in originale ritrovati nei processi civili e cose notevoli», comme l'indique le frontispice même de l'inventaire, ne correspondent pas à un fonds d'archives. Les documents donnés page 104-107 sont souvent (et là encore il faudra faire des confrontations) avec ceux de la Pandetta Nuova ou de la Regia Camera della Sommaria - Pandetta dei processi civili, Ordinamento Zeni (correspondant à l'inventaire n. 63)<sup>22</sup>. Enfin, les citations des sources, archivistiquement complètes, données par l'ouvrage ne correspondent pas nécessairement à la pratique actuelle des Archives. Il pourrait en résulter des

---

<sup>20</sup>C. Carlone (a cura di), *I registi dei documenti della Certosa di Padula (1070-1400)*, Salerno, Carlone Editore, 1996.

<sup>21</sup>*Massalubrense. Testamenti 1404-1526*, a cura di C. Carrino, E. Olostro Cirella, P. Tallarino, Napoli, Ed. Athena, 1994.

<sup>22</sup>Preuve est faite que le doc. 46/32RCS - Alife, il conte (1482) (p. 104) dei Privilegi in copia ... e cose notevoli est le même que le n. 46/32 de la Regia Camera della Sommaria, Ordinamento Zeni (p. 108).

différences (nous souhaitons légères et secondaires) dans la signalisation des mêmes fonds.

Grâce à cet ouvrage, le chercheur économise du temps, mais son autonomie est relative: il doit s'en remettre aux inventaires et à la gentillesse des archivistes.

Sylvie Pollastri  
Potenza

Giovanni VITOLO, *Tra Napoli e Salerno. La costruzione dell'identità cittadina nel Mezzogiorno medievale*, Naples, 2001, 239 p.

Avant de s'attarder sur les deux villes principales qui font l'objet de son étude, à savoir Naples et Salerne, Giovanni Vitolo présente deux constatations : d'abord, il met en évidence le souci permanent des villes (Naples, Salerne, Lecce, Nola) de contrôler le territoire qui les entoure. Cette volonté est nette depuis le haut Moyen Age et triomphe au XVI<sup>e</sup> siècle. Ensuite, il souligne la force de l'identité urbaine comme en témoignent les cultes de saint Nicolas à Bari, de saint André à Amalfi. Les villes d'Italie se cherchent en effet une identité dans le culte de saints patrons ou même dans la revendication d'origines plus anciennes, de l'époque romaine ou troyenne. Ce patriotisme local s'affirme également sur le plan économique, on le voit dans les lois mercantiles et juridiques que certaines cités promulguent pour s'opposer à l'ingérence de la Cour royale.

Naples et Salerne mettent du temps à définir une identité urbaine au cours du Moyen Age. Même si à Naples on assiste à un renforcement du lien entre la ville et la monarchie, surtout quand l'aristocratie soutient les Anjou à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, cela n'empêche pas un sentiment urbain qui remonte en fait aux origines : ainsi, deux cultes importants se sont développés, d'abord celui de Virgile le bienfaiteur, crédité de miracles envers le peuple à l'époque de la résistance contre les envahisseurs lombards, sarrasins et normands ; ensuite, celui de saint Janvier (Gennaro) et de la Croix (Gennaro était évêque de Bénévent et il fut martyrisé au IV<sup>e</sup> siècle) : au IX<sup>e</sup> siècle, l'évêque Athanase Ier fit construire dans une église un autel en marbre sur lequel il fit placer une toile relatant sa vie et son martyre. Le peuple a appris à se reconnaître dans ces deux personnages et se sent protégé par eux. En ce qui concerne Salerne, après sa quasi-extinction, le culte de saint Matthieu n'est relancé qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans la première partie de sa réflexion G. Vittolo analyse l'éveil de la conscience urbaine au haut moyen Age en liaison avec la conscience de royaume. Même s'il y a une crise des villes du Sud pendant ce premier Moyen Age et que beaucoup de cités disparaissent, le mot « *civis* » apparaît toujours dans nombre de centres urbains de l'époque (on a un phénomène contraire pour les villes du nord de l'Italie). Par exemple, beaucoup de nouvelles murailles et cathédrales sont élevées à Capoue, Salerne et Bari, ce qui témoigne d'une résurgence d'un « sentiment » urbain. Déjà, en ce qui concerne Naples au IX<sup>e</sup> siècle, le duc - évêque Athanase II s'efforce de libérer la ville du contrôle pontifical, ce qui lui vaut d'être excommunié, et il poursuit en même temps une politique expansionniste aux dépens des Lombards qui étaient installés à l'époque à Capoue ; donc il s'agit bien d'une affirmation, d'une identité recherchée par la ville. Mais, surtout, cette conscience urbaine va se définir pleinement dans le domaine religieux. Tout d'abord, la vie religieuse à Naples est caractérisée par l'adoption de chants en latin et grec, ce qui n'est pas le cas dans les autres villes pour le grec. Les prières qui s'élèvent jour et nuit depuis les nombreux monastères et églises et qui apportent la sécurité à la ville témoignent d'un sens de la foi encore plus développé

fête . On a ici la preuve de l'autorité morale de l'archevêché de Salerne. On peut ajouter que les institutions caritatives se sont développées, avec la construction des premiers hôpitaux San Giovanni et San Lorenzo dans les faubourgs de la ville à la fin du XI e siècle.

Salerne brille aussi dans le domaine médical. Chose étrange, on n'a pas de vraies références écrites sur cette école au statut majeur dans la région avant la fin du XIIIe siècle. Pourtant, aux Xe et XIe siècles déjà, les habitants de la région d'Amalfi sont convaincus que la science médicale salernitaine peut sauver les malades. Plus encore, l'Ecole jouit d'une certaine renommée en France au XIe siècle . La Chronique des évêques de Verdun, rédigée par un anonyme, rapporte le voyage de l'évêque Adalbéron, conseiller d'Hugues Capet, à Salerne pour soigner ses calculs rénaux. Toute une tradition médicale est en effet attestée autour de Salerne dans des écoles ou centres de médecine, avec insistance sur l'enseignement médical comme indispensable à la connaissance de tout laïc ou clerc. Ce n'est pas du tout le cas dans les autres villes d'Italie ou même d'Europe, soulignons-le, à l'exception de Montpellier au XIIIe siècle. Alfano, l'archevêque, a réalisé des traités de médecine ou a traduit des textes d'auteurs antiques. Constantin l'africain, venu sans doute d'Ifriqya (l'actuelle Tunisie), très bien accueilli par l'archevêque, a fait connaître la science et la médecine arabe et grecque en Occident. Il a ainsi diffusé les écrits de Galien, célèbre médecin grec. Au Moyen Age, on se rend à Salerne pour avoir des textes médicaux et philosophiques. En fait, Salerne est un centre, un axe pour diffuser la médecine arabe vers l'Occident ; donc une ville qui a bénéficié des apports de l'Orient. Même le rôle des femmes est important dans ce domaine, surtout dans les œuvres d'art des XIVe et XVe siècles ; Sibilla, la fille du comte de Conversano, mariée au début du XII e siècle à Robert, duc de Normandie, est représentée sur une toile, suçante le sang infecté de son époux (flèche empoisonnée) selon les préceptes des médecins de Salerne et elle finit par mourir de cette action. Sur cette même toile, on voit des infirmières veillant à chercher une sépulture pour Sibilla la salvatrice, et le duc Robert, sorti de la ville, est encore entouré d'infirmières qui se trouvent autour de la sépulture de Sibilla. Au XIIIe siècle, Salerne développe des traités de chirurgie, d'anatomie, sur les fièvres, le pouls et les diètes. Il y a même la première reconnaissance légale par le pouvoir du rôle des professeurs de médecine de la ville, donc de leur enseignement en 1231 (Frédéric II en parle dans ses célèbres Constitutions de Melfi) : il faut que désormais les candidats médecins réussissent l'examen public conçu par les professeurs de médecine, qu'ils soient suffisamment cultivés et qu'ils se présentent au souverain ou à son représentant.

On voit donc à quel point Salerne et Naples ont pu développer des caractéristiques propres, des identités qui tout en devant s'accommoder des « cadres » royaux qui ont donné aux cités une « âme » ; ces cités ont su exister par et pour elles-mêmes et ce sont peut-être ces caractéristiques propres que les touristes viennent rechercher pendant leurs vacances de nos jours.

Jean-François Fontaine  
Angers

Paolo PEDUTO et François WIDEMAN (Dir). *L'ambiente culturale a ravallo nel Medioevo . Il caso della Famiglia Rufolo*, Bari, 2 000, Centro Universitario europeo per i beni culturali, Ravello, 301 pages

Le centre universitaire européen pour les biens culturels de Ravello publie depuis maintenant 17 ans des volumes d'un grand intérêt scientifique sur le patrimoine

antique et médiéval de l'Italie méridionale en relation avec les autres territoires de l'espace méditerranéen. Le mot patrimoine doit être compris au sens large . Si plusieurs études ont été consacrées à de grands sites historiques , des enquêtes archéologiques ont été également publiées sur les voies d'échanges et sur quelques productions artisanales comme le verre ou la céramique, enfin une place importante a été accordée à la problématique des risques naturels dans le cadre de la protection des sites archéologiques, tremblements de terre et éruptions volcaniques. Le dernier volume de la collection récemment publié par Paolo Peduto et François Wideman est consacré au milieu culturel de Ravello et plus précisément encore à la grande famille des Rufolo.

Situé au sud-est de la presqu'île de Sorrente Ravello est resté longtemps une agglomération modeste dans l'ombre d'Amalfi. Le ralliement des commerçants de Ravello à Robert Guiscard lors du siège d'Amalfi en 1082 assure l'essor du modeste *castrum* qui est érigé en évêché en 1086. Doté de ses juges, de ses scribes et même de sa curie Ravello s'émancipe alors complètement d'Amalfi. . Si la ville est intégrée dans le second tiers du XIIe siècle dans l'état normand, les Ravellais par leur dynamisme commercial et aussi par les fonctions administratives qu'ils sont amenés à occuper, se révèlent des auxiliaires précieux pour les princes installés à Palerme. Des concessions de terre dans la presqu'île et aussi dans les Pouilles récompensent les services rendus.. Élément significatif de l'ascension sociale de l'élite urbaine , à partir du milieu du XII les patriciens de Ravello dont la fortune est essentiellement commerciale se font appeler systématiquement *dominus* dans les actes. L'arrivée des Hohenstaufen renforce encore cette richesse et c'est sous Charles Ier d'Anjou que la puissance de Ravello atteint son apogée : en 1265-1266 12 charges sur les quinze dont les titulaires sont connus dans le royaume reviennent à des Ravellais. Entre 1269 et 1279 cette proportion oscille autour de la moitié. C'est alors qu'apparaît en pleine lumière la plus puissante famille noble de la ville les Ruffolo. Détentrice d'une flotte importante cette famille est en mesure de prêter des sommes d'argent considérables au pouvoir royal, ce qui lui procure en contrepartie des charges prestigieuses. Les Vêpres siciliennes vont cependant provoquer la chute de la famille. Avec les trois frères della Marra Lorenzo Ruffolo sera condamné à mort La fortune des Ruffolo est presque entièrement confirmée : navires, chevaux, terres...La disgrâce de la puissante famille ruinera Ravello dont la décadence apparaît à partir du XIV e siècle inéluctable.

L'ouvrage dirigé par François Wideman, chercheur au CNRS et Paolo Peduto, professeur d'archéologie médiévale à l'université de Salerne, s'ouvre par un bilan des fouilles archéologiques menées en 1988 et 1989 à l'emplacement de la villa Rufolo. Une première enquête menée par Matilde Romito permet de montrer l'ancienneté du peuplement sur le site puisque la présence d'une villa romaine a été attestée pendant les premiers siècles de notre ère. Prisca Giovanini étudie plus particulièrement la somptueuse galerie d'influence mauresque qui fut construite au XIIIe siècle alors que les Ruffolo se trouvent au sommet de leur puissance. Ils avaient dû se contenter au douzième siècle d'une résidence fortifiée. Un travail de Sergio Martino sur le verre retrouvé sur le site de la villa puis une étude sur les monnaies complètent l'impression de l'extraordinaire richesse accumulée par ces commerçants devenus des financiers indispensables pour la monarchie angevine.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen du corpus des sources écrites. La prospection systématique menée par Maria Galante, Giuseppina Severini et François Wideman offre une évaluation précise des informations apportées par le cartulaire d'Amalfi et les archives épiscopales de Ravello, avec en particulier une liste précieuse des parchemins perdus et une chronologie des actes où la famille Rufolo est mentionnée (la première mention date de 1011). A partir de là une

fonctionnaires et militaires français ainsi que l'affluence des commerçants. On a cependant toujours assisté à une oscillation entre ce statut de capitale du royaume et la volonté d'affirmation urbaine. Déjà, à la fin du XIIe siècle, Naples s'était affirmé en devenant le plus grand centre de commerce de la côte tyrrhénienne méridionale, devant Amalfi et Salerne car elle attirait les marchands génois (et pisans, marseillais) venus prendre livraison des châtaignes, noix et noisettes produites en grand nombre dans la région et souvent exportées vers l'Afrique du nord et le Moyen-Orient. Dans le domaine politique, Naples ira jusqu'à se rebeller contre le roi Frédéric après 1211, profitant de l'arrivée de l'empereur germanique Othon IV en Italie du Sud ; donc une marque de résistance à l'égard du souverain normand. Cependant, quand les foyers cathares se développeront à Naples et en Campanie, ils seront neutralisés par le pouvoir de Frédéric II avec le plein accord des évêques qui demanderont à être protégés contre eux. Au niveau urbain, à l'époque du royaume normand, ce sont les villes qui élisent leurs juges, elles les proposent au souverain, donc c'est un signe de relative autonomie. Pourtant, ces juges doivent avoir l'assentiment du souverain, ils agissent en son nom et non en celui de la communauté urbaine ; on voit ici l'ambivalence du statut des villes du Sud italien. On aura le même fonctionnement sous Frédéric II et plus tard sous Charles d'Anjou : Frédéric II avait par exemple ordonné que Salerne remplace un juge qu'il pensait incapable par un autre « capable, fidèle et suffisamment instruit » en 1239). A Naples, ce poids royal se voit aussi dans une réalisation particulière, l'« université de Naples », la plus grande du royaume et qui couronne ses réformes administratives : c'est un centre de formation pour les futurs juges du royaume.

Si l'on examine maintenant le vrai statut de Naples dans la première moitié du XIIIe siècle, on s'aperçoit que la ville n'est pas réellement la capitale du royaume. A l'époque, Frédéric II veut parcourir ses territoires, se faire voir de ses sujets, et par conséquent sa cour est itinérante. Les fonctions administrative et économique sont donc partagées entre plusieurs régions. Au milieu du XIIIe siècle par exemple, les « poles » Naples-Salerne-Capoue d'un côté, Bari de l'autre, et enfin la région du Basilicate regroupent les fonctions administratives d'une manière équilibrée. L'importance de chacun de ces poles est attestée par la présence d'organismes administratifs et économiques. Foggia et Gravina jouent ce rôle dans les Pouilles. En Basilicate, la ville de Brindisi est importante par son port au Moyen Age, point de départ des croisés et des voyageurs vers l'Orient et pour l'exportation des produits . Ainsi, son arsenal est-il renforcé pour accueillir une vingtaine de navires. Brindisi est aussi le centre de production des monnaies d'argent, rôle que ne remplit pas Naples, par exemple.

Ces considérations faites, G. Vittolo estime intéressant de se pencher sur les autres aspects identitaires des villes de ce Mezzogiorno car nous venons de dire que Naples n'était pas à proprement parler « la » capitale. Et, de fait, Salerne se fait aussi remarquer par son identité religieuse. Disons tout de suite que l'archevêché de Salerne exerce une juridiction religieuse sur les nouvelles provinces ecclésiastiques de Conza et d'Acerenza de la fin du XIe au XIIIe siècle. Salerne récupère ainsi la prééminence qu'elle exerçait autrefois sur le plan politique en tant que capitale d'un royaume lombard. L'importance de la ville est aussi attestée par les décisions du Saint-Siège à son égard. En 1098, le pape Urbain II ordonne à l'influent monastère de Cava de repasser sous le contrôle juridique de l'archevêché de Salerne, lequel s'inquiète des privilèges de ce monastère ; et Salerne obtient gain de cause. Dans les faits, l'influence salernitaine se traduit par l'importance de la fête de la translation du corps de l'apôtre et évangéliste saint Matthieu à l'intérieur de la cathédrale de Salerne . En effet, un grand nombre de paroisses du territoire sont fortement « conviées » à participer à cette

que dans d'autres centres urbains de la région. Il y a aussi une réelle solidarité urbaine qui se manifeste dans les pratiques charitables vis à vis des pauvres de la cité.

Et puis, Naples recherche son identité par la translation de reliques de saints depuis d'autres cités pour s'assurer protection et prestige : ainsi, les reliques de saint Séverin et de saint Maxime de Cumes arrivent à Naples à partir du Xe siècle. De la même manière, Bari dans les Pouilles va se chercher une identité nouvelle au XIe siècle en s'appuyant sur une base religieuse de façon à affirmer son hégémonie dans la région. Ceci est déterminé par un mouvement de réaction à la suite de la conquête de la ville par les Normands en 1071. D'autre part, Venise domine la ville commercialement ; donc, là aussi, s'affirme une volonté d' « exister ».

D'ailleurs, il faut dire que lorsque s'établit progressivement l'Etat normand à la fin du XIe et au début du XIIe siècle (le couronnement royal de Roger II se fait à Palerme en 1130), les villes du Sud italien ne sont jamais dominées de façon définitive, les succès militaires normands à leur encontre se font lentement et quand enfin elles sont conquises, elles jouissent d'une certaine autonomie : ainsi Salerne annonce qu'elle se soumettra uniquement si on lui octroie la possession d'une tour aux environs de la ville.

Pourtant, on dispose de peu de chroniques urbaines des villes de l'Italie méridionale jusqu'au XIIIe siècle c'est - à - dire jusqu'à l'arrivée de la Maison d'Anjou (ce n'est cependant pas le cas de la ville de Benevent dont la chronique rédigée vers 1150 relate la résistance des villes et de quelques seigneurs normands à la volonté d'unification du royaume par Roger II). Au total, il apparaît que l'élément religieux a été l'un des points majeurs pour fonder l'identité urbaine, c'est pourquoi l'auteur se penche ensuite longuement sur les célébrations diverses et leur mode de déroulement. Le culte de la Croix est incontestablement un point fort de la piété napolitaine. Le dimanche des Rameaux et les Vêpres de Pâques sont vraiment des grands moments liturgiques. Ils donnent lieu à des processions d'un sanctuaire à un autre au cours desquelles on promène ostensiblement une grande croix que l'on place sur des autels disposés au coin des rues ; les Napolitains pleins de foi apportent des offrandes sur ces autels. Et puis, on assiste à la construction de « Staurites », c'est - à - dire d'églises et de chapelles, directement en relation avec la procession du dimanche des Rameaux. Dans ces petits sanctuaires, on pratique le culte de la Croix et de la charité chrétienne (déjà mentionnée auparavant) par la collecte de fonds pour les jeunes filles pauvres et les pauvres en général. L'offrande pour les morts y est aussi pratiquée et ces staurites sont gérées à la fois par des familles nobles et par un ensemble de nobles et ecclésiastiques, car il y a une sorte d'élargissement social de l'activité caritative. Il faut aussi évoquer les Congrégations du vendredi saint : ce sont des groupes de clercs et de prêtres qui veulent diffuser la dévotion pour la Passion du Christ. Partout, à Naples, ce culte de la Croix est particulièrement développé, il trouve sa meilleure illustration dans l'église San Giorgio à Naples, principal centre de la vénération à la Croix. Mais on a bien sûr d'autres églises à Naples et dans le royaume qui accueillent des crucifix peints ou sculptés pour la dévotion à la Croix : la basilique Saint - Jean Majeur renferme un crucifix de la seconde moitié du XIe siècle souvent porté en procession afin de conjurer les calamités naturelles ; il fut vénéré jusqu'à l'époque moderne. De même, les églises San Aniello à Caponapoli (Naples), du Gerolamini, la cathédrale de Naples ou l'église du Terlizzi dans les Pouilles abritent des crucifix des XIIe et XIIIe siècles qui témoignent de ce culte.

C'est surtout à l'époque angevine, donc à partir du XIIIe siècle, que Naples jouit du statut de capitale et de centre commercial très important, avec l'arrivée des

généalogie de la famille peut être appréhendée. On retiendra ici tout l'intérêt pour le XIII<sup>e</sup> siècle, de loin le mieux documenté, de la documentation épigraphiques.

Le procès de 1283 occupe à juste titre une place essentielle dans l'ouvrage. François Wideman réexamine le procès qui avait été déjà étudié avant la Seconde guerre mondiale par le grand érudit allemand Eduard Sthamer. Il souligne la gravité de la crise provoquée par les Vêpres siciliennes du 30 mars 1282, non seulement la puissance de Charles I est brisée mais les finances sont dans un état catastrophique.

Les travaux d'Henri Bresc ont montré le déroulement cette crise. Dès le 2 avril de la base navale de Nicoleta en Calabre Charles de Salerne qui gouverne au nom de son père nomme quatre procureurs spéciaux chargée de trouver les moyens financiers pour lutter contre les Aragonais et de mâter les révoltes. Puis, le 17 juin 1283, le prince héritier fait arrêter par surprise les trois frères della Marta et le fils aîné du puissant Matteo Ruffolo, Lorenzo. A la suite d'un procès bâclé ils seront exécutés quelques semaines plus tard. Avaient-ils vraiment comploté contre le pouvoir royal ? Le doute est largement permis, d'autant plus que Charles Ier de retour à Naples manifesta de l'indulgence vis à vis de plusieurs autres accusés mais l'essentiel était sans doute la confiscation des biens pour renflouer les caisses de l'état. Les énormes sommes dégagées ( pour sortir de prison Matteo Rufolo dut payer 16 000 onces d'or, ce qui correspond à la construction de quatre-vingt galères ) ont permis en effet de financer la flotte de Robert d'Artois.

En s'appuyant sur les archives subsistantes ou reconstituées François Wideman mène une longue enquête sur la distribution des rôles dans ce gouvernement de crise qui va durer moins d'un an. D'emblée il rejette le rôle majeur que Sthamer a attribué à Bartholémy de Capoue. De même le chevalier Jean du Barry inconnu dans le royaume de Sicile, s'il a dû jouer un rôle essentiel dans les arrestations, a eu une mission limitée, il en est de même de Rainier, évêque de Troia, chapelain et trésorier personnel de Charles Ier. Par contre, le légiste Sparano de Bari et surtout l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Jean, semblent bien les principaux instigateurs de cette cellule de crise et des procès. Jean, abbé de Saint Victor de Marseille est tout à fait inconnu. La présence d'une citation déformée d'Horace permet à François Wideman de trouver son origine flamande. A partir de là, il reconstruit avec beaucoup de vraisemblance la carrière de ce religieux devenu homme politique. Il fait passer Jean de Comines de la Flandre à Tourmus, puis à Saint-Victor de Marseille et enfin à l'abbatiate de Saint-Germain des Prés et à l'évêché du Puy. L'enquête, minutieuse se révèle passionnante. Elle apporte en tout cas des informations précieuses et inédites sur le fonctionnement de l'état angevin à la fin du règne de Charles Ier.

Noël-Yves Tonnerre  
Angers

Antonio GIOVANNUCI et Paolo PEDUTO dir., *Il castello di Lagopesole, da castrum a dimora reale*, Salerne, 2000, 70 p.

A une trentaine de kilomètres au nord de Potenza, sur une colline de l'Apennin méridional, au centre de l'actuelle région du Basilicate le château de Lagopesole présente aujourd'hui encore un quadrilatère de pierre impressionnant. Une campagne de fouilles entreprises entre 1996 et 1998 sous la direction du professeur

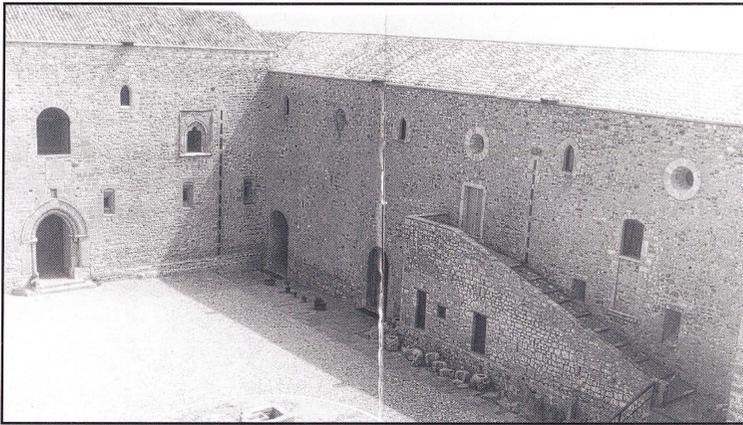
Peduto de l'université de Salerne et Antonio Giovannuci surintendant du patrimoine archéologique du Basilicate a permis de mieux cerner les étapes de la construction de la forteresse et d'analyser les nombreux vestiges archéologiques trouvés sur place. Le bilan de cette fouille a été publié dans un volume remarquablement illustré et financé par le ministère italien du tourisme.

Ce sont les Byzantins qui édifièrent la première forteresse à la fin du Xe siècle au moment où les catépans de Bari reprenaient le contrôle de l'Italie du sud. De nombreuses monnaies de la dynastie macédonienne témoignent de la renaissance de la puissance byzantine et aussi de l'hégémonie exercée sur les duchés lombards puisque plusieurs monnaies de Salerne et de Capoue ont été trouvées sur place. A partir de 1041 le château qui est proche de Melfi, seconde place forte contrôlée par les Normands, va se trouver au cœur des luttes entre Normands et Byzantins, luttes qui se terminent avec la chute de Bari en 1071 et la disparition de la présence politique grecque. On sait en fait peu de choses sur les premières décennies du pouvoir normand, probablement très agitées, mais après l'unification de tous les territoires normands réalisée par Roger II et l'accession de celui-ci à la royauté (1130), la forteresse fut entièrement reconstruite. Roger II fit d'abord édifier une puissante enceinte rectangulaire entourant une vaste cour, puis il aménagea un nouvel espace rectangulaire avec une seconde cour dans le prolongement méridional du premier quadrilatère. La construction de logements à étage à l'est et au nord de la cour principale, permit d'offrir des conditions d'habitat convenables d'autant plus que les dernières années du pouvoir normand virent l'aménagement de l'aile ouest avec l'aménagement de thermes (grâce à la présence d'un sous-sol volcanique) et la construction d'une chapelle. Quelques motifs de décoration, en particulier des arcatures gothiques, furent également mis en place. Au début du XIIIe siècle Frédéric II achevait cette construction militaire en y ajoutant un donjon quadrangulaire dans la cour inférieure. Lagopesole devint alors une des principales forteresses de l'Italie méridionale.

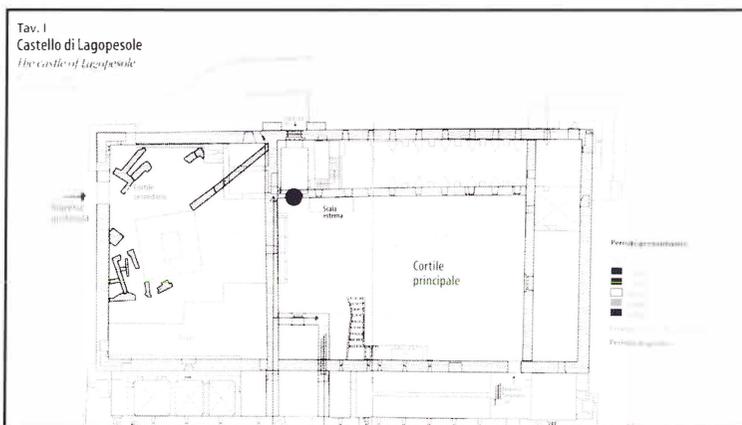
Dès Manfred cependant un tournant s'opérait dans la fonction du château. Voulant tirer profit des abondantes ressources en gibier de la région, le fils de Frédéric II décidait d'en faire une résidence royale, ce qui fut confirmé par les trois premiers rois angevins qui firent ici de nombreux séjours, essentiellement en été. Lagopesole fut alors intégré dans un vaste réseau domanial comprenant Montemarcone et Agromonte. Du coup, le rôle militaire du *castrum* s'estompa. Les puissantes forteresses voisines de Melfi et de Lucera devaient suffire pour assurer la défense de la région. Les documents écrits viennent ici conforter les fouilles archéologiques puisque le château est souvent mentionné dans les comptes royaux.

En dépit de séjours réguliers, Charles I, Charles II et enfin Robert se contentèrent de modifications architecturales légères : l'entrée principale fut reportée à l'est et les chambres du roi et de la reine furent aménagées de part et d'autre de la chapelle. L'époque angevine vit surtout le creusement d'une importante fosse dépotoir dans la cour inférieure du donjon. Là s'accumulèrent pendant soixante ans (jusqu'à la mort de Robert Ier) des squelettes d'animaux destinés à la consommation mais aussi des fragments de poterie, des fragments de marbre inutilisés et même des monnaies. Après la mort de Robert, le château de Lagopesole cessa de recevoir la cour royale.

## LE CHÂTEAU DE LAGOPESOLE



Vue de la cour principale du château



Plan du château

. Les familles nobles qui occupèrent à l'époque moderne le château, en particulier les Doria eurent le souci de restaurer le château ce qu'il explique que l'architecture générale soit encore en bon état .

Par delà l'histoire de ce château normand devenu résidence royale sous les Angevins, le grand intérêt de l'ouvrage est de contenir un bilan des nombreux vestiges trouvés dans la fosse dépotoir et aussi dans le réfectoire et les cuisines. Un des objets les plus curieux est un marbre du III<sup>e</sup> siècle représentant un lion dévorant une antilope. L'objet tiré d'un sarcophage antique faisait partie des modèles classiques que Frédéric II aimait faire reproduite par les artistes de sa cour comme Nicola et Giovanni Pisano. Sans doute l'empereur qui résidait non loin de là à Lucera n'eut pas le temps de terminer les aménagements qu'il avait prévus sur le site. Les Angevins portèrent peu d'attention à ce genre de productions antiques de même qu'ils négligèrent les bas-reliefs amenés par les deux Staufen à Lucera, on les a retrouvés dans la fosse-dépotoir. Par contre, ils firent venir de Campanie d'importantes quantités de céramique. Les fouilles ont révélé l'existence de très nombreuses assiettes du style *majolica* aux couleurs caractéristiques : brun et jaune, brun et vert, brun, jaune et vert. La décoration est très souvent zoomorphe comme le sont aussi les coupes, les pichets et les récipients divers;. Des commandes ont été faites également auprès d'autres ateliers des Pouilles et de Lucanie et même d'autres régions du monde méditerranéen.:des poteries proviennent du Maghreb, d'Egypte et de Syrie.

Recherche exemplaire, la fouille de Lagopesole complète le grand travail réalisé par C.A. Willemsen sur les constructions des Hohenstaufen en Italie méridionale (*Die Bauten der Hohenstaufen ion Suditalien, Köln-Opladen, 1968*). Grâce aux nombreux vestiges trouvés il permet de retrouver le cadre de vie d'une résidence royale au temps des premiers Angevins. C'est donc un témoignage exceptionnel.

Pál ENGEL, *The Realm of St Stephen. A History of Medieval Hungary, 895-1526*, Londres-New York, I.B. Tauris, 2001, 452 p.

La publication de cet ouvrage, traduit du hongrois à partir d'un manuscrit inédit, était très attendue. Avec la parution récente du travail de Gyula Kristo sur la dynastie des arpads, il vient combler une lacune de l'historiographie en langues occidentales (que ce soit en anglais, en français, en italien ou même en allemand), en effectuant enfin la synthèse des travaux (anciens et récents) menés par les médiévistes hongrois – et plus rarement étrangers – sur l'histoire de la Hongrie au Moyen Age. L'auteur, récemment disparu, comptait parmi les principales figures de la recherche hongroise et dirigeait à ce titre le Département d'Histoire du Moyen Age de l'Institut Historique de l'Académie des Sciences Hongroise (à Budapest). Il a présenté dans ce livre l'évolution du royaume magyar au Moyen Age, en le situant dans son contexte européen et en utilisant des concepts familiers des lecteurs non hongrois. Il s'attache aussi bien aux événements politiques, diplomatiques et militaires qu'aux faits économiques et sociaux, les aspects culturels, religieux et artistiques n'occupant cependant qu'une place secondaire. Loin d'isoler ces différents aspects, il met en lumière leurs liens étroits et leurs prolongements dans les siècles suivants (parfois jusqu'à nos jours, dans la toponymie, la langue et les légendes traditionnelles). Il évite ainsi la sèche monotonie de certaines présentations exclusivement chronologiques.

Le cadre temporel retenu, conforme aux limites communément admises, s'impose de lui-même. Le livre s'ouvre avec l'installation des tribus magyares dans le bassin des Carpates, à partir de 895, et s'achève sur le désastre militaire subi par les troupes ottomanes à Mohács en 1526. L'auteur distingue globalement trois périodes majeures dans l'évolution de la Hongrie pendant ces six siècles. La première couvre les années 895 à 1301, pendant laquelle les descendants du chef tribal Árpád se succédèrent sur le trône de Hongrie, devenu royaume chrétien en l'An Mil ; celui-ci ressemble aux royaumes barbares du haut Moyen Age, du moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, où des réformes politiques et sociales le rapprochent des royaumes et principautés occidentales. La seconde phase de l'histoire médiévale hongroise correspond au règne des Anjou de Naples, puis à celui de Sigismond de Luxembourg ; elle est présentée comme l'apogée de la Hongrie médiévale, en relation avec la restauration d'un pouvoir royal fort et une politique extérieure expansionniste. La dernière période (à partir de 1437) est dominée par l'importance grandissante des Ordres, qui affaiblissent l'autorité du souverain, et plus encore, par la menace ottomane.

Le chapitre premier montre la variété des peuples qui occupèrent plus ou moins durablement le bassin des Carpates avant l'arrivée des tribus magyares : Illyriens, Sarmates, Celtes, puis Romains (présents en Transdanubie pendant plus de quatre siècles, mais dont la civilisation fut anéantie par les invasions dès les années 430), Huns, Gépides, Lombards, Avars, Slaves, Onogours, Francs. L'auteur souligne en particulier l'affaiblissement de la Pannonie franque, l'extension de la Moravie de Svatopluk (au Nord du bassin des Carpates) et du khanat de Bulgarie (au Sud et au Sud-Est), à la veille de l'installation hongroise. Il pose également la question de la continuité de peuplement, généralement tenue comme inexistante, alors que certains indices permettent de supposer une parenté (sinon une identité) ethnique entre les « Onogours » mentionnés dans les Balkans à partir du VII<sup>e</sup> siècle et les Hongrois.

Ce peuple finno-ougrien subit (sur le plan de la langue comme du mode de vie) l'influence des peuplades turques, pour avoir cohabité avec elles dans la steppe eurasiatique pendant plusieurs siècles. S'il vint s'installer dans le bassin des Carpates à partir de 894, c'est d'abord à l'appel du roi de Francie orientale (puis empereur) Arnulf, qui était menacé en Pannonie à la fois par les Moraves, comme à celui de l'empereur byzantin, attaqué par les Bulgares. Peu après, l'irruption violente des Petchénègues dans leur zone d'habitat (entre Don et Danube) contraignit les Hongrois à évacuer celle-ci. Avant même d'achever la domination de l'ensemble du bassin des Carpates, ils lancèrent des raids dévastateurs et meurtriers en Occident (jusqu'à la défaite infligée par Otton en 955) et en Orient (rançonnant les peuples Slaves voisins et attaquant l'empire byzantin jusqu'en 961). Leurs premières victoires, obtenues facilement grâce à leur supériorité tactique (celle des cavaliers nomades), leur permirent d'imposer alliances et tributs à plusieurs souverains, qui firent volontiers appel à eux contre leurs ennemis intérieurs ou extérieurs jusqu'au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Les guerriers constituaient alors l'élite d'une société paysanne composée de Hongrois et des populations slaves préexistantes, qui pratiquait l'élevage extensif, mais aussi l'agriculture (et la viticulture). L'organisation politique des Hongrois de cette période demeure très mal connue, faute de sources concordantes. Ils avaient peut-être deux (ou trois) chefs (comme les Khazars), dont l'un fut Árpád, le meneur incontesté de la conquête, qui réussit à transmettre son pouvoir à ses descendants. Le pouvoir réel appartenait cependant aux chefs des (huit puis sept) tribus ; à l'époque, celles-ci ne se fondaient pas sur des différences ethniques et n'avaient aucune assise territoriale. La Transylvanie, dirigée par un prince d'un lignage spécifique, constituait (déjà) une région à part.

L'auteur décrit ensuite la fondation du royaume chrétien de Hongrie par saint Etienne, en soulignant le travail préparatoire effectué par son père, le prince Géza (à partir des années 970) ainsi que la pérennité de l'organisation ecclésiastique et administrative mise en place par Etienne. En dépit des nombreuses crises successorales qui éclatèrent dans le siècle qui suivit la mort de celui-ci, les souverains magyars surent venir à bout des révoltes païennes de 1046 et 1061 à l'intérieur, et conserver leur indépendance vis-à-vis du pape et de l'empereur. Au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, Ladislas et Coloman étendirent les limites du royaume à la Croatie (qui resta cependant un royaume distinct) et à la Dalmatie, marquant le début d'une longue période d'expansionnisme hongrois. La législation qu'ils édictèrent consolida les bases politiques et religieuses du royaume.

Le XII<sup>e</sup> siècle hongrois, mal connu faute de sources législatives, se caractérise sur le plan diplomatique par une orientation pro-byzantine (Béla III ayant failli réunir sous son autorité le royaume de Hongrie et l'empire byzantin). Dans un pays décrit par les visiteurs étrangers comme exceptionnellement fertile, et vers lequel affluèrent des colons occidentaux dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle (wallons et allemands), l'économie se fondait non seulement sur l'élevage (de chevaux, de bœufs, et de menu bétail) et la pêche mais aussi sur l'agriculture (surtout céréalière) ; le commerce restait aux mains d'étrangers (musulmans et juifs) ; le monnayage ainsi que l'exploitation des mines procuraient d'importants revenus au souverain, ainsi que diverses taxes. La société témoignait d'un archaïsme évident : la majorité des paysans étaient de condition servile ou semi servile, sauf sur les terres rattachées aux forteresses royales ; les paysans juridiquement libres étaient cependant astreints héréditairement à fournir certains services.

Le siècle suivant vit se produire des bouleversements majeurs dans tous les domaines, accélérés par la terrible invasion mongole de 1241 (qui causa la mort de 20 à 50% de la population), puis par la faiblesse des derniers rois arpadiens et la division de la noblesse, qui aboutit à une véritable anarchie dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Les paysans obtinrent facilement leur liberté personnelle et l'allègement de leurs charges, dans un contexte de manque de bras. La noblesse, composée de tous les possesseurs d'alleux, devint peu à peu une véritable force politique, à l'échelle locale comme nationale (avec la naissance progressive de la Diète, mentionnée pour la première fois en 1277, puis la représentation des nobles au conseil royal en 1290). Un groupe restreint de nobles (les barons) parvint, par le jeu des donations royales, à s'imposer comme réels détenteurs du pouvoir, malgré les mouvements de révolte des autres nobles. La fameuse Bulle d'Or que ceux-ci obtinrent d'André II en 1222, souvent rapprochée (à tort) de la *Magna Carta* anglaise, resta lettre morte. A l'instigation de la papauté, l'Eglise imposa la reconnaissance de ses privilèges et la mise à l'écart des Musulmans et des Juifs dans l'administration financière du pays. Les villes, dotées de chartes de privilèges, continuèrent d'attirer des colons étrangers, principalement allemands. Le développement spectaculaire des localités « saxonnnes » en Transylvanie, joint à l'implantation (apparemment récente) de Roumains et à la présence (ancienne) des Sicules affectés à la surveillance des frontières méridionale et orientale du royaume, tendit à faire de cette région une mosaïque de peuples.

En mariant sa fille Marie au futur Charles II de Naples en 1269, Etienne V voulait renforcer l'alliance diplomatique qu'il venait de nouer avec le récent royaume d'Italie méridionale. La mort sans héritier mâle du dernier représentant de la dynastie arpadienne, André III, en 1301, permit aux Angevins de Naples de prétendre au trône magyar. Charles (dit Charles-Robert ou Carobert), petit-fils de Charles II, mit plus de vingt ans à s'imposer face aux partisans des autres prétendants et surtout face aux

barons hongrois qui s'étaient constitué de véritables « royaumes dans le royaume ». Mais c'est précisément ce qui lui permit d'exercer ensuite une autorité incontestée, en renouvelant la composition du groupe des barons et en négligeant de convoquer la Diète. Par l'extension du domaine royal et le monopole sur l'exploitation des mines de sel et de métaux précieux, Charles I<sup>er</sup> augmenta les ressources du souverain. Il put reprendre la politique expansionniste des rois arpadiens ; s'il ne parvint pas à récupérer la Croatie et la Dalmatie, il noua des liens étroits avec la Bohême et surtout la Pologne.

Son fils Louis (1342-1382), incarnant un modèle de roi belliqueux et chevaleresque quelque peu dépassé, s'engagea dès son avènement dans la question napolitaine sans succès, mais parvint à reprendre le contrôle de la Croatie, des villes de la côte dalmate et d'une partie de la Bosnie, et à faire des princes de Serbie et Valachie ses vassaux ; seules ses incursions en Moldavie échouèrent. Devenu roi de Pologne après la mort de Casimir III en 1370, il en confia le gouvernement à sa mère puis à un proche d'origine polonaise. Il réforma les institutions hongroises dans le sens d'une certaine centralisation du pouvoir (au détriment des comitats). Les dernières années du règne, marquées par la maladie et une piété envahissante, virent s'aggraver l'opposition entre la noblesse de cour et les autres nobles hongrois.

Faute d'héritier mâle, Louis avait stipulé que la couronne reviendrait à sa fille Marie, fiancée à Sigismond de Luxembourg. Tel fut effectivement le cas, mais au terme de plusieurs années de guerre mettant aux prises les partisans de plusieurs prétendants au trône magyar. Ce n'est qu'à partir de 1404 que Sigismond put exercer un pouvoir réel en Hongrie (jusqu'à sa mort en 1437), depuis Buda, qui devint le centre politique du royaume. Sévèrement jugé par l'historiographie ancienne, le règne de Sigismond correspond à l'accroissement de la menace turque, au moment même où les ressources en métal précieux du royaume semblent diminuer. Les réformes opérées en matière monétaire et militaire ne purent y remédier durablement. Son impopularité parmi les membres de la noblesse hongroise tenait à ses fréquents séjours à l'extérieur et aux nombreux conseillers étrangers qui l'entouraient, mais aussi à ses méthodes de gouvernement : il restreignit le pouvoir des barons détenteurs de grands offices et usa de son autorité pour restaurer le domaine royal (par une interprétation extensive du droit de déshérence allant à l'encontre des privilèges reconnus à la noblesse depuis 1222).

Les quelque vingt années qui suivirent la mort de Sigismond se caractérisent par une grande instabilité politique que les Ottomans mirent à profit, en détruisant peu à peu le système d'« Etats -tampons » qu'il avait instauré. En cette période de vacance du trône puis de régence, la Diète s'arrogea des pouvoirs particulièrement étendus. L'auteur dresse un portrait pour le moins critique de Jean Hunyadi, l'un des personnages les plus admirés de l'histoire hongroise jusqu'à aujourd'hui, en montrant comment il usa et abusa de ses premières victoires contre les Turcs dans le seul but d'accroître sa puissance personnelle. Son fils Matthias réussit néanmoins à être élu roi de Hongrie après la mort de Jean Hunyadi au lendemain de la célèbre victoire de Belgrade. Tout en cherchant à apparaître comme le défenseur acharné de la Chrétienté face aux Infidèles, Matthias fit porter ses efforts en direction de l'Ouest : Moravie et Silésie, puis Basse-Autriche et Styrie passèrent sous son contrôle, tandis qu'il renouvelait trêve sur trêve avec les Turcs. Il grossit son armée de nombreux mercenaires, ce qui rendit indispensable une réforme des finances royales, et notamment une augmentation des impôts royaux. Son mode de gouvernement, de plus en plus personnel et autoritaire au fil des ans, reprenait pour une large part le modèle de celui de Sigismond de Luxembourg. Souvent admirée (notamment sur le plan culturel), son œuvre s'avéra éphémère, à l'intérieur comme à l'extérieur ; la cour humaniste qu'il

réunit autour de lui n'améliora aucunement le faible niveau intellectuel des membres de la noblesse hongroise.

Les derniers chapitres montrent les contradictions auxquelles le royaume de Hongrie dut faire face dans les dernières décennies de son existence. Entamé au début du XIV<sup>e</sup> siècle, son essor économique s'accéléra dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Les paysans eux-mêmes connurent une amélioration de leurs conditions de vie, jusqu'aux années 1500 au moins. Les ambitions croissantes des nobles en matière de politique aboutirent à la mise en place d'un régime quasi parlementaire, par la convocation (au moins) annuelle de la Diète. Pourtant, les règnes de Wladislas (1490-1516) et Louis II Jagellon (1516-1526) se caractérisent par l'état désastreux des finances royales, la division accrue de la noblesse et la radicalisation de son idéologie politique, l'exaspération progressive de la paysannerie face aux restrictions apportées à son ancienne « liberté » (exprimée par les violences de la révolte antiseigneuriale de 1514). La Hongrie était donc déjà très affaiblie, à la fois ruinée et moralement divisée, lorsqu'elle subit la défaite de Mohács face aux armées de Soliman I, le 29 août 1526.

L'ouvrage comporte des cartes, des tableaux généalogiques, une abondante bibliographie anglaise, française, allemande et italienne, ainsi qu'un index. On pourra regretter l'indigence des notes (sans doute imposée par l'éditeur) et la faible représentation des publications françaises récentes dans la bibliographie.

Marie-Madeleine de Cevins  
Université d'Angers

Laurent BOURQUIN, *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, collection *Histoire et société. Essais d'histoire moderne*, 2001, 314 pages.

Dans un ouvrage dense et précis, qui comprend une chronologie, des index des noms de lieux et de personnes, ainsi que d'utiles tableaux généalogiques, Laurent Bourquin analyse comment le roi renforça son pouvoir en Anjou pendant les guerres de Religion. Le souverain s'appuya sur des gentilshommes à qui il confia une triple tâche : briser l'autonomie urbaine, ou du moins ce qu'il en restait, maintenir l'ordre dans les villes et les campagnes, et faire respecter les choix religieux ambigus de la monarchie.

Contrairement à ce qui se passa dans les provinces de l'est et du nord du royaume, comme la Bourgogne, la Champagne ou la Picardie, le roi donna très peu de responsabilités militaires aux gentilshommes angevins dans leur propre région. Charles IX, par exemple, estimait qu'ils n'étaient pas des relais fiables de son autorité, car ils ne parvenaient pas à apaiser les tensions liées au protestantisme, et manquaient d'autorité face à l'échevinage d'Angers. Il leur confia donc rarement des troupes et des places fortes, mais il les laissa œuvrer en faveur de l'apaisement, voire de la conciliation. Les nobles qui menèrent une politique de coercition en Anjou furent donc des hommes étrangers à la province, qui n'hésitèrent pas à bousculer les notables.

Ainsi, le Gascon Jean de Puygaillard fut le véritable maître de l'Anjou de 1562 au milieu des années 1570. C'est lui qui reprit Angers aux protestants à partir du mois de mai 1562. C'est encore lui qui provoqua une Saint-Barthélemy angevine en ordonnant au gouverneur de Saumur, le comte de Montsoreau, et au capitaine du château d'Angers, Claude d'Aubigné, de faire périr les principaux huguenots. De même, après l'échec de la conjuration conduite par Michel du Hallot à l'automne 1585,

Henri III nomma, lui aussi, des nobles étrangers à la province pour rétablir l'autorité royale en Anjou. Ce sont le Narbonnais Pierre Donadieu de Puycharic et le Normand Antoine de La Rochepot qui mirent en place un dispositif militaire cohérent destiné à museler les ultra-catholiques et à éviter un coup de force ligueur. Ils réussirent ainsi à protéger Angers des troupes du duc de Mercœur, le chef de la Ligue en Bretagne, qui nourrissait des ambitions sur l'Anjou.

Dans leur lutte contre les huguenots et les ligueurs, les gouverneurs de la province, d'Angers et de son château ne pouvaient cependant pas s'en tenir aux mesures coercitives : ils avaient besoin de la collaboration des élites locales. Au début des années 1560, Montpensier et Puygaillard rognèrent bien les franchises urbaines, mais à partir de 1585, La Rochepot restaura l'oligarchie ancienne des officiers de justice qui dominait Angers depuis la fin du XV<sup>e</sup>. Ces notables s'étaient émus de l'arrêt du parlement de Paris qui, l'année précédente, avait ouvert les portes de la municipalité à des marchands et à des officiers de justice locaux très hostiles au renforcement du pouvoir royal sur la ville. Rétablie dans ses charges, l'oligarchie municipale accepta de devenir le gardien de l'autorité royale en Anjou en échange du soutien qu'elle accordait au roi face à la « bourgeoisie seconde » du présidial et de la marchandise.

L'autorité des gouverneurs trouva toutefois ses limites face aux nobles ligueurs. Ces derniers, animés par des motivations religieuses, n'hésitèrent pas à agir en brigands, comme les frères de Saint-Offange qui terrorisaient le plat pays à partir de leur forteresse de Rochefort/Loire au début du règne d'Henri IV. À partir de 1590, les ligueurs angevins menèrent une guerre d'embuscades, de sièges et de rapines sans enjeux tactiques significatifs. En faisant traîner ces opérations militaires, ils ruinèrent leur réputation, mais en ne parvenant pas à les vaincre, les gouverneurs perdirent aussi la leur. Une fois la paix revenue, les gentilshommes angevins ligueurs furent pardonnés par le roi, mais très peu reçurent le commandement de places fortes dans leur « patrie ». Comme pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les gentilshommes angevins durent faire carrière loin de leurs terres.

Laurent Bourquin conclut son livre en soulignant que, contrairement à une idée souvent exprimée, la noblesse ne fut pas forcément une entrave à l'influence de l'État pendant les années de guerre civile : les gentilshommes que le roi nomma à la tête de la province, des villes, des garnisons et des châteaux firent appliquer en Anjou les décisions du pouvoir central, malgré les nombreuses oppositions auxquelles ils se heurtèrent.

François Brizay,  
Université d'Angers

# **CHRONIQUE DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES**

Florian **MAZEL**, *La noblesse et l'Église en Provence (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle). L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, 4 vol., Aix-en-Provence, 2000, thèse dactyl.

Le 2 décembre 2000, M. Florian Mazel a soutenu sa thèse devant l'Université de Provence, soit une étude de presque 1500 pages, dont environ 700 de texte. Il a obtenu la mention Très bien, avec les félicitations du jury. De fait, disons-le dès l'abord, il s'agit d'un gros et beau travail. Sa qualité est soutenue tout au long, quant à la forme et quant au fond. On ne saurait y relever que de rares peccadilles.

Selon son intitulé, le sujet retenu portait sur trois familles, sélectionnées pour des raisons documentaires. Cela n'eût peut-être pas suffi à garantir l'unité de l'ensemble. Mais M. Mazel a su déborder de ce cadre théorique, pour replacer ces familles dans un contexte notablement plus vaste. En réalité, il couvre la question des relations entre noblesse et Église, entre fin X<sup>e</sup> siècle et milieu XIV<sup>e</sup>, pour une large Provence occidentale.

Ladite thèse repose donc sur une documentation considérable. La bibliographie paraît irréprochable. L'enquête se révèle particulièrement étendue pour les sources diplomatiques. Toutefois, M. Mazel ne s'en est pas tenu là. Il a cherché d'autres sources avec une évidente ténacité, tant dans les domaines de l'archéologie, que de la sigillographie ou de la lyrique d'oc. Dans l'avenir, je pense qu'il devrait s'intéresser aux sources juridiques : droit canon, législation de la monarchie " angevine ", gloses et commentaires des juristes napolitains. Il en tirerait profit. Pour l'heure, je crois qu'il était difficile de lui demander davantage.

Quant aux résultats et à leur mise en œuvre, M. Mazel révèle une conscience précise et constante du projet qu'il poursuit. Il ne perd jamais de vue son but. Sa démarche est donc claire et bien charpentée. En même temps, elle sert une authentique thèse, ou plutôt un faisceau de thèses. J'entends des démonstrations solidaires les unes des autres. Trois grandes idées, étroitement imbriquées, se détachent avec netteté.

De façon générale, l'Église paraît un révélateur de la noblesse. Pendant toute la période envisagée, la classe nobiliaire se définit, en large part, au travers des relations qu'elle établit avec elle. Son image, son rôle et les assises de son pouvoir se construisirent et évoluèrent sous l'influence de ce rapport. L'historiographie a longtemps favorisé l'opposition entre aristocratie laïque et Église. M. Mazel insiste, lui, sur leur association. En bref, il y eut toujours une certaine fonction ecclésiastique de la noblesse.

Bien sûr, cette classe fut appelée à évoluer, surtout quand l'Église romaine voulut la priver de son ascendant sur les affaires ecclésiastiques et creuser le fossé qui la séparait des clercs. Les changements firent des victimes, telle la famille vicomtale de Marseille. Cependant, ces traverses n'empêchèrent pas les adaptations plutôt réussies de la grande noblesse. À la fin de la période, elle conservait richesse et influence. Elle recouvrait une mission reconnue, dans le cadre de l'Église théocratique et de l'État " angevin ", son allié de la coalition guelfe.

Ces rapports entre Église et noblesse passèrent par quatre étapes. Elles s'individualisent bien à la lecture. Dans une phase " postcarolingienne ", la noblesse hérita à la fois des fonctions temporelles et religieuses du prince. Dans cette perspective, elle n'usurpa nullement, comme le dirent plus tard les grégoriens, les prérogatives des églises et des monastères. Elle les dirigea, selon un modèle de

“ théocratie ” aristocratique. Aussi cette noblesse sut-elle se faire promotrice de réforme, toujours à la façon des souverains carolingiens. Par suite de cette situation, la réforme grégorienne fut pour sa part tardive. Elle fut également assez mal vécue par la haute noblesse. À la crise, un équilibre précaire succéda. Il ne se définit pas en termes simples. La noblesse trouva de nouvelles sources de pouvoir, ainsi dans “ l’enracinement castral ”. Elle récupéra une partie du terrain perdu grâce, par exemple, à une féodalisation “ mesurée ” de ses rapports avec l’Église. Les princes d’Orange parvinrent même à réaffirmer une “ vocation théocratique ”. Avec les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, vint le temps de la sujétion à l’autorité de l’Église et de l’État. Au travers de nouvelles crises, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la noblesse se pliait à une subordination maintenant acceptée.

L’enquête se poursuit, donc, jusqu’à la genèse de l’État. Bien souvent, ce moment est négligé, pour l’histoire de la noblesse, ou se traite comme un appendice marquant, uniquement, la faillite des libertés aristocratiques. La présente thèse lui accorde autant d’importance qu’aux périodes précédentes. Elle le montre comme l’aboutissement d’un mouvement en marche depuis la fin du X<sup>e</sup> siècle. Il mène d’une coalition avec l’Église à de nouvelles solidarités avec elle.

Pour décrire ces transformations, M. Mazel a adopté un plan résolument chronologique. Il est mené avec assez d’habileté pour s’accorder à une évolution thématique. Il correspond, d’ailleurs, à une actuelle réhabilitation de la chronologie. Ce strict cadre temporel ne va pas, néanmoins, sans quelques inconvénients. Il advient qu’un problème soit repris d’un chapitre sur l’autre. Surtout, la volonté de faire coïncider une période avec une idée directrice conduit quelquefois à durcir le propos, en écartant ou en minorant ce qui pourrait le nuancer.

Ceci n’empêche pas M. Mazel de traiter son sujet avec ampleur, dans l’ensemble comme dans ses parties. Il lui a donné toute l’extension souhaitable. Si l’axe de sa réflexion est une histoire du pouvoir, il montre, par exemple, comment la spiritualité de la noblesse évolue en parallèle avec sa position politique. Au départ, toute sa piété est en quelque façon publique. Elle n’éprouve guère le besoin de liturgies particulières pour ses défunts. Ne sera-t-elle pas sauvée avec les communautés monastiques qu’elle protège ? Par la suite, une piété personnalisée s’affirme. Jusqu’à la faveur de l’aristocratie provençale pour le franciscanisme spirituel conserve, cependant, un arrière-plan politique. Elle lui permet de partager la sensibilité religieuse de la cour de Naples.

La largeur des perspectives développées fait de nombreuses subdivisions du travail de petites études qui offrent un intérêt propre, hors de l’architecture générale de la thèse. Je retiens ainsi ce qui est dit de la seigneurie des évêques dans les cités, comme de l’attachement de la noblesse aux villes. Pour ces questions urbaines on eût attendu davantage, il est vrai, sur le rôle des consulats au XII<sup>e</sup> siècle. Le paragraphe qui analyse “ l’épanouissement d’une culture profane ”, comme réaction en partie aux défis de la réforme grégorienne, mérite également d’être mentionné. L’analyse se distingue par sa minutie. Je ne trouve à regretter qu’un échafaudage d’hypothèses pour tenter d’établir, en l’absence de preuve, l’existence de la légende familiale des Baux (leur descendance du roi mage Balthazar), dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les annexes de la thèse de M. Mazel sont, quant à elles, d’un intérêt spécial. Elles ne confirment pas seulement l’ampleur de l’effort fourni. Elles apportent des bases riches et précises pour les recherches ultérieures. Je signale d’abord une très belle série de généalogies. Elles corrigent celles, plutôt médiocres, qui existaient et en donnent de nouvelles. Elles commencent de combler une grande faiblesse de l’érudition provençale. Par ailleurs, M. Mazel a trouvé le moyen d’amender des listes

épiscopales, qu'on aurait crues bien établies. Surtout, il a dressé un très gros regeste des actes des trois familles étudiées, au prix d'un lourd labeur. Il s'agit de plus de 1200 documents analysés, outre ceux de catalogues antérieurs, contrôlés systématiquement.

Il ne reste qu'à souhaiter une prompte publication de cette étude, sous la seule réserve de retouches mineures. La qualité de l'ensemble mériterait cet ultime effort.

Jean-Paul BOYER.  
Université de Provence

Karine **BOULANGER**, *Les vitraux du chœur de la cathédrale d'Angers (XIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse d'histoire de l'art, Université de Paris-IV, 2001, 4 volumes (deux volumes de texte, un volume de catalogue et de critique d'authenticité et un volume de planches).

Les vitraux de la cathédrale d'Angers forment un ensemble remarquable d'œuvres datant des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. L'intérêt de ces vitraux n'avait pas échappé à plusieurs historiens et chercheurs, mais la plupart des travaux consacrés aux vitraux angevins concernaient les œuvres de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mieux conservées. Les vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle, en mauvais état et lacunaires, n'ont été que très rarement examinés par les historiens d'art. Il faut cependant citer l'exemplaire travail de Louis de Farcy consacré à la cathédrale d'Angers<sup>23</sup>. L'auteur consacra plusieurs pages aux vitraux encore conservés sans oublier les verrières du XIII<sup>e</sup> siècle qui venaient d'être restaurées par un atelier parisien et deux ateliers angevins. Dans les années 1960, l'historien du vitrail Louis Grodecki pressentit l'importance des vitraux de la cathédrale d'Angers et dressa un premier bilan des connaissances dans un article rédigé en collaboration avec Jane Hayward (auteur d'une thèse sur les vitraux angevins du XII<sup>e</sup> siècle)<sup>24</sup>.

Les verrières du XIII<sup>e</sup> siècle de la cathédrale d'Angers forment un ensemble homogène et proviennent pour leur très grande majorité du chœur de l'édifice. Les parties orientales de la cathédrale furent reconstruites à partir des années 1210-1220 et le chœur achevé avant 1240, date de la mort de l'évêque Guillaume de Beaumont qui eut un rôle déterminant dans l'établissement de la fabrique et dans l'ornementation de la cathédrale. Les travaux menés aux parties orientales de l'édifice déterminèrent la création de nouvelles verrières destinées au transept et au chœur. Certaines de ces œuvres furent financées par des membres du chapitre cathédral : ainsi, l'évêque Guillaume de Beaumont donna l'exemple en donnant les vitraux représentant les vies de saint Julien du Mans et de saint Thomas Becket (les armoiries du prélat figurent sur ces œuvres) et sans doute celui de la Vierge à l'Enfant. Son neveu, le trésorier Richard de Tosny, finança le vitrail de saint Jean-Baptiste et un chanoine qu'aucune inscription ou armoiries ne peuvent identifier donna le vitrail de l'Arbre de Jessé. Le clerc se fit

---

<sup>23</sup> L. de Farcy, *Monographie de la cathédrale d'Angers, les immeubles*, Angers, 1910.

<sup>24</sup> L. Grodecki, J. Hayward, "Les vitraux de la cathédrale d'Angers", *Bulletin monumental*, 1966, p. 7-67. J. Hayward, *The angevine style of glass painting*, Ph-D, 1958.

représenter à genoux aux pieds de la Vierge. Il est vraisemblable que son nom ou ses armoiries figuraient dans le bas du vitrail, actuellement incomplet.

En raison de l'histoire mouvementée des vitraux de la cathédrale d'Angers, il a été nécessaire de consacrer deux longues parties aux circonstances de la création des verrières ainsi qu'à leurs restaurations et remaniements. En effet, au cours des siècles les vitraux ont été restaurés, déplacés plusieurs fois et une partie des œuvres créées au Moyen Age a disparu. Il était donc impossible de séparer l'histoire des vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle de celle de leurs voisins du XII<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle. Aussi la première partie, après un rappel historique sur le clergé angevin et les travaux de construction et de décoration de la cathédrale, s'attache à retracer le plus fidèlement possible les différents travaux entrepris à la vitrerie de l'église jusqu'aux dernières restaurations commencées en 1996. La présentation de ces restaurations n'a pu se faire qu'au prix d'une étude complète des sources anciennes conservées aux Archives nationales, aux Archives départementales du Maine-et-Loire, à la Bibliothèque municipale d'Angers et aux Archives diocésaines de la même ville. Ces sources riches de multiples informations sur la vie artistique à Angers (en particulier les contrats passés avec les artistes et les comptes de fabrique) ont permis de mieux comprendre les conditions de travail des peintres verriers et des serruriers engagés à la cathédrale d'Angers. Les peintres verriers pouvaient être engagés sur de longues durées (généralement plusieurs années) afin de veiller à la conservation des œuvres ou bien recrutés plus ponctuellement pour de lourds travaux de restauration ou encore de création de verrières. Les artistes recrutés étaient majoritairement des Angevins et les archives livrent parfois les noms d'hommes issus de véritables dynasties d'artistes, comme les Rabineau, Racoupeau (au XV<sup>e</sup> siècle) ou Le Goux (au XVI<sup>e</sup> siècle). Les documents nous renseignent sur leur rémunération, les exigences des commanditaires (en matière d'iconographie ou d'esthétique). Certains artistes pouvaient travailler seuls, mais les associations de deux peintres verriers sur un même chantier de restauration étaient assez courantes, peut-être pour pouvoir exécuter les travaux dans les délais impartis. Les textes montrent donc que les chanoines ont eu à cœur la bonne conservation de la cathédrale et de ses vitraux tout au long du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, car les mentions d'entretien ou de restauration sont régulières.

Les sources sont en revanche bien plus lacunaires pour le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, il apparaît nettement au travers de la lecture des registres de délibérations capitulaires des années 1770-1780, que les chanoines se désintéressaient des vitraux de leur église. En effet, deux vitriers travaillèrent à cette époque pour le chapitre, mais ils exécutèrent essentiellement de menus travaux de vitrerie aux maisons canoniales. Ils intervinrent ponctuellement sur les vitraux de la cathédrale, mais les mentalités avaient bien changé car les chanoines leur demandèrent de détruire plusieurs verrières jugées trop ruinées. La confrontation des textes et des vitraux encore en place dans la cathédrale permet parfois de mieux comprendre les actions des peintres verriers. Ainsi, plusieurs panneaux contiennent encore des traces de ces différentes interventions : si certains artisans entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle préférèrent restaurer soigneusement les verrières en complétant les parties manquantes de façon à respecter les compositions anciennes, d'autres choisirent de combler les lacunes de manière sommaire à l'aide de pièces de verre arrachées à d'autres verrières. Ce type d'intervention mettant en œuvre des bouche-trous est typique du XVIII<sup>e</sup> siècle et du travail réalisé par les vitriers mandatés par le chapitre, Vivien Morteau et Jacques Tournou, dans les années 1765-1785.

Après la Révolution, Jacques Tournou reprit ses fonctions et l'entretien des vitraux de la cathédrale, mais sans pour autant changer ses méthodes d'intervention. Sous l'impulsion de l'architecte François chargé de la cathédrale au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il réorganisa toute la vitrerie de l'édifice : des vitraux furent déplacés, leurs panneaux mélangés entre eux et les manques comblés par l'achat d'anciens vitraux provenant d'autres édifices des environs (en particulier de la chapelle du prieuré du Verger ou encore de l'église des Jacobins d'Angers).

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le goût pour l'art médiéval entraîna toute une vague de restaurations, notamment dans le domaine du vitrail avec en point d'orgue la restauration de la Sainte-Chapelle par Gêrente, Steinheil et Lusson. Plusieurs ateliers virent le jour dans les années 1840 : à Angers, Charles Thierry et son fils s'associèrent pour fonder en 1846 le premier atelier moderne de vitrail angevin. Malgré leur peu d'expérience en matière de restauration d'œuvres anciennes, l'administration centrale leur confia les vitraux de la cathédrale en 1857. Pour mener à bien les travaux, on les associa à Steinheil, le cartonnier reconnu qui avait travaillé à la Sainte-Chapelle peu de temps auparavant. Malheureusement, cette restauration fut un échec : en effet, Steinheil et Thierry ne surent se concilier l'abbé Xavier Barbier de Montault qui suivait de près les travaux. Quant à l'architecte diocésain Joly-Leterme, il n'avait jamais été accepté par les érudits angevins. De plus, l'absence de surveillance des travaux donna toute latitude aux restaurateurs et déclencha une polémique virulente sur les partis iconographiques choisis lors de l'essai mené sur les vitraux de saint Maurille et de saint Martin. En réalité, si les restaurateurs avaient parfaitement compris les sujets représentés dans les deux verrières, ce sont leurs méthodes de travail et leur conception de la restauration qui choquent bien plus à l'heure actuelle. Les deux vitraux replacés dans le chœur en 1858 étaient méconnaissables car près de 80% des pièces anciennes avaient été éliminées. Après cet échec, l'administration centrale bloqua le reste des travaux et la restauration générale des vitraux dut attendre encore quelques décennies.

Finalement, c'est sous l'impulsion du nouvel architecte diocésain Raulin que débuta la restauration complète du chœur de la cathédrale d'Angers et des verrières qui s'y trouvaient. Les travaux commencèrent dès 1891 pour ne s'achever qu'en 1899 et furent exécutés par un maître-verrier parisien, Félix Gaudin, et deux angevins, Lucien Martin et Jean Clamens. La durée du chantier est due à plusieurs facteurs : d'une part, il fallait travailler parallèlement à la restauration des maçonneries, et d'autre part il fallait trier les panneaux des différents vitraux afin de redonner une certaine cohérence à l'ensemble. Le tri des verrières et panneaux constitue la grande réussite de cette restauration, car une fois encore, les options des restaurateurs peuvent parfois surprendre (en particulier celles de Gaudin pour les vitraux de saint Thomas Becket et de saint Jean-Baptiste). A l'issue de ces travaux, il apparaissait nettement que plusieurs verrières étaient lacunaires, mais aucun crédit ne fut accordé à cette époque pour créer de nouvelles compositions. Ce n'est qu'en 1931 que René Desjardins (architecte propriétaire d'un atelier de vitrail à Angers) put compléter les vitraux du chœur de la cathédrale angevine.

Contrairement à d'autres édifices, la dépose des vitraux anciens de la cathédrale d'Angers au moment de la seconde guerre mondiale ne fut pas préparée à l'avance. Les déposes s'échelonnèrent selon l'arrivée du bois servant à fabriquer les caisses devant abriter les panneaux et du verre permettant de clore provisoirement les fenêtres du bâtiment. En 1944, une bombe tombée près de l'édifice causa la perte de plusieurs vitraux encore en place : les verrières récentes de Tournou, Morteau ou encore Beaumont (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles), mais surtout les panneaux du XVI<sup>e</sup> siècle provenant des Jacobins ainsi que la grande figure de saint Maurice dans la nef. Les

vitraux de l'Enfance du Christ (vers 1160) et de saint André (vers 1190-1210) déjà en mauvais état et soufflés eux aussi purent être reposés, mais ils sont actuellement presque illisibles. Dès 1947, la restauration fut confiée à Jacques Le Chevallier qui créa aussi de nouveaux vitraux pour remplacer les œuvres perdues de la nef. A cette occasion, tous les vitraux anciens de la nef furent reposés côté nord.

Enfin, une restauration des verrières a débuté en 1996, confiée à Didier Alliou du Mans (atelier Vitrail-France) et Philippe et Michel Rollo d'Angers (atelier Barthe-Bordereau). La restauration des vitraux du chœur est actuellement en cours d'achèvement.

A l'issue de cette première partie historique mettant en valeur le travail des différents restaurateurs des vitraux angevins, une seconde partie permet de reconstituer le plus exactement possible le parcours des vitraux et de leurs panneaux à l'intérieur de l'édifice. En effet, il fallait comprendre quel avait été le cheminement des verrières (à l'aide des différents textes conservés et des photographies anciennes) pour pouvoir ensuite proposer des hypothèses de reconstitution.

L'étude des changements d'emplacements et l'examen approfondi des œuvres permet ainsi d'envisager plusieurs conclusions. D'une part les vitraux de l'Enfance et de la Passion du Christ actuellement dans le chœur proviennent à l'origine du transept. En effet, ils ont été créés pour des ouvertures plus larges et plus hautes que les fenêtres du chœur comme en témoignent les différentes mutilations survenues à ces deux verrières (suppression des bordures, perte de scènes...). Or, les baies du transept sont les plus vastes de l'édifice. D'autre part, les vitraux et panneaux provenant sans le moindre doute du chœur sont les suivants : vies de saint Eloi, saint Pierre, saint Laurent, saint Julien (deux verrières), saint Maurille, saint Martin (à l'origine sur deux verrières), saint Thomas Becket, saint Jean-Baptiste, Arbre de Jessé, histoire de Théophile, vie de saint André ou Vocation des Apôtres et Vierge à l'Enfant. Les verrières de l'histoire de Théophile et de la vie de saint André (ou Vocation des Apôtres) ne sont plus connues que par quelques fragments épars. On remarque ainsi la scène de l'offrande du poisson caractéristique de l'histoire de Théophile et la vocation de saint André dans deux vitraux de la nef. Les dimensions des médaillons et le style de la peinture indiquent qu'il s'agit d'éléments ayant été créés pour le chœur de l'édifice. Il est aussi possible que le vitrail de saint Maurice datant du XVI<sup>e</sup> siècle et détruit en 1944 (placé à l'époque dans une fenêtre de la nef) provienne du chœur de la cathédrale où il aurait remplacé un vitrail plus ancien. En effet, les dimensions de ces panneaux de la Renaissance cadraient parfaitement avec la taille des ouvertures du chœur de l'édifice. Les sujets de 15 vitraux sur les 16 que présentait le chœur au XIII<sup>e</sup> siècle sont donc connus.

De plus, l'examen des vitraux du chœur montre qu'ils ont dû être agrandis ou rétrécis selon les cas en raison de la restauration des maçonneries du chœur. En effet, lors des travaux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, trois assises de tuffeau qui se trouvaient au-dessus du mur sous-appui des fenêtres ont été ôtées. Il est vraisemblable que deux de ces assises étaient d'origine (la troisième avait été ajoutée au début du XIX<sup>e</sup> siècle) car tous les vitraux ont dû être rallongés, sauf celui de saint Laurent. Cette exception s'explique par le fait que le vitrail a été changé d'emplacement anciennement : il provient de l'une des baies simples du chœur, plus hautes que les autres baies à deux lancettes de l'abside. Quand le vitrail de saint Laurent a été déplacé, il a fallu couper une partie des panneaux.

Enfin, il semble aussi que l'ordre de lecture des scènes ait varié selon les vitraux : une partie se lisait effectivement de haut en bas (un ordre de lecture peu fréquent mais que l'on trouve déjà au XII<sup>e</sup> siècle à Angers dans le vitrail de saint

Vincent et aussi à Poitiers) comme les vitraux de saint Julien, de saint Martin ou encore de saint Laurent. Ainsi, dans le vitrail de saint Julien la mort du saint présente une bordure inférieure indiquant qu'elle se trouvait donc au bas de la verrière et clôturait le récit. De même, les premiers épisodes des vies de saint Laurent et de saint Martin figuraient dans les panneaux cintrés des têtes de lancettes indiquant que la lecture se faisait bien de haut en bas<sup>25</sup>.

La troisième partie de cette étude consacrée aux vitraux provenant du chœur de la cathédrale d'Angers se focalise sur l'iconographie des verrières. L'étude des panneaux conservés montre que le choix des sujets illustrés dans les verrières était lié à la présence de reliques dans la cathédrale même ou bien dans d'autres églises de la ville. On remarque ainsi, au travers de la lecture des différents inventaires, que la cathédrale possédait au XIII<sup>e</sup> siècle des reliques de saint Pierre, de saint Laurent, de saint Julien, de saint Maurille, saint Martin ou encore de la Vierge. Les vies de ces saints personnages ont été représentées dans les vitraux du chœur et la Vierge (à laquelle était primitivement dédié l'édifice) apparaît sous une forme monumentale dans la verrière de la Vierge à l'Enfant placée sur un fond de grisaille. En revanche, ni la cathédrale ni les autres églises angevines pour lesquelles on conserve des inventaires de reliques ne semble avoir possédé de reliques de saint Thomas Becket. Cependant, sa légende était si populaire au XIII<sup>e</sup> siècle, et notamment dans l'Ouest de la France, qu'il ne faut pas s'étonner de voir figurer l'archevêque de Canterbury parmi les saints présents dans le sanctuaire. En ce qui concerne saint Jean-Baptiste, la cathédrale ne possédait pas de relique du prophète, mais la collégiale Saint-Laud s'enorgueillissait au XII<sup>e</sup> siècle de conserver le chef du saint : il est vrai que la collégiale angevine n'était guère que le cinquième établissement figurant sur la liste des heureux possesseurs avec Amiens ou encore une église de Constantinople. Malgré tout, la popularité du Précurseur à l'époque médiévale était telle qu'il est tout à fait normal de trouver sa vie parmi les verrières du chœur de la cathédrale. Le cas de saint Eloi est différent. En effet, aucun établissement angevin ne semble avoir eu de reliques de l'évêque de Noyon mais son culte est pourtant attesté à l'époque médiévale et le saint figure à deux reprises dans les calendriers angevins (à la date de sa mort et pour la translation de ses reliques). Ainsi, au XII<sup>e</sup> siècle l'évêque Ulger donna à l'abbaye tourangelle de Marmoutier un prieuré placé sous le vocable de saint Eloi. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la cathédrale du Mans (située dans la même province ecclésiastique qu'Angers) possédait un autel dédié au saint et un vitrail relatant sa vie à l'instar de la cathédrale d'Angers. On relève aussi des mentions plus tardives au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle d'autels consacrés à ce saint en Anjou. Il est aussi possible que la création d'une verrière consacrée à saint Eloi à Angers soit liée à la légende du tombeau de saint Martin. En effet, saint Martin fut enterré à Tours après que les tourangeaux eurent ramené sa dépouille nuitamment dans la cité. La légende de saint Eloi consignée par son ami saint Ouen rappelle l'habileté du monétaire de Clotaire et Dagobert qui avait été orfèvre. Saint Eloi aurait ainsi créé des œuvres d'art pour orner les tombeaux de plusieurs saints illustres dont saint Martin. Les vicissitudes du tombeau du saint tourangeau dues aux incursions normandes entraînent sans doute très tôt la perte de cette œuvre d'orfèvrerie créée par saint Eloi.

---

<sup>25</sup> L'agencement du vitrail de saint Laurent n'a pas été modifié. En revanche, la scène de la charité de saint Martin, aujourd'hui dans le bas du vitrail dédié à ce saint, a été modifiée en 1857-1858. Un dessin conservé aux Archives diocésaines témoigne de la forme cintrée des panneaux et de leur emplacement dans le haut du vitrail avant cette restauration malheureuse.

Il est cependant possible que la mémoire en ait subsisté et que ce culte encore assez important rendu à saint Eloi soit lié à ce récit. Ceci serait renforcé par l'iconographie très particulière de la verrière angevine qui choisit d'insister uniquement sur les talents d'orfèvre du saint en passant totalement sous silence son épiscopat. Une telle orientation est unique parmi les cycles consacrés à ce saint. Ce vitrail de saint Eloi présentant les bonnes relations du saint avec les rois mérovingiens fait aussi écho au vitrail de saint Thomas Becket illustrant le conflit entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

La présence de reliques ou l'attestation d'un culte rendu aux saints représentés dans les verrières n'expliquent pourtant que très partiellement les choix des commanditaires. En réalité, le programme des vitraux du chœur est basé d'une part sur la représentation d'un certain nombre de martyrs (avec saint Pierre, saint Laurent, saint Jean-Baptiste et peut-être saint André) et de confesseurs (avec saint Eloi, saint Julien, saint Maurille, saint Martin et saint Thomas Becket), sur l'exaltation de la Vierge (au travers de l'histoire de Théophile et la représentation de la Vierge à l'Enfant), mais aussi sur la volonté de témoigner de la vénérabilité de l'épiscopat angevin. Ce dernier thème est illustré par les vitraux relatant les vies de saint Julien du Mans, saint Maurille et saint Martin. En effet, les vies de saint Julien du Mans et de saint Martin de Tours se déployaient à l'origine chacune sur deux lancettes, tandis qu'une seule était consacrée à l'évêque d'Angers, saint Maurille. Ces trois ensembles présentent des choix iconographiques voisins, les scènes de la légende de saint Martin faisant souvent figure de modèle. Ainsi, le vitrail de saint Julien du Mans débute par l'affirmation de son apostolicité, défendue par la cathédrale du Mans dont l'évêque Guillaume de Beaumont avait été chanoine avant d'être évêque d'Angers. Puis, suit le récit de la découverte de la source, la guérison d'un enfant mordu par un serpent, la libération de prisonniers, la guérison d'une possédée et la mort du saint. La fin du récit présente le transport du corps de saint Julien sur les eaux solidifiées de la Sarthe. Certains de ces thèmes rappelaient des épisodes de la légende de saint Martin de Tours : le récit de Sulpice Sévère avait inspiré la rédaction de nombreuses *vitae* dont celle de saint Julien du Mans. En particulier, le transport du corps du saint sur la Sarthe évoque celui du corps de saint Martin de Candes à Tours. De plus, l'apparition à plusieurs reprises du gouverneur du Mans nommé Défensor rappelait l'assimilation de ce gouverneur au premier évêque d'Angers portant le même nom. Une partie du vitrail de saint Maurille présentait des similitudes iconographiques avec les panneaux de la vie de saint Julien. Par exemple, les deux saints sont présentés en train de libérer des prisonniers, guérissant des personnes mordues par des serpents. La représentation de la consécration de saint Maurille permettait de rappeler les liens du saint évêque d'Angers à saint Martin de Tours qui avait selon la légende choisi lui-même le nouvel évêque. Quant à la figuration de la destruction d'un temple païen par les flammes elle évoque le rôle important en ce domaine des trois évêques qui ont tous ensuite fondé des monastères sur les emplacements de temples païens. Enfin, les deux verrières consacrées à l'origine à l'archevêque de Tours dans le chœur témoignent de l'importance du culte de saint Martin à Angers. En effet, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ou au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle, un vitrail destiné à la nef ou à la fenêtre de façade avait déjà été consacré au saint en présentant notamment les deux charités de saint Martin et le miracle du pin. L'explication de ce culte est à lier à l'histoire ancienne de la cathédrale. En effet, une légende relatait que saint Martin était allé à Agaune recueillir le sang de saint Maurice et des martyrs de la légion thébaine. A son retour, il aurait donné une fiole contenant un peu de ce sang à la cathédrale d'Angers et l'aurait consacrée sous son nouveau vocable.

Cette partie consacrée à l'iconographie des vitraux provenant du chœur de la cathédrale d'Angers présente aussi chaque verrière à part afin de mieux comprendre les sujets illustrés. En effet, les déplacements des panneaux et la perte d'un certain nombre d'entre eux a entraîné quelques confusions dans l'identification des thèmes. Cette étude a aussi permis de proposer un nouvel ordre de lecture des scènes des verrières, car les sujets des vitraux du chœur de la cathédrale d'Angers ne sont pas toujours placés dans un ordre logique. On remarque ainsi des désordres manifestes dans les verrières de saint Pierre, saint Eloi, saint Julien, saint Maurille et saint Martin. Ces deux dernières œuvres posaient problème en raison de la restauration drastique menée entre 1857 et 1858 par Steinheil et Thierry. L'existence d'un croquis aux Archives diocésaines d'Angers a permis de comprendre quels changements avaient été entrepris sur ces deux vitraux. L'étude iconographique des scènes encore conservées a aussi permis de démontrer que le vitrail de saint Martin avait été complètement bouleversé : en effet, il avait dû y avoir à l'origine deux verrières consacrées à ce saint, à l'instar des deux verrières dédiées à saint Julien du Mans, car les sujets encore présents actuellement sont totalement incohérents.

La quatrième partie de ce travail consiste en une analyse stylistique des verrières provenant du chœur de la cathédrale d'Angers. Après un rappel concernant les vitraux réalisés lors des campagnes de vitrerie précédentes (vers 1160, puis 1190-1210), chaque verrière provenant du chœur de la cathédrale est analysée. Plusieurs artistes ont participé à la réalisation des vitraux ornant le chœur et le transept de l'édifice vers 1230-1235. Il faut cependant préciser que ces œuvres sont très rarement homogènes : il est en effet courant de constater que plusieurs artistes ont pu travailler ensemble sur un même vitrail, voire un même panneau.

Ainsi, trois groupes peuvent être distingués. Les œuvres attribuables au "groupe de saint Eloi" sont assez nombreuses : il s'agit du vitrail de saint Eloi, celui de saint Pierre, celui de saint Jean-Baptiste et la scène de la vocation de saint André (actuellement dans la nef). Le maître principal de saint Eloi est l'artiste le plus représenté dans les vitraux du chœur de la cathédrale d'Angers car il a aussi travaillé ponctuellement sur d'autres verrières. Il se caractérise par des compositions présentant peu de personnages aux attitudes calmes, généralement de grande taille et avec une tête assez importante par rapport au reste du corps. Les visages ont des traits délicats avec de grands sourcils arqués en demi-cercle, un nez figuré dans le prolongement des sourcils plutôt court, au bout arrondi, des yeux en amande aux commissures non pincées soigneusement cernés de deux traits fins figurant les paupières, une bouche assez large en forme de M et souriante. La chevelure et la barbe sont représentées par des traits parallèles, légèrement ondulés. Les drapés sont assez simples avec de grands traits droits, des traits en forme de L au niveau des jambes et assez souvent la représentation de plis en étoile pour suggérer les zones de tension du vêtement (près d'un fermail, par exemple). Le maître principal de saint Eloi emploie de préférence des verres aux tonalités chaudes avec un goût assez marqué pour l'association du rouge et du vert, et le jaune très vif. On remarque dans les verrières de saint Eloi et de saint Jean-Baptiste, l'intervention d'une autre main, assez proche du maître principal, mais pratiquant une peinture plus rapide et moins soignée. Le vitrail de saint Pierre présente des caractères proches de celui de saint Eloi, mais il a été réalisé en partie par un autre artiste beaucoup plus méticuleux. Les compositions ne sont pas homogènes : une partie des cartons a en effet été donnée par le maître principal de saint Eloi, qui a aussi parfois choisi la coloration de ces panneaux, tandis que d'autres sont dus au maître de saint Pierre. Elles sont marquées par des personnages de taille plus petite que chez le maître principal de saint Eloi, aux gestes assez vifs, n'empiétant presque jamais sur l'entourage

des médaillons. Les couleurs privilégiées par le maître de saint Pierre sont plutôt froides avec une prédilection pour le blanc, le bleu pâle largement utilisé et le pourpre. La peinture du maître de saint Pierre est très minutieuse, presque "miniaturiste" : les visages poupins présentent des sourcils arqués qui s'épaississent vers les tempes, un nez court au bout arrondi, des yeux en amande et une petite bouche sous la lèvre supérieure est figurée par deux petits triangles. Les cheveux et la barbe sont représentées en petites mèches soigneusement individualisées. Les expressions des personnages trahissent la tristesse ou le désarroi. Les drapés des vêtements sont souples avec des plis rendus par des traits fins s'épaississant au fur et à mesure. Quelques petits crochets servent à creuser l'étoffe et de petits plis en T dans le bas des tuniques permettent de donner un léger mouvement aux tissus. Le maître de saint Pierre a aussi réalisé le panneau abîmé de la vocation de saint André.

Légèrement en marge de ce "groupe de saint Eloi", on peut situer le maître de saint Thomas Becket responsable du vitrail consacré à ce saint. Cet artiste se distingue des autres avant tout par sa maîtrise exceptionnelle des compositions mettant en scène jusqu'à cinq personnages, dont tous participent à l'action, et pouvant avoir plusieurs niveaux de lecture. La scène des trois cavaliers montre ainsi la hâte des assassins de l'archevêque et les hésitations de l'un d'entre eux qui semble s'arrêter en chemin avant de finalement repartir avec ses compagnons. La scène de la rencontre entre Henri le Jeune et Thomas Becket trahit tout le réseau d'influences tissé autour du fils d'Henri II : Henri le Jeune est au centre de la composition, l'archevêque tenant sa main gauche et sollicitant une audience. Le jeune homme se détourne vers la droite sous l'influence de son père qui lui entoure les épaules de son bras gauche et lui tient fermement la main droite. La scène n'est pas fidèle au récit des chroniqueurs, car Thomas Becket ne put jamais revoir Henri le Jeune et Henri II n'était pas présent lors de la demande d'audience, mais la représentation du vitrail d'Angers exprime avec une grande concision l'indécision d'Henri le Jeune, l'influence d'Henri II (perçue comme néfaste, car le roi est figuré de profil avec les traits accentués d'un bourreau) et l'antagonisme de l'archevêque de Canterbury et du roi d'Angleterre. La peinture du maître de saint Thomas Becket est moins originale et est proche de celle pratiquée par le maître principal de saint Eloi, bien qu'elle semble plus rapide. Les personnages ont aussi des proportions plus allongées. Le "groupe de saint Eloi" connut un très grand rayonnement dans l'Ouest de la France : ainsi, le maître principal de saint Eloi réalisa une partie des verrières hautes du chœur de la cathédrale de Coutances (histoire de saint Jean). Ce style exerça aussi une certaine influence sur des artistes tourangeaux comme en témoignent les quelques verrières provenant de Saint-Martin de Tours conservées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans la cathédrale tourangelle. Ces dernières œuvres assez maladroites datent sans doute des années 1240. On retrouve des traces de l'influence de ce "groupe de saint Eloi" et notamment du maître de saint Thomas Becket dans la région mancelle à la cathédrale du Mans et dans la petite église de Vivoin. Il reste peu de choses des vitraux des chapelles rayonnantes du chœur de la cathédrale du Mans, réalisés dans les années 1230. Certains éléments (en particulier ceux conservés dans la chapelle de la Vierge) appellent plutôt des comparaisons avec des verrières chartraines, mais trois vitraux très fragmentaires (histoire de saint Nicolas, de saint Eloi et de saint Martin) sont par contre très proches des œuvres créées pour la cathédrale d'Angers. Des liens sont aussi évidents avec les vitraux du triplet du chœur de Vivoin, un prieuré fondé par la famille Beaumont. Les vitraux de Vivoin ont certainement été créés par des artistes issus du Mans qui ont réemployé des compositions déjà utilisées à la cathédrale mancelle. L'utilisation exceptionnelle de mosaïques associant le jaune et le bleu est aussi commune aux deux édifices.

Le "groupe de saint Laurent" comporte trois verrières complètes (celles de saint Laurent, l'Arbre de Jessé, et la Vierge à l'Enfant actuellement dans la nef), une partie du vitrail de saint Julien et la scène appartenant à l'histoire de Théophile présentée dans une ouverture de la nef depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le maître principal de saint Laurent est caractérisé par des compositions habiles, centrées, avec un nombre assez important de protagonistes. L'artiste privilégie les échanges de regards et les discussions entre les différents personnages aux gestes véhéments. Ces gestes brusques contrastent fortement avec les attitudes un peu raides des protagonistes. Les verres choisis ont des tonalités chaudes : le pourpre est peu présent et le bleu pâle figure uniquement dans le vitrail de l'Arbre de Jessé. Les personnages sont grands et minces avec une petite tête. Les traits du visages présentent des sourcils arqués s'épaississant fortement vers les tempes, de grands yeux en amande aux commissures non pincées, le trait inférieur de l'œil se recourbant pour former une petite boucle. Le départ du nez long et busqué forme une petite pointe sur le front. La bouche est grande, aux commissures des lèvres tombantes. Enfin, la chevelure et la barbe sont dessinées par quelques traits rapides, avec souvent une petite mèche de cheveux retombant sur le front. Ces personnages ont généralement des expressions hautaines et franchement désapprouvantes. Les drapés des tuniques sont traduits par quelques traits droits, la partie inférieure du vêtement traînant souvent derrière les personnages. Les manches présentent fréquemment une série de plis fourchus pour figurer un revers. Au niveau de la ceinture, de petits plis triangulaires suggèrent la tension du vêtement et un trait en quart de cercle marque l'entrejambe. Le maître principal de saint Laurent se caractérise aussi par l'emploi d'un lavis très dense placé en face interne, utilisé pour traduire le modelé et le volume. La grisaille est généralement en mauvais état, ce qui est peut-être dû à un problème lors de la cuisson. Quelques scènes du vitrail de saint Julien ont été réalisées par un artiste proche du maître principal de saint Laurent : si les grandes caractéristiques de sa peinture se rattachent à cet artiste, il n'emploie cependant pas un lavis aussi fort et son trait de pinceau est plus fin, les drapés présentent aussi plus de volume. L'art du maître principal de saint Laurent transparissait déjà dans des réalisations un peu plus anciennes : on retrouve en effet sa main dans un vitrail de Montreuil-sur-Loir (actuellement aux Etats-Unis) daté des années 1220.

Le "groupe du transept" comporte les seules verrières créées pour le transept qui soient parvenues jusqu'à nous représentant la Passion et l'Enfance du Christ (conservées désormais dans le chœur), les vitraux de saint Maurille et de saint Martin et les roses surmontant les baies de l'abside (figurant le Christ entouré des quatre symboles des évangélistes, saint Pierre et saint André). Les médaillons dans lesquels prennent place les scènes ont des formes complexes. Les compositions un peu répétitives mettent en scène peu de personnages dans chaque scène (généralement deux ou trois), souvent engagés dans des conversations deux par deux. Les personnages ont des silhouettes un peu trapues avec de grandes têtes par rapport au reste du corps. Le visage présente des sourcils légèrement arqués, s'épaississant vers les tempes, de grands yeux globuleux avec un trait inférieur dessinant un cerne. Le nez est long et proéminent, la bouche petite aux commissures des lèvres tombantes. Les personnages ont toujours une expression désapprobatrice ou ennuyée. Les protagonistes sont engoncés dans de larges draperies dont le volume est traduit par une série de larges plis en cuillers scandant la silhouette. La main de l'artiste responsable de ces œuvres se retrouve dans deux réalisations un peu plus anciennes conservées près de Tours : un vitrail de la Dormition de la Vierge aux Essards et un panneau de la verrière de Charentilly, œuvres datant des années 1220. Des comparaisons peuvent être faites avec une Bible conservée à la BNF (ms.lat.11) et des peintures murales de la région

mancelle (Asnières-sur-Vègres, en particulier la scène de l'Adoration des mages). Ce style présente quelques parallèles intéressants avec le style de l'Atelier de saint Martin actif dans les années 1190-1210 à Angers, Poitiers et au Mans. Sans doute originaire de l'Anjou où est conservé le plus grand nombre d'œuvres dues à cet atelier et des manuscrits au décor assez proche des verrières, l'Atelier de saint Martin exerça une influence particulièrement importante et durable à Poitiers où quelques œuvres dans les années 1220-1230 s'inscrivent dans la continuité directe de ce style (vitraux d'Abraham, Isaac et Loth, histoire de saint Phocas, histoire de Joseph).

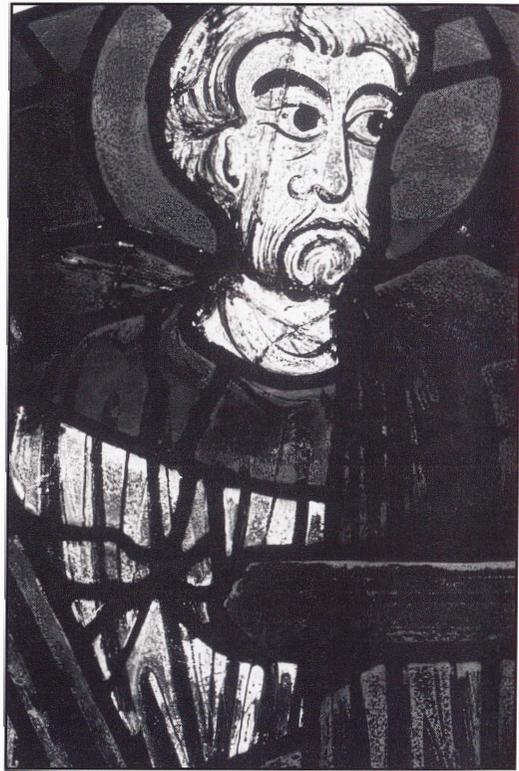
Enfin, une partie du vitrail de saint Julien témoigne de l'art d'un artiste totalement étranger au milieu angevin, mais sans doute issu du Berry. Les compositions de cet artiste présentent des personnages de grande taille, empiétant fréquemment sur l'entourage des médaillons, aux gestes déclamatoires. Les visages sont de taille importante et la finesse de la peinture remarquable : on remarque ainsi des sourcils formant presque un demi-cercle tracés d'un trait d'une très grande finesse, un nez court au bout arrondi dont les narines forment des points d'interrogation, de grands yeux à la partie supérieure délicatement incurvée et à la partie inférieure droite (la pupille étant distinguée de l'iris), une bouche assez grande aux lèvres charnues et des oreilles bien dégagées. La chevelure et la barbe comportent une multitude de mèches délicatement bouclées. Le rendu des drapés est également virtuose avec de grands plis en épingles creusant l'étoffe et des plis bouillonnants dans le bas des vêtements traînant souvent à terre. On ne retrouve pas d'autres œuvres comparables en Anjou, dans le Maine ou la Basse Normandie. En revanche, il semble que cet artiste ait travaillé aux vitraux des parties hautes de la cathédrale de Bourges : quelques représentations d'apôtres, de saints (Cléophas) et de prophètes (Malachie) ainsi que les figures d'archevêques du déambulatoire intérieur sont très proches des réalisations de la cathédrale d'Angers.

L'étude des vitraux provenant du chœur de la cathédrale d'Angers a donc permis de montrer l'existence d'un programme iconographique cohérent. Ce programme proposait des vies de saints martyrs et confesseurs avec une insistance sur l'épiscopat angevin et ses liens avec les sanctuaires du Mans et de Tours à travers les vies de saint Maurille, saint Martin et saint Julien du Mans. L'analyse stylistique a permis de démontrer que ces œuvres créées dans les années 1230-1235 sont dues à différents artistes, pour la plupart issus du milieu angevin. Ces artistes parfois actifs auparavant dans la région tourangelle ont aussi réalisé des œuvres pour d'autres édifices comme les verrières de saint Jean à la cathédrale de Coutances. L'influence de certains d'entre eux a été déterminante dans le Maine (à la cathédrale du Mans et à Vivoin). La qualité de la vitrerie du chœur et du transept de la cathédrale d'Angers au XIII<sup>e</sup> siècle est évidente : on remarque un goût pour la monumentalité qui s'affirme dans la plupart des verrières alliée selon les artistes à une grande finesse de la peinture ou une grande force expressive. Ces œuvres témoignent d'un véritable renouvellement de la peinture sur verre en Anjou dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais avec des choix différents de ceux de l'Île de France. Ces années voient aussi une inversion des rapports artistiques entre l'Anjou, le Maine et le Poitou. En effet, si Le Mans était le grand centre artistique de l'Ouest de la France dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le relais est pris par Angers dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle avec l'Atelier de saint Martin et cette prééminence des ateliers de peinture sur verre angevins se confirme dans les années 1230-1235.

QUELQUES VITRAUX DE LA CATHEDRALE D'ANGERS



- 1-Le roi Clotaire dans le vitrail de saint Eloi.
- 2-La guérison de Lucilus dans le vitrail de saint Laurent



3-Saint Pierre, détail d'un oculus

4-Guillaume de Beaumont dans le vitrail de saint Julien.

Anne-Sophie DURIS (A.-S.), *Les étudiants en droit de l'Université d'Angers à la fin du Moyen Âge (v. 1360-v. 1494)*, mémoire de DEA, Université d'Angers, 2001, 200 pages.

Vraisemblablement issue de l'école épiscopale, dont la réputation acquise au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles tient au prestige de ses maîtres, tels Marbode et Ulger, une école de droit, principalement de droit civil, se développe au siècle suivant dans la cité angevine. Ce développement, qui fait écho à la bulle d'Honorius III interdisant l'enseignement du droit romain à Paris (1219) et à la grève parisienne de 1229, se traduit par un afflux d'étudiants et pose ainsi les bases de ce qui, progressivement, est amené à devenir l'Université d'Angers. En 1337, s'opère le passage d'un *studium particulare* – né dès 1242 avec un enseignement de droit civil organisé – à un *studium generale*, officiellement reconnu comme tel par l'évêque d'Angers, Foulques de Mathefelon. Quoique rapidement considéré par les autorités à l'égal des universités formellement établies<sup>26</sup>, le *studium* d'Angers n'est juridiquement reconnu par la royauté qu'en 1364, date à laquelle Charles V confirme ses privilèges, lui confère ceux de l'Université d'Orléans et désigne le sénéchal d'Anjou et le prévôt d'Angers conservateurs des privilèges royaux de l'Etude. Il faut cependant attendre la rédaction de nouveaux statuts pour que le terme d'université se substitue à celui de *studium* (1373) et que l'institution place à sa tête un recteur (1398), devenant ainsi une université à part entière libérée de l'emprise archaïque du maître-école de la cathédrale. A partir de 1410, le recteur, jusqu'alors choisi parmi les docteurs, est élu parmi les licenciés. Cette avancée 'démocratique', dont bénéficient étudiants et nations durant tout le XV<sup>e</sup> siècle, est toutefois remise en cause par les statuts généraux de 1494 rédigés par les commissaires royaux du Parlement de Paris.

Mentionnées pour la première fois en 1373, les nations sont, à cette date, probablement déjà au nombre de cinq (nations d'Anjou, de Bretagne, du Maine, de Normandie et d'Aquitaine), auxquelles s'agrège une sixième, celle de France, en 1398. Droit civil et droit canon conservent par ailleurs le monopole jusqu'à la création par Eugène IV des facultés de théologie, médecine et arts en 1432, mais continuent à dominer l'Université, après cette date, tant par leurs effectifs et leur enseignement que par leur autorité. En dépit des heurts institutionnels qui opposent dès lors les juristes aux nouvelles facultés en quête de quelques pouvoirs, l'Université semble empreinte d'un certain dynamisme durant une grande partie du XV<sup>e</sup> siècle : son intervention dans les affaires politiques du royaume et de l'Eglise, la fondation de deux collèges – ceux de la Fromagerie (1408) et de Bueil (1424) – et la création d'une bibliothèque dotée de statuts en 1431 sont autant de signes de la vitalité de son enseignement. Enseignement qui tend néanmoins à s'essouffler à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais qu'un vent nouveau, celui de la Renaissance, ouvre à l'humanisme et de fait renouvelle. Renommée au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Université connaît de nombreuses réformes au cours des siècles suivants avant de disparaître officiellement en 1793.

Telles sont les grandes étapes de l'histoire de l'Université d'Angers, soulignées à diverses reprises par plusieurs historiens. Pierre Rangard († 1726) est le

---

<sup>26</sup> Les comtes d'Anjou, dès la décennie 1280, suivis par les rois et les papes, confèrent indirectement puis directement des privilèges à l'Etude d'Angers.

premier à s'y intéresser<sup>27</sup>, mais ne peut achever son récit, qui prend donc fin à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle. L'œuvre est néanmoins poursuivie par Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis par Louis de Lens au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Au début du siècle suivant, François-Constant Uzureau publie dans *L'Anjou historique* de nombreux articles ayant trait à des aspects particuliers de l'Université au Moyen Age (origines, recteurs, collèges, etc.)<sup>29</sup>. L'Université d'Angers ne retient cependant pas l'intérêt des seuls érudits locaux : Marcel Fournier puis Hastings Rashdall lui consacrent quelques pages dans leurs ouvrages respectifs<sup>30</sup>. Mais, qu'ils l'abordent globalement, synthétiquement ou bien uniquement sous certains aspects, tous ont pour point commun d'ériger une histoire strictement institutionnelle de l'Université basée sur l'exploitation des seules sources normatives et dont l'inconvénient est de figer des réalités probablement évolutives dans des schémas abstraits et trop rigides. En revanche, on ignore encore tout, ou presque, de la population étudiante, de ses origines sociales, géographiques, de sa vie quotidienne, des cursus, des carrières, etc.

Ainsi s'explique la volonté de contribuer au renouvellement de l'histoire de l'Université angevine à la fin du Moyen Age par le biais d'une meilleure connaissance de ses membres. L'étude de sa composition sociale – et en l'occurrence de ses étudiants en droit civil et canon – revêt en effet de multiples intérêts. Elle permet non seulement une approche concrète du fonctionnement de la corporation, dont la compréhension s'avère indispensable pour saisir quelques bribes de la vie quotidienne et intellectuelle des étudiants qui la composent, et informe également, à travers l'étude des origines sociales et géographiques de la population considérée, sur le recrutement et le rayonnement de l'Université. Consacrer une étude aux seuls juristes – dont la prépondérance au sein des universités françaises est symptomatique des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles – offre par ailleurs la possibilité, grâce à une reconstitution minutieuse de leurs carrières (civiles et ecclésiastiques), de mesurer le poids et le rôle de l'Université d'Angers dans une société marquée d'une part par la présence toujours massive du clergé, et de l'autre par la naissance et l'affirmation de l'Etat moderne. En effet, si l'intérêt croissant porté aux études de droit à la fin du Moyen Age est concomitant au développement des bureaucraties – tant centrales que locales – qui requièrent un nombre croissant d'administrateurs et d'hommes de lois, le clergé se compose lui aussi de plus en plus de gradués dans l'un ou l'autre droit. Aussi apparaît-il nécessaire d'évaluer à la fois le rôle des juristes angevins – et son évolution éventuelle – dans ce double processus, et la part respective de la formation universitaire, des origines

---

<sup>27</sup> Rangeard (P.), *Histoire de l'Université d'Angers*, 2 vol. A. Lemarchand éd., Angers, 1868 et 1877.

<sup>28</sup> Pocquet de Livonnière (C.-G.), *Privilèges de l'Université d'Angers...*, Angers, 1736. ; LENS (L. de), *L'Université d'Angers du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution française*, Angers, 1880.

<sup>29</sup> Citons, entre autres, Uzureau (F.-C.), « Les origines de l'Université d'Angers », *L'Anjou historique*, 10, 1909-1910, p. 337-346 et 16, 1915-1916, p. 449-454 ; « Ancienne Université d'Angers : le recteur », *L'Anjou historique*, 15, 1914-1915, p. 561-564 ; « Les collèges de l'Université d'Angers (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *L'Anjou historique*, 28, 1928, p. 3-11, etc.

<sup>30</sup> Fournier (M.), *Histoire de la science du droit en France*. T. 3 : *Les universités françaises et l'enseignement du droit en France au Moyen Age*, p. 135-207; Rashdall (H.), *The Universities in the Middle Ages*, F.M. Powicke et A.B Emden éd., t. 2, p. 151-160.

sociales et des réseaux relationnels dans l'accès de ces mêmes juristes aux différents types de carrières.

L'état actuel de la recherche autorise cependant à ne communiquer que des résultats isolés et de fait soumis à une interprétation délicate. Si l'on considère toutefois les origines géographiques des 632 étudiants angevins mentionnées dans les *rotuli* universitaires de 1378<sup>31</sup>, une première observation laisse entrevoir un recrutement relativement varié (tableau 1) :

Province de Tours : 460	Vannes : 18	Poitiers : 6	Province de Bourges : 2
Angers : 113	Province de Rouen : 115	Saintes : 6	Limoges : 1
Dol : 9	Avranches : 25	Sarlat : 1	Tulle : 1
Le Mans : 72	Bayeux : 31	Province de Reims : 6	Province de Vienne : 1
Léon : 10	Coutances : 25	Amiens : 2	Vienne : 1
Nantes : 37	Evreux : 3	Arras : 1	Diocèses étrangers : 11
Quimper : 30	Lisieux : 1	Soissons : 1	Liège : 7
Rennes : 74	Rouen : 17	Thérouanne : 2	Tournai : 3
Saint-Brieuc : 12	Sées : 13	Province de Sens : 6	Rastisbonne : 1
Saint-Malo : 54	Province de Bordeaux : 30	Chartres : 3	Total : 632
Tours : 11	Luçon : 8	Paris : 3	
Tréguier : 20	Maillezais : 9		

Tableau 1 : Origines géographiques des étudiants de l'Université d'Angers en 1378 (effectifs par diocèse).

Les étudiants proviennent en effet de 36 diocèses différents, dont 33 sont regroupés dans sept provinces du royaume de France, les trois autres lui étant étrangers. Néanmoins, cette vaste aire géographique ne doit pas faire omettre que chacun de ces diocèses envoie des effectifs très inégaux. Ainsi, les cinq premiers fournissent plus de la moitié du contingent étudiant (55 %) <sup>32</sup> et les dix suivants près du tiers (32 %) <sup>33</sup>. Or, tous sont situés dans les provinces de Tours et de Rouen. Des 21 autres diocèses, beaucoup plus lointains, ne sont donc originaires que 13 % des étudiants ; et, sur ces 21 diocèses, 14 n'envoient qu'un à trois individus.

Il est dès lors possible d'affirmer que le recrutement géographique de l'Université d'Angers, varié mais inégal, est avant tout régional. Telle semble être la situation en 1378. Mais cette situation n'est pas immuable, et est d'ailleurs amenée à évoluer ; en témoigne la création, en 1398, de la nation de France, qui regroupe les étudiants originaires des provinces de Lyon, Sens et Reims. Faut-il y voir une extension du recrutement géographique, ou bien une volonté de la part de l'institution de solidariser ses membres isolés ? L'étude menée par Jacques Verger à partir des suppliques de 1403 atteste certes d'un élargissement du recrutement (42 diocèses contre 36), mais confirme toutefois son fort caractère régional <sup>34</sup>. Trois facteurs

<sup>31</sup> Archives Secrètes du Vatican, Reg. Suppl. n° 50, f° 152-200 et f° 200v-207v. Ces deux *rotuli* ont respectivement été édités, du moins en partie, par FOURNIER (M.), *Statut et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'à 1789*, t. 3 : *Supplément général*, Paris, 1890-1894, n° 1897 et n° 1896.

<sup>32</sup> Angers (17,8 %), Rennes (11,5 %), Le Mans (11,4 %), Saint-Malo (8,5 %), Nantes (5,8 %).

<sup>33</sup> Bayeux (5 %), Quimper (4,7 %), Avranches (4 %), Coutances (4 %), Tréguier (3,1 %), Vannes (2,8 %), Rouen (2,7 %), Sées (2 %), Saint-Brieuc (1,9 %), Tours (1,8 %).

<sup>34</sup> Verger (J), « Le recrutement géographique des universités françaises au début du XVe siècle d'après les suppliques de 1403 », *Mélanges d'archéologie et d'histoire. Ecole française de Rome*, 82, 1970, p. 855-902.

principaux sont en mesure d'expliquer la nature d'un tel recrutement : la difficulté de circuler sur un réseau routier peu dense, la proximité des universités parisiennes et orléanaise<sup>35</sup> et le développement des bureaucraties angevine et bretonne pour lesquelles l'Université d'Angers forme des juristes sinon locaux, du moins originaires de la région.

Autre pan de la recherche, l'étude des carrières post-universitaires – quoique réalisée à partir d'un maigre échantillon<sup>36</sup> – montre que les plus belles destinées professionnelles, tant au service de l'Eglise que des États, semblent réservées aux utroquistes et/ou aux civilistes. Si la majorité d'entre eux poursuit une carrière bénéficiaire (29/35) – caractéristique qui tient en partie à la nature de la documentation – nombreux sont toutefois ceux qui allient service de l'Eglise et service de l'Etat, ou service de l'Eglise et régence. Un grade supérieur, licence ou doctorat, est par ailleurs indispensable, mais néanmoins insuffisant pour les étudiants désireux de mener une carrière prestigieuse, laïque comme ecclésiastique : le talent, les réseaux relationnels et l'ambition, le tout mêlé à une bonne dose de pragmatisme, constituent des facteurs complémentaires primordiaux et nécessaires. L'exemple que nous offre Guillaume Le Tort est à cet égard représentatif. Au début des années 1380, alors qu'il n'est encore que bachelier en droit civil, il est nommé notaire à la chancellerie du duc d'Anjou, avant de devenir, à la mort de Louis Ier (1384), secrétaire de la princesse Marie. En 1378, Guillaume, simple clerc, ne possède alors qu'une prébende dans le chapitre collégial Saint-Martin d'Angers. En 1387, il obtient la collation d'une prébende à Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, puis effectue un voyage diplomatique dans le sud de la France, au retour duquel Marie lui offre un second canonicat dans la cité mancelle. En 1396, il est mentionné prêtre et chanoine de la cathédrale de Cambrai et accède, la même année, au riche siège épiscopal de Marseille. Si Guillaume Le Tort († 1403) acquiert le titre de docteur *in utroque iure* dès la fin des années 1380, son honorable carrière semble toutefois due davantage au soutien la duchesse d'Anjou qu'à sa formation universitaire. Sans prétendre ériger cet exemple, qui n'est du reste guère isolé, en généralité, les études juridiques ne paraissent pas, en cette fin du XIV<sup>e</sup> siècle, être l'unique facteur de réussite sociale<sup>37</sup>. Reste à approfondir notre étude sur la période et à déceler d'éventuelles évolutions au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>35</sup> Dans la mesure où, en 1378, les civilistes, qui représentent près de 70 % des étudiants de l'Université d'Angers, proviennent de diocèses plus lointains que les canonistes, dont 79 % sont issus de la province de Tours, il est fort probable que la situation centrale, et peut-être aussi la renommée des universités parisiennes et orléanaise, constituent un frein au rayonnement de la faculté de décret de l'Université angevine, qui comparativement se situe aux marges du royaume. L'analyse des *rotuli* envoyés la même année par les universités de Paris et d'Orléans montre par ailleurs que 5 % des étudiants angevins ont des liens directs avec ces deux universités.

<sup>36</sup> Seules les carrières de 35 étudiants mentionnés dans les suppliques universitaires angevines de 1378 ont, à ce jour, été reconstituées.

<sup>37</sup> Citons également Pierre Fresnel, licencié dans les deux droits, et Geoffroy Gogart, docteur *in utroque iure*, qui achèvent respectivement leur carrière comme évêque de Lisieux et doyen de la cathédrale de Tours, après avoir servi, l'un le roi de France, l'autre le duc d'Anjou, et dont les naissances privilégiées ont probablement influé sur leur destinée professionnelle. Guillaume Fillastre, docteur *in utroque iure*, qui sert la Maison d'Orléans avant de revêtir la pourpre puis d'être promu archevêque d'Aix, a quant à lui su tirer parti des querelles intestines de l'Eglise pour s'y hisser au plus haut de la hiérarchie.

## TABLE DES MATIERES

<b>Editorial</b>	3
<b>M. Hebert</b> - Tarascon angevine	5
<b>Z. Korde</b> - Les sources historiques de l'époque angevine en Hongrie	11
<b>M. Hébert</b> - Trente ans d'étude sur la Provence angevine au Canada	23
<b>A. Kiesewetter</b> , - Die Anfänge der Regierung Königs Karl II von Anjou(1278-1295) , compte rendu de Jacques Gandouly.	34
<b>J. Göbbels</b> , - <i>Das Militärwesen im König reich Sizilien zur Zeit Karls I von Anjou</i> , compte rendu de Ch. Ohnesorge	52
<b>G. Vitale</b> , <i>Araldica e politica. Statuti di Ordini cavallereschi " curiali " nella Napoli aragonesa</i> , compte rendu de S.Pollastri	55
<b>Carmela Buonaguro, Iolanda Donsi Gentile</b> , <i>Il fondi di interesse medievistico dell'Archivio di Stato di Napoli</i> , compte rendu de S. Pollastri	57
<b>G. Vitolo</b> , Tra Napoli e Salerno, compte rendu de J.F. Fontaine	60
<b>A. Giovanucci et P. Peduto</b> (dir), Il castello di Lagopesole, da castrum a dimora reale, compte rendu de N.Y Tonnerre	65
<b>P. Engel</b> , The Realm of Stephen . A History of Medieval Hungary, 895-1526, compte rendu de M. M. de Cevins	68
<b>L. Bourquin</b> , Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de religion, compte rendu de F. Brizay	72
<b>F. Mazel</b> , <i>La noblesse et l'Eglise en Provence (XIe-XIVe s).L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille</i> , compte rendu de J.P. Boyer	75
<b>K. Boulanger</b> , <i>Les vitraux du chœur de la cathédrale d'Angers ( XIIIe s)</i> , résumé de thèse	77
<b>A.S.Duris</b> , <i>Les étudiants en droit de l'Université d'Angers à la fin du Moyen Age(v.1360-v.1494)</i> , résumé de DEA.	89

